

## **L'évolution des valeurs sociales à l'horizon 2050**

Le modèle social mis en place dans l'après-guerre est l'aboutissement d'un long cheminement historique vers la promotion des valeurs de solidarité et d'émancipation. Il a été un formidable moteur de progrès et de cohésion nationale.

La solidarité intergénérationnelle, le rôle central du travail, l'universalité de la protection sociale, l'importance de l'éducation et du service public mais aussi le rôle de régulation joué par l'État ont permis de structurer la vie sociale et économique du pays, animée par une certaine passion pour l'égalité.

Mais alors qu'une série de profondes transformations redéfinissent les besoins sociaux et les attentes des citoyens, la question de l'avenir des valeurs sociales est posée.

Comment évolueront-elles à l'horizon 2050 ? Comment concilier l'aspiration légitime à l'autonomie individuelle – cette capacité pour chacun de tracer sa propre voie et de participer activement aux choix collectifs – avec la nécessité de reconstruire des solidarités protectrices pour les générations actuelles et futures, capables de réduire les fractures sociales et territoriales ? Comment préserver la santé mentale et le bien-être des citoyens dans un monde où les repères collectifs paraissent s'estomper ?

À l'heure où le modèle social français est confronté à des défis sans précédent pour tenir ses promesses d'égalité et de solidarité, ce rapport de prospective explore, à travers des scénarios contrastés, les futurs possibles de nos valeurs sociales à l'horizon 2050. Il esquisse de grandes orientations pour concilier autonomie et solidarité dans le cadre d'un contrat social capable d'accorder trois exigences : transformer sans fragiliser, protéger sans enfermer, libérer sans isoler.



# SOMMAIRE

<b>I L'ENTRÉE DANS LA MODERNITÉ A PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ LA MANIÈRE DE VALORISER LA SOLIDARITÉ, EN CONSACRANT LA FIGURE DE L'INDIVIDU INDÉPENDANT MAIS OBLIGÉ À L'ÉGARD DE SES SEMBLABLES</b> .....	4
I. <i>La construction progressive du modèle social a permis d'arracher l'individu à la condition imposée par son groupe d'appartenance, en valorisant une solidarité relevant des pouvoirs publics</i> .....	4
A. À travers l'assistance mutuelle et le don, famille et œuvres de charité ont longtemps protégé des aléas de l'existence .....	4
B. Industrialisation et urbanisation ont fait émerger des besoins de protection inédits, renforçant un mouvement déjà à l'œuvre de socialisation des risques et de reconnaissance de droits individuels.....	5
II. <i>En sécularisant et en « défamilialisant » les valeurs sociales, l'évolution vers une société de semblables a consacré la figure du citoyen à la fois indépendant et obligé à l'égard des autres</i> .....	8
A. Rompant avec la logique de bienfaisance, une conception plus laïque et universelle de la protection sociale s'est progressivement imposée.....	8
B. Le principe d'une solidarité nationale relevant des pouvoirs publics ne s'impose pleinement qu'avec les lois sur les assurances sociales puis avec l'idéal de la sécurité sociale .....	12
<b>II MAIS À UNE ÉPOQUE SATURÉE D'INCERTITUDES, LE MODÈLE SOCIAL EST PLUS QUE JAMAIS FRAGILISÉ, TIRAILLÉ ENTRE DES REVENDICATIONS CROISSANTES D'AUTONOMIE ET UN BESOIN RENOUELÉ DE PROTECTION COLLECTIVE</b> .....	15
I. <i>Le principe de solidarité s'essouffle et pose la question de notre niveau de tolérance aux inégalités</i> .....	15
A. Un modèle social « fini face à des demandes infinies » ? .....	15
B. Une solidarité devenue plus fragile .....	30
C. Des valeurs sociales mises à l'épreuve par la nouvelle donne démographique .....	38
II. <i>Pris en étau entre aspirations au vivre-ensemble et quête quasi normative d'individualité, le lien social fait l'objet de profonds bouleversements</i> .....	47
A. Une forte aspiration à l'individualisation qui touche toutes les instances de la vie sociale.....	47
B. Une valeur du travail qui reste centrale mais touchée par une crise du sens .....	54
C. Face à un sentiment croissant de « vide », l'immense défi de la santé mentale et du soin apporté aux plus vulnérables .....	57
<b>III L'AVENIR DES VALEURS SOCIALES À L'HORIZON 2050 : QUATRE SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION</b> .....	66
I. <i>La société du lien et des solidarités renouvelées (scénario n° 1)</i> .....	68
II. <i>L'archipel des autonomies (scénario n° 2)</i> .....	71
III. <i>L'État social protecteur et bouclier (scénario n° 3)</i> .....	73
IV. <i>La société des solitudes et de la déréliction (scénario n° 4)</i> .....	75
<b>IV TROIS ORIENTATIONS POUR RECONSTRUIRE UN PACTE SOCIAL FONDÉ SUR LA SOLIDARITÉ ET LA PROXIMITÉ, PROTECTEUR DE LA CAPACITÉ D'AGIR</b> .....	79
I. <i>Articuler individualisation des parcours et cadre collectif protecteur</i> .....	79
A. Adapter notre modèle aux transitions qui rythment les parcours de vie .....	79
B. Reconnaître la vulnérabilité comme une valeur partagée .....	81
C. Faire de la santé mentale une priorité collective.....	82
II. <i>Réaffirmer l'importance de la protection sociale comme institution cardinale de solidarité</i> .....	83
A. Accepter que « l'instabilité est l'essence même de la sécurité sociale » sans sacrifier l'ancrage dans le temps long .....	83
B. Construire un modèle social soutenable et protecteur pour les générations futures .....	84
C. Consacrer la prévention comme une politique transversale d'investissement social.....	86
III. <i>Réinventer les solidarités de proximité et les espaces de coopération et de lien social</i> .....	87
A. Valoriser la coopération plus que la compétition.....	87
B. Aménager pour toutes les générations des lieux physiques d'échange et de « respiration sociale ».....	88
C. Poursuivre les efforts visant à mieux reconnaître l'engagement .....	89

---

*Ce rapport de prospective explore les futurs possibles des valeurs qui fondent le modèle social français. Celui-ci est entendu comme **l'ensemble des institutions, des règles, des représentations et des pratiques qui organisent la solidarité entre les citoyens, fondement moral de toute vie collective.***

***L'angle d'étude se veut volontairement large pour embrasser les tendances qui façonneront l'avenir.***

*Il inclut la protection sociale au sens large et le système de sécurité sociale en particulier, la question démographique et de la solidarité entre les générations, la place de l'éducation et celle du travail, le rapport aux inégalités sociales, la prise en compte simultanée du besoin de proximité et des aspirations à l'autonomie, le rôle de l'État comme régulateur et organisateur des services publics ou encore l'évolution du lien social et de l'engagement associatif, en particulier sous l'effet du numérique.*

*Fidèle à la vocation de la délégation à la prospective, le rapport propose quatre scénarios d'évolution à partir des tendances actuelles. **L'objectif est d'imaginer les futurs possibles et, partant, de permettre à chacun de définir un avenir souhaitable.***

---

# I

## L'ENTRÉE DANS LA MODERNITÉ A PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ LA MANIÈRE DE VALORISER LA SOLIDARITÉ, EN CONSACRANT LA FIGURE DE L'INDIVIDU INDÉPENDANT MAIS OBLIGÉ À L'ÉGARD DE SES SEMBLABLES

**I. La construction progressive du modèle social a permis d'arracher l'individu à la condition imposée par son groupe d'appartenance, en valorisant une solidarité relevant des pouvoirs publics**

**A. À travers l'assistance mutuelle et le don, famille et œuvres de charité ont longtemps protégé des aléas de l'existence**

Historiquement, les mécanismes de solidarité ont longtemps reposé sur la famille, les communautés locales, les institutions religieuses et certaines corporations de métiers. **Il s'agissait d'une solidarité de proximité, dans laquelle l'individu était fortement dépendant de sa communauté d'appartenance.**

- **Les communautés traditionnelles ont pendant longtemps joué une forme de protection rapprochée**

Dans les sociétés préindustrielles, la famille élargie incarnait le premier filet de sécurité face aux aléas de la vie. Unité économique et sociale incluant plusieurs générations, voire des branches collatérales, cette « **famille Providence** », selon l'expression de Robert Castel<sup>1</sup>, constituait le principal, voire le seul rempart en cas de maladie, de vieillesse et de décès.

Pour les plus démunis, du Moyen Âge à la Renaissance, l'Église a joué un rôle central dans l'organisation de la charité en Europe. Portée par les hospices, les confréries, les œuvres de miséricorde et les aumônes, **la charité** constituait tout à la fois une valeur – un devoir moral envers les plus pauvres –, et un moyen destiné à maintenir un certain ordre social. Charité et bienfaisance venaient remplacer les solidarités du groupe familial ou les corriger.

Les **communautés villageoises** offraient quant à elles des solidarités informelles à travers différents modes d'entraide dans les campagnes (partage des corvées, prêts de grains), notamment en cas de crises (mauvaises récoltes, épidémies).

---

<sup>1</sup> Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, 1995.

Des **structures corporatives** (guildes, jurandes, corporations), le plus souvent dans les villes, offraient à leurs membres (artisans, marchands) une protection contre les risques liés au travail, tout en régulant l'accès aux métiers.

- **Ces communautés permettaient des solidarités de proximité plus ou moins fortes selon les communautés d'appartenance**

Familiales, locales, religieuses ou professionnelles, ces solidarités étaient à la fois **multiples et fragmentées**.

Elles reposaient sur des **logiques de proximité**, de réciprocité, **mais aussi d'exclusion** car ceux qui n'appartenaient pas à la communauté en étaient le plus souvent privés.

Lorsqu'elles valorisaient le don et la gratitude, ces solidarités plaçaient les individus dans une situation de dépendance vis-à-vis des communautés traditionnelles et de perpétuation des inégalités sociales, loin de la logique de droit apparue bien plus tard.

**La solidarité revêtait ainsi un caractère profondément subjectif.** Comme le souligne Didier Tabuteau, la protection par la charité et la philanthropie dépendait de la richesse du donateur ou de son bon cœur, suivant une logique de bienfaisance très aléatoire<sup>1</sup>.

## **B. Industrialisation et urbanisation ont fait émerger des besoins de protection inédits, renforçant un mouvement déjà à l'œuvre de socialisation des risques et de reconnaissance de droits individuels**

Révolution industrielle, exode rural et remise en cause des liens de proximité ont bouleversé les solidarités familiales et locales traditionnelles, appelant de nouvelles formes de protection.

- **Les valeurs sociales ont fait l'objet d'une sécularisation progressive, ouvrant la voie à des formes plus abouties de protections liées au travail**

Le mouvement de sécularisation qui caractérise le XVII<sup>e</sup> siècle s'accompagne d'un transfert de l'organisation des aides sociales de l'Église aux municipalités et au roi, tandis que se développent des formes plus abouties de protections liées au travail.

En témoignent l'imposition en 1601 par Henri IV du revenu des activités minières pour financer la prise en charge des blessés ou la création en 1673 par Colbert de la Caisse des invalides de la marine, organisant pour les marins un financement de pensions par un système de retenue sur leurs soldes.

Sans disparaître complètement de la sphère religieuse, la charité prend un tour plus coercitif avec la création par Louis XIV en 1656 de l'hôpital général permettant à l'État de prendre en charge indigents et vagabonds dans le cadre de ce que Michel Foucault a plus tard qualifié de « grand renfermement ».

---

<sup>1</sup> Audition de la délégation à la prospective, 24 février 2026.

À cette époque, résume Julien Damon : « *Dans la sphère religieuse, la dignité du pauvre motive l'action. Dans la sphère étatique, c'est sa dangerosité.* »<sup>1</sup>

■ **L'époque révolutionnaire consacre pour la première fois un principe d'organisation collective de la protection sociale pour les plus fragiles**

Un siècle plus tard, les Révolutionnaires reconnaissent les aléas de l'existence non seulement comme des périls individuels mais aussi comme des risques sociaux dont la prise en charge peut être partagée.

---

**Les valeurs sociales à l'époque révolutionnaire :  
une approche avant-gardiste**

En 1792-1793, la France, durement touchée par la misère et les émeutes frumentaires, connaît une grave crise de subsistance. Les revendications en faveur d'une meilleure répartition des richesses sont fortes, en particulier de la part des sans-culottes.

Pour les Montagnards, les garanties apportées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 sont insuffisantes. Inspirée des Lumières, celle-ci proclame la liberté individuelle, la propriété privée et la résistance à l'oppression. Elle consacre l'égalité devant la loi mais se préoccupe peu des inégalités économiques et sociales : **si la propriété est un droit sacré, elle l'est sous la seule réserve de la nécessité publique et sans limites tenant à des considérations sociales.**

Les Montagnards souhaitent inscrire dans le droit les principes de justice sociale et de solidarité collective. La Constitution du 24 juin 1793 reconnaît ainsi l'existence d'une « dette sacrée » de la Nation envers les « citoyens malheureux », dette que doit honorer l'organisation de « secours publics ».

“

***Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.***

Article 21 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793

La Déclaration de 1793 restera lettre morte en raison des guerres révolutionnaires puis de l'Empire. En rupture avec l'Ancien Régime, où la charité était principalement une affaire privée ou religieuse, **elle constitue toutefois l'une des premières formulations modernes du droit à l'assistance sociale. En rattachant la solidarité aux pouvoirs publics**, elle porte en elle les prémisses des grandes avancées sociales de la III<sup>e</sup> République et d'une certaine manière celles de l'État-providence<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Julien Damon, *Petit Éloge de la Sécu*, 2025.

<sup>2</sup> L'idée d'établir un droit citoyen sera reprise par le Préambule de 1946 et par un principe général du droit consacré en 1986 selon lequel « *la nation assure à la famille les conditions nécessaires à son développement et garantit, notamment à l'enfant et à la mère, la sécurité matérielle* » (Conseil d'État, Section, 6 juin 1986, *Fédération des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique et autre*).

Pour Didier Tabuteau, la Révolution substitue « au geste charitable un véritable droit, porteur d'égalité sociale inédite. [...] **Ce tournant fonde une solidarité désormais liée à l'action publique.** Il s'agit d'instaurer une égalité entre les individus sans passer par des corps intermédiaires. »<sup>1</sup>

- **Si les sociétés de secours mutuel constituent un embryon d'assurance professionnelle mutualisée, la société du XIX<sup>e</sup> siècle valorise encore fortement la prévoyance individuelle au détriment de la solidarité**

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle apparaissent des sociétés de secours mutuel, souvent héritées des anciennes corporations et confréries médiévales. Offrant des aides en cas de maladie, d'accident ou de décès, **elles constituent une réponse apportée par les travailleurs eux-mêmes pour faire face à l'insécurité croissante engendrée par l'industrialisation et la fin des protections corporatives**, abolies par le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier de 1791<sup>3</sup> au nom de la liberté individuelle et de l'égalité.

Ces sociétés deviennent plus structurées au XIX<sup>e</sup> siècle tout en restant limitées à certains groupes professionnels constitués d'ouvriers ou d'artisans. En 1852, Napoléon III impose la création d'une société de secours mutuels, par le maire ou le curé, dans chaque commune où cela s'avère nécessaire<sup>4</sup>. Devant les maux de la condition ouvrière et l'effritement des solidarités traditionnelles, la mise en place d'une protection plus généralisée apparaît en effet nécessaire.

**“ La société qui voudrait, à quelque degré que ce fût, se charger du sort d'une partie de ses membres en ferait des oisifs, des turbulents, des factieux, aux dépens de tous les citoyens laborieux et paisibles, auxquels le même privilège ne s'appliquerait pas. [...]**

**L'ouvrier qui veut être prévoyant a dans ses mains son propre bien-être. La Providence a mesuré ses forces, la durée de sa vie, de manière qu'avec un travail qui n'a rien d'excessif, il peut, quand il est laborieux et d'une intelligence ordinaire, nourrir lui, ses vieux parents, ses enfants, et réserver quelque chose pour la maladie ou la vieillesse<sup>2</sup>.**

**Adolphe Thiers**, député  
rapport parlementaire présenté  
au nom de la commission de l'assistance  
et de la prévoyance publiques, 1850

<sup>1</sup> Didier Tabuteau, « Égalité et sécurité sociale », discours devant le Conseil économique, social et environnemental (CESE), pour les 80 ans de la Sécurité sociale, 14 octobre 2025.

<sup>2</sup> Extraits du Rapport général présenté par M. Thiers au nom de la Commission de l'assistance et de la prévoyance publiques, séance du 26 janvier 1850 :

<https://books.google.fr/books?id=oCNeAAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q=a%20dans%20ses%20mains%20son%20propre&f=false> (p. 32 et 105).

<sup>3</sup> Décret des 2 et 17 mars 1791 ; loi des 14 et 17 juin 1791 relative aux assemblées d'ouvriers et d'artisans de même état et profession.

<sup>4</sup> Décret du 26 mars 1852 sur les sociétés de secours mutuels.

Cependant, face aux logiques de solidarité, les valeurs de prévoyance et de responsabilité individuelle étaient prédominantes<sup>1</sup>. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'organisation sociale reste fondée sur une conception individualiste de la liberté et de la responsabilité ainsi que sur la défense de la propriété privée.

Dans un ordre juridique qui érige la propriété au rang de droit naturel et imprescriptible, c'est à l'épargne et, ultérieurement, à l'assurance volontaire, que le XIX<sup>e</sup> siècle assigne la fonction d'assurer la sécurité face aux aléas de l'existence, en excluant encore par principe toute intervention structurante de la puissance publique<sup>2</sup>.

## **II. En sécularisant et en « défamilialisant » les valeurs sociales, l'évolution vers une société de semblables a consacré la figure du citoyen à la fois indépendant et obligé à l'égard des autres**

### **A. Rompant avec la logique de bienfaisance, une conception plus laïque et universelle de la protection sociale s'est progressivement imposée**

- **La légitimité de la charité a été contestée, encourageant une conception plus horizontale du lien social**

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, divers penseurs et grandes figures politiques ont critiqué la charité traditionnelle et promu, dans une grande variété d'approches, des formes de solidarité plus collectives et émancipatrices.

Qu'il s'agisse, pour ne citer que quelques-uns d'entre eux, de Pierre-Joseph Proudhon, qui voyait dans la charité une forme de domination sociale maintenant les pauvres dans un état de dépendance, de Louis Blanc, qui la considérait comme une solution individuelle inefficace face à la misère de masse créée par le capitalisme industriel ou encore d'Auguste Comte, qui la concevait comme une pratique individualiste et irrationnelle, tous ont en commun de rejeter la charité pour son caractère paternaliste, inefficace ou humiliant. Ils lui préfèrent des formes de solidarité fondées sur l'entraide mutuelle, l'autogestion ou, à l'inverse, l'intervention de l'État.

Dans le sillage de la Révolution de 1848 qui proclame un droit au travail, un courant républicain-social, représenté par des figures comme Alexandre Ledru-Rollin ou Alphonse de Lamartine, a également dénoncé la charité comme un outil de conservation de l'ordre social établi et promu d'autres modèles de justice sociale. La critique vise avant tout l'arbitraire de la bienfaisance, jugée incompatible avec l'égalité civique qui accompagne l'entrée dans la modernité démocratique.

---

<sup>1</sup> Didier Tabuteau, Avant-propos de « Quatre-vingt ans de la sécurité sociale », *Droit social*, 2025.

<sup>2</sup> Les caisses d'épargne sont créées en 1818, plus d'un siècle avant les premières caisses d'assurances sociales.

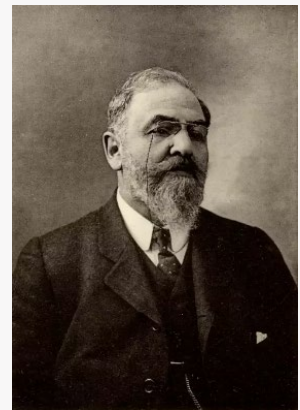
Cette critique de la charité ne se limite pas à contester un mode traditionnel d'assistance : elle ouvre la voie à une redéfinition du lien social lui-même. Au plan conceptuel, la charité traditionnelle a ainsi marqué le pas au profit d'une solidarité laïque et républicaine, pensée comme un lien horizontal entre citoyens et non vertical entre bienfaiteurs et assistés.

■ **La doctrine du solidarisme permet de penser la protection sociale comme l'expression d'une dette liant les hommes entre eux**

La transformation ainsi engagée du lien social trouve sa formulation la plus aboutie dans la doctrine solidariste de Léon Bourgeois : en vertu d'une « dette sociale », chaque homme doit ce qu'il est, en tant qu'individu, à l'association humaine ; chaque individu bénéficiant des acquis de la société se trouve redevable envers elle.

« *L'homme naît débiteur de l'association humaine* » :  
le solidarisme de Léon Bourgeois

Dans *Solidarité* (1896), Léon Bourgeois propose de penser la solidarité comme l'expression d'une dette sociale liant les membres d'une même collectivité.



Portrait de Léon Bourgeois vers 1906  
Archives du Sénat 119 AS 4

**“ Dès que l'enfant, après l'allaitement, se sépare définitivement de la mère et devient un être distinct, recevant du dehors les aliments nécessaires à son existence, il est un débiteur ; il ne fera point un pas, un geste, il ne se procurera point la satisfaction d'un besoin, il n'exercera point une de ses facultés naissantes, sans puiser dans l'immense réservoir des utilités accumulées par l'humanité.**

*Solidarité*, 1896

Entre la fin du Premier Empire et le début de la Première Guerre mondiale, la question sociale donne lieu à un affrontement entre deux conceptions de philosophie politique très différentes : d'un côté, les socialistes défendent l'introduction de nouveaux droits sociaux garantis collectivement, de l'autre, les libéraux s'opposent à l'expansion des couvertures obligatoires et valorisent avant tout la prévoyance individuelle, associée à la philanthropie privée, afin de limiter l'emprise d'un État jugé trop tutélaire. Entre ces deux mouvements se développe une troisième voie, celle promue par Léon Bourgeois.

Le solidarisme repose sur l'idée que les individus sont liés par une interdépendance profonde : nul ne se construit seul, chacun bénéficiant des acquis matériels, intellectuels et institutionnels transmis par la société. Dès lors, « *l'homme naît débiteur de l'association humaine* », ce qui le rend obligé non seulement envers ses contemporains, mais aussi envers les générations passées et futures.

De cette interdépendance découle la notion centrale de « dette sociale ». Chaque individu bénéficiant de l'héritage collectif, il lui revient d'en acquitter la contrepartie par sa contribution à la solidarité commune.

**Ce principe fonde à la fois des droits et des devoirs** : il légitime l'existence de droits sociaux – droit à l'éducation, accès à un socle de biens nécessaires à l'existence, protection contre les principaux risques de la vie – tout en impliquant un « devoir social » de participation à l'effort collectif.

Dans cette perspective, l'État n'est pas conçu comme un substitut à l'initiative individuelle, mais comme l'institution chargée d'organiser la chaîne des solidarités au sein de la société. En 1902, devant la Chambre des députés, Léon Bourgeois en appelait ainsi à la création d'un « *service public de solidarité sociale* ».

Moins visible dans les controverses doctrinales que le socialisme ou le libéralisme, le solidarisme joue néanmoins un rôle important dans l'élaboration du modèle social républicain et contribue, comme y insiste Julien Damon, à éclairer les fondements d'une République qui se définit non seulement comme indivisible, laïque et démocratique, mais aussi comme sociale<sup>1</sup>.

La doctrine solidariste contribue à donner un fondement moral et politique à l'extension progressive des protections sociales au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, en apportant une justification fondamentale à la question de savoir pourquoi la société dans son ensemble participe à la réparation de risques qui ne touchent que certains individus. Il s'agit, pour reprendre les termes d'Agathe Cagé, d'« *admettre que nous contractons des dettes les uns envers les autres, dettes qui englobent les générations passées, présentes et futures* » et d'« *accepter de ne pas tenir la comptabilité de ces dettes* »<sup>2</sup>.

Ce cadre intellectuel accompagne en effet l'émergence des premières grandes législations sociales de la Troisième République, qui voit la naissance de l'école laïque et obligatoire, la structuration des services publics, la valorisation de la citoyenneté comme base de la solidarité et la République comme matrice de la citoyenneté sociale.

■ **Avec la transition vers la modernité, la solidarité est ainsi marquée par le passage d'un lien communautaire à un lien plus civique et institutionnel**

Dans une société profondément transformée par l'évolution de l'organisation du travail, le lien social tend à se recomposer vers une forme plus civique et institutionnelle.

---

<sup>1</sup> Julien Damon, *Petit Éloge de la sécu*, 2025.

<sup>2</sup> Audition de la délégation à la prospective, 24 février 2026.

Le sociologue Émile Durkheim (1858-1917) observait ce changement de nature de la solidarité au cours des siècles, identifiant à la fois un processus de différenciation croissante des individus et l'émergence de nouvelles formes de cohésion propres aux sociétés modernes.

Cherchant à comprendre les raisons pour lesquelles « **tout en devenant plus autonome, l'individu dépend plus étroitement de la société** »<sup>1</sup>, Durkheim distingue deux formes de solidarité :

- la **solidarité mécanique**, caractéristique des sociétés traditionnelles, elle repose sur la similitude des individus : ceux-ci partagent des croyances, des valeurs et des modes de vie homogènes. La conscience collective y est particulièrement forte et enveloppante, au point que « *l'individu est en quelque sorte absorbé par le groupe* » ;
- à l'inverse, la **solidarité organique**, propre aux sociétés modernes, s'appuie sur la différenciation des fonctions et l'interdépendance des rôles. Les individus, bien que plus autonomes, sont liés les uns aux autres par la complémentarité de leurs activités ; la cohésion sociale ne résulte plus de la ressemblance, mais de la coopération.

#### Solidarité mécanique et solidarité organique : la distinction de Durkheim

	Fonction	Fondements	Liens entre les individus	Conscience collective	Système juridique
<b>Solidarité mécanique</b> (caractéristique des sociétés traditionnelles)	Intégration sociale	Homogénéité  Valeurs et croyances partagées  Nombreux rituels	Similitudes des individus et de leurs fonctions	Forte  Existence commandée par des impératifs et des interdits sociaux	Droit répressif  Sanction des fautes et des crimes
<b>Solidarité organique</b> (caractéristique des sociétés modernes)	Intégration sociale	Diversité  Valeurs et croyances distinctes  Interdépendance comme effet de la division du travail	Différenciation des individus et complémentarité des fonctions  Pluralité des liens sociaux et variation de leur intensité selon les individus	Faible et en déclin  Marge d'interprétation plus étendue des impératifs sociaux	Droit restitutif ou coopératif  Le but est de réparer les fautes et de favoriser la coopération des individus.

Source : Serge Paugam, *Le lien social*, 2009, p. 16

<sup>1</sup> Émile Durkheim, *De la division du travail social*, 1893 (préface).

Cette transformation du lien social s'accompagne d'une évolution majeure des trajectoires individuelles. Comme le souligne Durkheim, la division du travail modifie profondément « *la loi de la transmission des vocations* » : les individus peuvent progressivement s'affranchir des déterminismes hérités qui, dans les sociétés anciennes, les assignaient à une position fixe au sein de leur groupe d'origine. La modernité ouvre ainsi un espace accru d'autonomie et de mobilité, tout en renforçant paradoxalement les liens d'interdépendance.

Dans la perspective de Durkheim, la division du travail, loin d'être un facteur de désagrégation sociale, devient le fondement de la solidarité moderne. En spécialisant les fonctions, elle oblige les individus à se coordonner et à coopérer ; chacun tire de son activité le sentiment d'être utile à l'ensemble.

Cependant, cette nouvelle forme de solidarité n'est pas exempte de fragilités : comme le rappelle Serge Paugam, l'affaiblissement de la conscience collective et des mécanismes traditionnels de régulation peut engendrer un déficit de repères communs. La prédominance de la solidarité organique s'accompagne ainsi d'un risque de désagrégation et d'anomie.

Pour Durkheim, l'affirmation du rôle de l'État ne doit pas être interprétée comme un simple correctif des effets de la spécialisation, mais comme une condition de l'épanouissement des différences individuelles. Il revient aux institutions collectives d'exercer une autorité morale et une fonction éducative, afin de structurer les normes communes et de garantir la cohésion sociale. Dans cette conception, la morale est sociale par essence : Durkheim voit dans « *la grande voix de la collectivité* » le « *nouveau visage du sacré et de la transcendance* »<sup>1</sup>.

## **B. Le principe d'une solidarité nationale relevant des pouvoirs publics ne s'impose pleinement qu'avec les lois sur les assurances sociales puis avec l'idéal de la sécurité sociale**

### **■ Les premiers systèmes d'assurances sociales généralisent la logique de mutualisation des risques et de droits individuels**

La grande loi du 9 avril 1898<sup>2</sup> représente l'un des premiers dispositifs modernes de mutualisation d'un risque professionnel : elle organise l'indemnisation des accidents du travail dans l'intérêt réciproque des salariés et des employeurs. La réparation du dommage devient automatique, sans que le salarié ait à prouver une faute.

Parallèlement, les grandes lois d'assistance sociale adoptées au tournant du siècle traduisent un renforcement de l'action publique pour les populations les plus fragiles<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Michel Terestchenko, *Philosophie politique, Individu et société*, 2000.

<sup>2</sup> Loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités dans les accidents du travail. Le premier système d'assurances sociales, fondé sur l'adhésion obligatoire à des caisses soutenues par l'État, a vu le jour en Prusse en 1883 : préoccupé par le risque révolutionnaire, le chancelier Bismarck y confie aux représentants des ouvriers la responsabilité de la première assurance maladie obligatoire organisée dans un cadre interprofessionnel.

<sup>3</sup> Loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, loi en faveur des tuberculeux de 1901, loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés, loi du 14 juillet 1905 relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, loi du 17 juin 1913 sur le repos des femmes en couches et loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses.

La loi du 5 avril 1910 instituant les retraites ouvrières et paysannes (ROP) consacre pour la première fois à grande échelle l'idée que la collectivité doit garantir une protection contre le risque de vieillesse : elle instaure un système de retraite obligatoire pour les salariés aux revenus modestes, reposant sur un mécanisme de cotisations associant travailleurs, employeurs et État.

Lors des débats parlementaires précédant son adoption, Jean Jaurès défend l'idée que la protection sociale doit reposer sur des droits plutôt que sur l'assistance. Il voit dans l'assurance sociale « *un droit des travailleurs à la vie* », supérieur à l'assistance publique qui, selon ses mots, laisse toujours « *le pauvre incliné pour recevoir* »<sup>1</sup>. Par cette formule, il souligne la rupture introduite par les premières assurances sociales : la protection contre les risques de l'existence ne relève plus d'une aide accordée aux plus démunis, mais d'**un droit fondé sur la participation des travailleurs à un système collectif de solidarité**.

L'introduction de mécanismes de solidarité institutionnalisés se confirme avec les lois de 1928 et 1930<sup>2</sup>. Elles étendent les assurances sociales obligatoires aux salariés de l'industrie et du commerce, couvrant la maladie, l'invalidité et la vieillesse.

**L'existence de risques inhérents à la vie sociale, que l'on ne peut imputer à une faute personnelle et qui ouvrent droit à réparation, est désormais reconnue.**

Reflétant une nouvelle compréhension des rapports sociaux, fondée sur une socialisation des intérêts, l'assurance sociale « *organise une société de gens rendus semblables* ».<sup>3</sup>

■ **Rupture historique et synthèse républicaine originale, l'idéal de la sécurité sociale promeut une solidarité mutuelle et universelle**

À la Libération, la construction de la sécurité sociale bénéficie d'un large compromis politique et social. Elle concrétise une partie du programme « *Les Jours heureux* » du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944 dont l'ambition était d'« *instaurer, dès la libération du territoire, un ordre social plus juste* » et de rétablir les grandes libertés ainsi que « *le respect de la personne humaine* » et « *l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi* ».

Elle opère ainsi à la fois un changement d'échelle et une rupture culturelle<sup>4</sup>, en permettant la réaffirmation de la notion de droits sociaux, qui avait été remplacée progressivement par l'idée d'assurance obligatoire.

Ce projet fondateur en appelle à une transformation profonde de l'organisation sociale française : universalisation de la protection sociale, instauration d'un salaire minimum, généralisation des retraites et des assurances sociales<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Intervention de Jean Jaurès devant la Chambre des députés le 30 mars 1910 : « *L'assistance, quelle qu'elle soit, si soucieuse qu'elle soit de l'équité et de la dignité des hommes, c'est toujours à quelque degré le pauvre incliné pour recevoir.* »

<sup>2</sup> Loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales, complétée par la loi du 30 avril 1930.

<sup>3</sup> Julien Damon, *op.cit.*

<sup>4</sup> Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, 1990.

<sup>5</sup> Il se nourrit du rapport Beveridge de 1942 qui appelait de ses vœux l'institution d'un régime universel d'assurance nationale garantissant des prestations minimales et en principe uniformes pour l'ensemble de la population.

## L'idéal de la sécurité sociale en 1945



Qu'est-ce donc que la sécurité sociale ? Je crois qu'on peut la définir ainsi : **la garantie donnée à chacun qu'il disposera en toutes circonstances d'un revenu suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille une existence décente, ou à tout le moins un minimum vital.** La sécurité sociale répond ainsi à la préoccupation fondamentale de **débarrasser les travailleurs de la hantise du lendemain, de cette hantise du lendemain qui crée chez eux un constant complexe d'infériorité, qui arrête les possibilités d'extension et qui crée la distinction injustifiable des classes entre les possédants, qui sont sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir, et les non-possédants, constamment sous la menace de la misère.**

**Pierre Laroque**, discours prononcé le 23 mars 1945  
à l'École nationale d'organisation économique et sociale

Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 traduisent cette ambition en instituant une organisation destinée à protéger l'ensemble de la population contre les principaux risques de l'existence. Comme le souligne leur exposé des motifs, il s'agit de bâtir « **une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre** ».

Ce nouveau modèle social repose sur une articulation originale entre plusieurs formes de solidarité : professionnelle, à travers les cotisations ; nationale, via l'intervention de l'État ; et familiale, par les mécanismes de redistribution.

La solidarité nationale devient le fondement de l'ordre social. Comme le souligne Didier Tabuteau, au-delà de la redistributivité et de l'universalité, la sécurité sociale assure une **fonction de « commutativité »**. Celle-ci traduit l'effet unificateur du système, dont le maintien est essentiel pour l'adhésion au projet collectif<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Audition de la délégation à la prospective, 24 février 2026.

## II

# MAIS À UNE ÉPOQUE SATURÉE D'INCERTITUDES, LE MODÈLE SOCIAL EST PLUS QUE JAMAIS FRAGILISÉ, TIRAILLÉ ENTRE DES REVENDICATIONS CROISSANTES D'AUTONOMIE ET UN BESOIN RENOUVELÉ DE PROTECTION COLLECTIVE

### I. Le principe de solidarité s'essouffle et pose la question de notre niveau de tolérance aux inégalités

#### A. Un modèle social « *fini face à des demandes infinies* » ?

##### 1. Un système animé par une passion pour l'égalité

Dans un contexte de reconstruction politique, sociale et morale, la société française de l'après-guerre est mue par une profonde aspiration à l'égalité. Celle-ci ne s'entend pas dans sa seule dimension juridique : au-delà de l'égalité de droit, héritée de la Révolution, elle est érigée en principe structurant du modèle social et assigne à l'action publique un objectif de réduction concrète des inégalités de fait.

Cette ambition est portée par le Préambule de la Constitution de 1946, dont les alinéas 10 à 13 consacrent une **conception extensive de l'égalité, indissociable d'un haut niveau de solidarité.**

---

#### Égalité et solidarité dans le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

10. La Nation assure à **l'individu et à la famille** les conditions nécessaires à leur développement.

11. Elle **garantit à tous**, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a **le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.**

12. La Nation proclame **la solidarité et l'égalité de tous les Français** devant les charges qui résultent des calamités nationales.

13. La Nation garantit **l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.** L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

---

Cette conception républicaine de l'égalité, qui privilégie l'homogénéisation des conditions d'accès aux droits plutôt que la reconnaissance des particularismes, nourrit une attente forte envers l'État, considéré comme le garant de la justice sociale à travers l'organisation de la redistribution des ressources, la correction des inégalités engendrées par le fonctionnement de l'économie de marché et l'importance des services publics en tant qu'infrastructures de solidarité.

Dans cette perspective, l'égalité prime sur d'autres valeurs, comme la liberté, notamment économique, ou l'autonomie individuelle.

La priorité accordée à l'égalité dans l'architecture du modèle social trouve une traduction concrète dans l'organisation de la couverture des risques de l'existence indépendamment des situations individuelles, professionnelles ou financières.

En effet, dans sa conception initiale, la sécurité sociale repose sur une logique assurantielle : financée principalement par des cotisations sociales, elle ouvre droit à des prestations, soit immédiates – comme les remboursements de soins ou les prestations familiales – soit différées, à l'image des pensions de retraite. **Mais bien qu'empruntant à la technique assurantielle, elle s'en affranchit par son caractère obligatoire et un financement par une contribution indépendante des risques courus par le bénéficiaire. Cette obligation constitue ainsi le fondement même de l'égalité.**

“

***C'est aussi sans doute sur l'obligation d'affiliation à la sécurité sociale que la tension entre la liberté et l'égalité est la plus forte. L'obligation est en effet la condition sine qua non de l'égalité devant la sécurité sociale comme de l'égalité au sein de la sécurité sociale.***

Didier Tabuteau, *Égalité et sécurité sociale*, discours prononcé au CESE, 14 octobre 2025

À travers un mouvement d'universalisation continue des droits, cette logique n'a cessé de s'étendre jusqu'à l'inclusion de l'ensemble de la population dans le champ des bénéficiaires. Avec la création de la couverture maladie universelle (CMU) en 1995, l'égalité d'accès à la protection sociale est devenue un horizon assumé. Pour Didier Tabuteau, « *la sécurité sociale est ainsi devenue l'expression d'une égalité à plusieurs niveaux, entre travailleurs, entre citoyens, entre résidents, dans une transfiguration des logiques initiales de dette sacrée, des lois bismarckiennes ou du rapport Beveridge* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Didier Tabuteau, *Égalité et sécurité sociale*, discours prononcé au CESE, 14 octobre 2025.

## 2. Un périmètre de protection qui n'a cessé de s'étendre

Loin d'être figée, la nomenclature des risques sociaux a évolué au gré des transformations de la société et de l'apparition de besoins nouveaux comme les nouvelles formes de pauvreté ou la dépendance liée à l'âge.

Historiquement structurée autour des appartenances professionnelles, la solidarité est devenue à la fois plus universelle et plus individualisée, évoluant vers un modèle social d'État-providence reposant sur un ensemble hybride. Ce modèle combine logiques assurantielles et assistancielles et mobilise un vaste ensemble de politiques publiques (emploi, éducation, formation professionnelle, logement).

Depuis 1959, la part des dépenses de protection sociale a augmenté à un rythme très soutenu : **de 15 % du PIB au début des années 1960, son niveau a atteint près de 32 % du PIB au début des années 2010**, avant un pic inédit à 35 % du PIB en 2020 lors de la crise sanitaire de la covid-19, pour un ensemble de dépenses publiques d'un peu plus de 55 % du PIB en 2019<sup>1</sup>.

Cette progression dynamique est la conséquence conjointe de l'élargissement progressif de la couverture des risques et du vieillissement démographique. Particulièrement dynamiques, les postes « vieillesse » et « santé » représentent ensemble entre 70 et 80 % des prestations.

Une inflexion majeure s'est produite à partir des années 1970 et 1980, marquées par un regain significatif de l'assistance, avec l'extension des prestations sous condition de ressources destinées à lutter contre la montée des situations d'exclusion et de précarité liée à la hausse du chômage. Au « minimum vieillesse » institué dès 1956 se sont ajoutés l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en 1970 puis le revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988<sup>2</sup>, lequel introduit une nouvelle logique d'insertion combinant aide financière et accompagnement social ou professionnel.

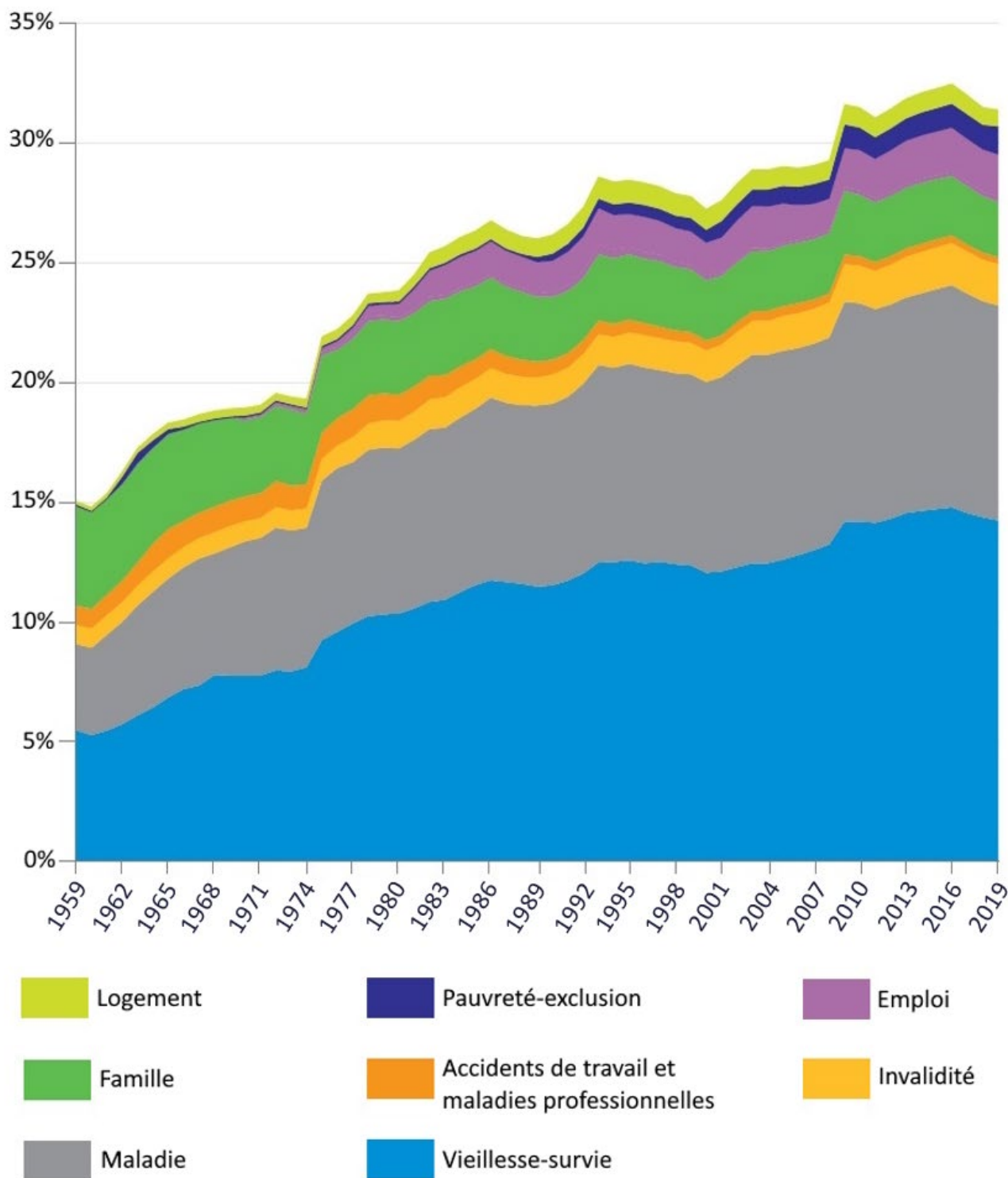
Parallèlement, le champ de la solidarité s'est élargi au-delà de la sphère des pouvoirs publics : aux côtés des acteurs historiques du secteur caritatif, comme par exemple l'Armée du Salut, fondée au XIX<sup>e</sup> siècle, ou encore le Secours catholique, créé en 1946, de nouvelles organisations ont vu le jour, tels les Restos du Cœur fondés en 1985, tandis que le recours au bénévolat et aux dons se renforçait.

---

<sup>1</sup> Drees, « La protection sociale depuis 1959 », *La protection sociale en France et en Europe en 2024*, Édition 2025.

<sup>2</sup> Loi du 30 juin 1956 créant le Fonds national de solidarité (FNS) et instituant le minimum vieillesse (remplacé en 2006 par l'allocation de solidarité aux personnes âgées – ASPA) ; loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ; loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

## Hausse des dépenses de prestations de protection sociale entre 1959 et 2019 (en % du PIB)



Lecture : en 2019, 31,3 % du PIB ont été consacrés aux prestations de protection sociale, dont 14,25 % du PIB pour le risque vieillesse-survie.

Source : Comptes de transferts nationaux et comptes de la protection sociale

Plus récemment, face à la hausse des situations de dépendance, la volonté de prendre en compte les nouveaux besoins trouve une traduction concrète dans l'institutionnalisation du risque de la perte d'autonomie. Celui-ci est érigé en cinquième branche autonome de la sécurité sociale en 2020<sup>1</sup>.

**D'autres demandes se font jour depuis lors, comme celle d'une « sécurité sociale de l'alimentation », d'une « sécurité sociale climatique »<sup>2</sup> ou encore d'une « sécurité sociale de la mort ».**

**Dès le début des années 1980, Michel Foucault pressentait cette évolution vers l'expression continue de demandes inédites, qualifiant le modèle social de « système fini face à une demande infinie »<sup>3</sup>.**

---

### Des propositions multiples pour socialiser de nouveaux risques

Au-delà des cinq risques traditionnels de la sécurité sociale – maladie, accidents du travail, vieillesse, famille et dépendance –, diverses propositions visent aujourd'hui à étendre le principe de solidarité collective à des domaines jusque-là non couverts.

- **Sécurité sociale de l'alimentation**

L'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation est portée depuis 2019 par un collectif national d'organisations associant citoyens et professionnels de l'agriculture, de l'alimentation et de l'éducation populaire, et réunissant, à l'initiative d'Ingénieurs sans frontières-Agrista, des organisations comme le réseau Civam, le réseau Salariat, la Confédération paysanne ou encore le collectif Démocratie alimentaire.

**Cette proposition, qui a fait l'objet d'une initiative et de débats parlementaires<sup>4</sup>, vise à étendre à l'alimentation et à l'agriculture les principes du régime général de la sécurité sociale.**

Entre 2018 et 2024, le nombre de personnes accueillies par les banques alimentaires est passé de 1,8 à 2,4 millions<sup>5</sup>. Les bénéficiaires comptent de plus en plus de jeunes et de travailleurs pauvres. Parallèlement, pour nombre d'agriculteurs, les difficultés à vivre dignement de leur travail s'accroissent.

Partant de ces constats et des enjeux de santé publique liés aux modes d'alimentation actuels, la proposition de loi « *d'expérimentation vers l'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation* » entend « *permettre à des personnes d'accéder, quelles que soient leurs ressources, à des produits sains et de qualité tout en soutenant un modèle de production agricole respectueux des producteurs et de l'environnement* ». L'objectif est de garantir à chacun une alimentation écologique et de qualité tout en favorisant la transformation du système agricole et alimentaire lui-même.

---

<sup>1</sup> Loi organique n° 2020-991 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie.

<sup>2</sup> Voir en particulier le rapport d'information n° 594 (2021-2022) « *Construire la sécurité sociale écologique du XXI<sup>e</sup> siècle* » de Mme Mélanie Vogel, fait nom de la mission d'information sur la sécurité sociale écologique, déposé le 30 mars 2022.

<sup>3</sup> Dans l'*État-Providence* (1980), François Ewald relevait également que le programme de la sécurité sociale « *comportait le rêve d'un processus qui permettrait la satisfaction infinie des besoins. Voilà que l'on redécouvre l'irréductible problème de la limite.* »

<sup>4</sup> Rapport n° 932 du 12 février 2025 fait par M. Charles Fournier, député, au nom de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi d'expérimentation vers l'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation.

<sup>5</sup> *Ibid.*

Des expérimentations locales, parfois soutenues par les collectivités territoriales, l'État à travers la Banque des territoires mais aussi certaines caisses de sécurité sociale<sup>1</sup>, ont été lancées dans plusieurs communes françaises (Montpellier ou Lyon par exemple). La proposition de loi vise à donner un cadre à ces expérimentations et à accompagner leur développement à travers la mise en place d'un fonds national d'expérimentation.

La sécurité sociale de l'alimentation reposerait sur trois principes : l'accès universel à une alimentation choisie, un financement par des cotisations sociales et le conventionnement avec des producteurs.

### Fonctionnement de l'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation de la Gironde



Source : Banque des territoires

Dans chaque territoire concerné, la gestion serait assurée par une caisse locale de l'alimentation, administrée par un parlement de l'alimentation qui collecterait les cotisations et verserait les allocations tout en assurant le conventionnement avec les professionnels. Les allocataires percevraient une allocation mobilisable auprès de producteurs ou de commerçants conventionnés.

La proposition de loi s'inspire de l'expérimentation « *Territoires zéro chômeur de longue durée* » prolongée en 2020. Elle prévoit que l'État autorise, pendant une durée de cinq ans, trente expérimentations locales réparties dans vingt territoires au plus.

Adoptée avec des modifications par la commission des affaires économiques le 12 février 2025, cette proposition de loi n'a à ce jour pas fait l'objet d'un examen complet en séance publique.

- **Sécurité sociale funéraire**

Dans un tout autre domaine, certains parlementaires souhaitent garantir la prise en charge solidaire, au sein la protection sociale, des frais funéraires.

L'objectif recherché est de garantir une égalité devant les frais d'obsèques et d'éviter que les proches du défunt ne supportent seuls ces coûts souvent élevés.

Déposée le 28 octobre 2025 à l'Assemblée nationale, la proposition de loi instituant une « *sécurité sociale funéraire* »<sup>2</sup> prévoit ainsi la création d'une sixième branche de la sécurité sociale consacrée aux opérations funéraires et financée par une cotisation dédiée. Elle serait adossée à des caisses primaires et nationale élues par les assurés et chargées de conventionner ou de déconventionner les opérateurs.

Le texte, qui entend garantir « *une dignité universelle en partage* » et affranchir « *notre décès du régime de la plus-value* »<sup>3</sup> impose par ailleurs le principe de non-lucrativité des établissements de service funéraire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

- **Sécurité sociale climatique**

Les réflexions sur la mise en place d'une « sécurité sociale climatique » portent quant à elles sur l'extension du principe de solidarité à la couverture des risques liés au dérèglement climatique.

Dans un rapport de 2025, le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) analyse les limites du système actuel de couverture de ces risques (notamment le régime des catastrophes naturelles) pour les logements des ménages. Partant du constat que **le changement climatique « pourrait rendre obsolètes certains équilibres du système assurantiel, comme l'industrialisation a révolutionné la couverture des risques sociaux au XIX<sup>e</sup> siècle »**, il explore les manières d'assurer les aléas climatiques (inondations, sécheresses, vagues de chaleur) et l'enjeu de soutenabilité dans sa triple dimension environnementale, financière et sociale<sup>4</sup>.

En fonction des places respectives de l'assurance publique et de l'assurance privée et d'hypothèses de coût, trois voies possibles sont identifiées pour garantir une solidarité face au climat :

- **maintenir le partage actuel des risques**, avec un socle minimal de garanties et une régulation de l'État pour maintenir leur assurabilité ;
- **élargir la réassurance publique** pour couvrir plus largement les risques climatiques, par exemple en confiant à l'État la prise en charge intégrale du risque lié à la sécheresse, et en menant une politique d'adaptation des logements plus volontariste ;
- **socialiser totalement les risques climatiques** liés aux logements, en faisant de l'État un assureur universel pour ces risques, en s'inspirant de la sécurité sociale.

---

<sup>1</sup> Pour un exemple, voir le projet mis en place par la caisse d'allocations familiales de la Savoie : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-savoie/offre-de-service/vie-personnelle/la-securite-sociale-alimentaire-locale-en-savoie>

<sup>2</sup> Proposition de loi n° 2018 instituant une sécurité sociale funéraire, présentée par M. Hadrien Clouet et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire, députés.

<sup>3</sup> Exposé des motifs de la proposition de loi.

<sup>4</sup> Mathilde Viennot et Alice Robinet, « Mutualisation des risques naturels : vers une Sécurité sociale climatique ? », *note de synthèse*, Haut-Commissariat à la stratégie et au plan juin 2025 : <https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2025/2025-06-12%20-%20Risques%20climatiques/HCSP-2025-NS-Mutualisation-Risques-17juillet.pdf>

---

Ce dernier scénario « propose une couverture universelle et unifiée des risques climatiques. Il présente à la fois une dimension réparatrice, avec la création de branches d'indemnisation, et une dimension préventive renforcée, avec la création d'un circuit de prévention des risques et d'adaptation des logements aux risques climatiques. **Des cotisations climatiques viennent remplacer les primes d'assurance. Se dessinerait alors une "Sécurité sociale climatique" comme la Sécurité sociale de 1945 a répondu aux risques sociaux.** »<sup>1</sup>

Qu'elles émanent de mouvements citoyens, d'initiatives politiques ou de réflexions prospectives, l'ensemble de ces propositions invitent à poursuivre la réflexion sur l'avenir du modèle de socialisation des risques, sa capacité à intégrer de nouvelles dimensions de la vie en société et sa possible ouverture à des domaines où les attentes et les vulnérabilités se multiplient.

---

### 3. Un moteur historique de progrès social et de cohésion nationale

Par son action durable sur les conditions de vie, le modèle social s'est imposé comme un pilier majeur de la cohésion sociale et du développement économique.

Création de la sécurité sociale, généralisation des retraites, accès élargi à l'éducation, consécration des droits syndicaux, puis mise en place de l'assurance chômage et évolution du droit du travail : pour François Ewald, la finalité principale de l'État-providence est la protection de la vie ; « *l'État va pouvoir gérer la vie de la population en tant que telle, afin de mieux la préserver contre elle-même et de lui permettre la réalisation des potentialités qu'elle recèle [...]. Voilà le grand déplacement : la valeur n'est pas dans la liberté, mais dans le fait d'être vivant. L'État-providence s'unifie autour de l'idée de la protection du vivant.* »<sup>2</sup>

#### ■ Une nette amélioration des conditions de vie depuis l'après-guerre

La mise en place d'une protection sociale généralisée a été le moteur de formidables avancées : associée au progrès de la médecine, elle a apporté une contribution essentielle à la hausse de l'espérance de vie et permis de faire sensiblement reculer la pauvreté, tout particulièrement chez les personnes retraitées.

---

#### Des progrès sociaux spectaculaires

Depuis 1950, une transformation profonde des conditions d'existence a été rendue possible par la consolidation du modèle social. Moins dépendantes de leurs origines et de leur condition sociale, des générations entières ont été extraites de la misère et sont entrées, selon l'expression de Julien Damon, dans un « **nouvel âge de la vie** », marqué par l'allongement de l'existence, le recul de la pauvreté et une réduction notable des inégalités.

---

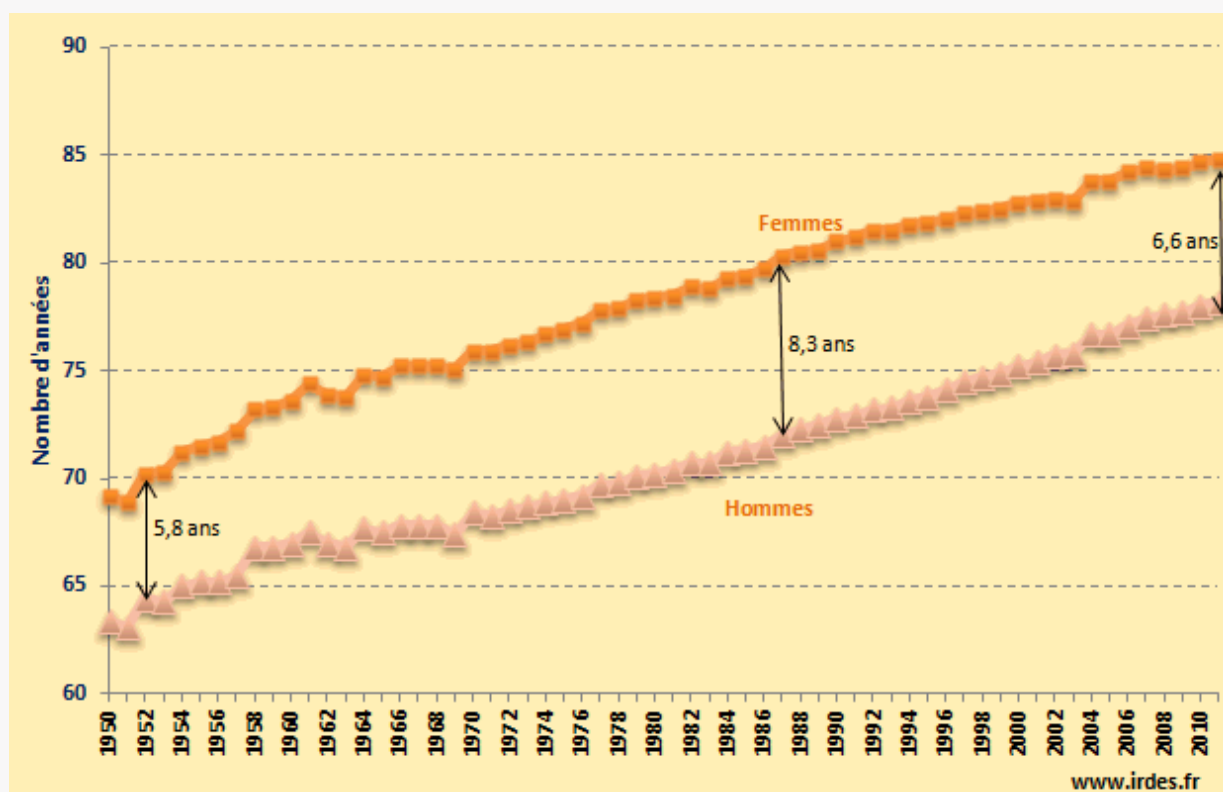
<sup>1</sup> Mathilde Viennot et Alice Robinet, Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, *op. cit.*

<sup>2</sup> François Ewald, *L'État-Providence*, 1980.

- **Une espérance de vie qui n'a cessé d'augmenter depuis 1950**

Progrès scientifique, accès aux soins et amélioration des conditions de vie ont apporté une contribution décisive à la hausse de l'espérance de vie à la naissance au cours des dernières décennies, plaçant la France au-dessus de la moyenne européenne.

De **63,4 ans pour les hommes et 69,2 ans pour les femmes en 1950**, l'espérance de vie à la naissance est passée à 78,2 ans pour les hommes et 84,8 ans pour les femmes en 2011<sup>1</sup>, puis à **80,3 ans pour les hommes et 85,9 ans pour les femmes en 2025**<sup>2</sup>.



Depuis le milieu des années 1990, l'écart entre les deux sexes se réduit, l'espérance de vie des femmes augmentant moins vite que celle des hommes.

De même, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans, définie comme le nombre d'années qu'une personne peut espérer vivre sans être limitée dans ses activités quotidiennes par un problème de santé, a crû d'un an et neuf mois depuis 2008, pour atteindre **12 ans sans incapacité pour les femmes** (18,5 ans sans incapacité forte) et **10,5 ans sans incapacité pour les hommes** (15,8 ans sans incapacité forte)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Irdes, indicateurs d'état de santé (base Eco-Santé) :

<https://www.irdes.fr/EspaceEnseignement/ChiffresGraphiques/Cadrage/IndicateursEtatSante/EsperanceVie.htm>

<sup>2</sup> Hélène Thélot, « Bilan démographique 2025 », *Insee Première* n° 2087, Insee, janvier 2026 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8719824>

<sup>3</sup> Drees, *Études et résultats* n° 1323, décembre 2024 : [https://www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/ER%20EVS%202024\\_MEL%203.pdf](https://www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/ER%20EVS%202024_MEL%203.pdf)

---

En un peu plus d'un siècle, **la mortalité infantile a quant à elle connu une remarquable baisse**, passant de 15 % des enfants nés en 1900 mourant avant un an à 0,4 % en 2023<sup>1</sup>.

- **Un recul marqué de la pauvreté sur longue période**

Entre 1975 et 1984, grâce notamment de la revalorisation des retraites et des minima sociaux, la France a connu une **diminution marquée du taux de pauvreté** (entendue au sens monétaire)<sup>2</sup>, passé de 17,4 % à 13,8 % de la population selon l'Insee.

Après une augmentation sous l'effet de la hausse du chômage, il connaît un nouveau recul entre 1996 et 2004 dans un contexte de bonne conjoncture économique, avant une remontée progressive. Il s'élevait en 2023 à 15,4 % de la population.

---

En 1983, jetant un regard rétrospectif sur les réussites de la sécurité sociale quarante ans après sa création, Pierre Laroque soulignait que « *l'amélioration de la santé qui est spectaculaire et les progrès médicaux* » s'étaient accompagnés d'un redressement démographique et économique mais aussi **d'un véritable « sentiment de sécurité dans la masse de la population »**<sup>3</sup>.

- **Une forte atténuation des inégalités grâce des mécanismes de redistribution majeurs**

Au-delà de la couverture des risques de l'existence, le modèle de protection sociale joue un rôle central dans la réduction des inégalités à travers la redistribution des richesses. Julien Damon rappelle ainsi que la sécurité sociale est devenue une « *véritable machine de redistribution, opérant des transferts entre ménages, générations et territoires, tout en contribuant à la solvabilisation de larges secteurs de l'économie* »<sup>4</sup>.

Reflétant plus largement l'apport du modèle social à l'atténuation des inégalités financières, **la notion de « redistribution élargie »** développée par l'Insee permet d'embrasser de manière très complète les effets redistributifs de l'action publique sur les niveaux de vie des ménages.

---

<sup>1</sup> Depuis 2015, le taux de mortalité infantile en France reste toutefois supérieur à la moyenne de l'Union européenne (0,33 % en 2023). Bernard Branger et Alain Mouzard, « Évolution de la mortalité infantile en France de 1900 à 2024 : facteurs explicatifs sociaux, culturels, économiques et sanitaires », *Archives françaises de pédiatrie*, avril 2025 : <https://hal.science/hal-05020411v1/document>. Nathalie Blanpain, « Un enfant sur 250 meurt avant l'âge d'un an en France », *Insee Première* n° 2048, Insee, avril 2025 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8547061#titre-bloc-15>

<sup>2</sup> Le seuil de pauvreté monétaire, mesuré en France depuis 1970, est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. En 2023 selon l'Insee, il correspond à un revenu disponible de 1 288 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

<sup>3</sup> Source : INA, « Succès et échecs de la Sécurité sociale vus par Pierre Laroque », 1983 : [https://fresques.ina.fr/securite-sociale/fiche-media/Secuso00041/succes-et-echecs-de-la-securite-sociale-vus-par-pierre-laroque.html?utm\\_source=chatgpt.com](https://fresques.ina.fr/securite-sociale/fiche-media/Secuso00041/succes-et-echecs-de-la-securite-sociale-vus-par-pierre-laroque.html?utm_source=chatgpt.com)

<sup>4</sup> Julien Damon, *Petit Éloge de la sécu*, 2025.

## L'impact des transferts et des services publics sur la correction des niveaux de vie : une forte baisse des inégalités grâce à la redistribution

L'Insee calcule les effets de la redistribution dite « élargie »<sup>1</sup>.

Complémentaire de l'approche monétaire classique, cette démarche permet de prendre en compte le financement, par les impôts, les taxes et les cotisations sociales, non seulement des retraites et des diverses prestations sociales **mais aussi des services publics, que ces derniers soient individualisables (l'éducation ou la santé) ou collectifs (la recherche ou la défense par exemple).**

**L'ensemble de ces transferts publics représente de l'ordre de 500 milliards d'euros, soit un quart du revenu national net en 2019. Prélevés sur les ménages ou perçus par ces derniers, ils viennent organiser une gigantesque redistribution qui contribue à réduire significativement les inégalités de revenu.**

En 2019, une proportion de 57 % de la population recevait davantage qu'elle ne versait. La redistribution profite majoritairement aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux ménages les plus modestes.

**Au total, l'Insee souligne que les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres avant transferts contre 1 à 3 fois après transferts<sup>2</sup>.**

**“ La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes.**

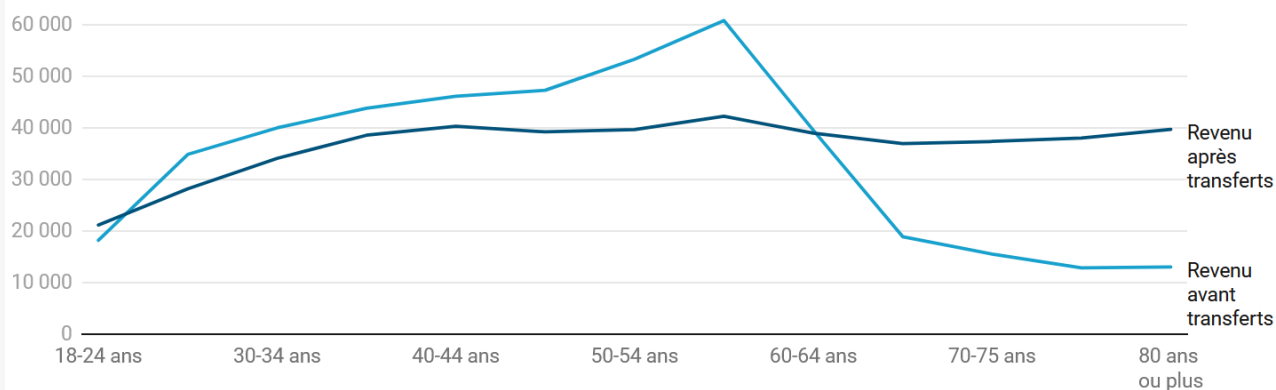
Une approche par classe d'âge permet de montrer que 90 % des plus de 65 ans sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie dès lors qu'ils touchent des pensions de retraite et qu'ils bénéficient proportionnellement davantage des prestations de santé que les plus jeunes. À l'inverse, plus de la moitié des moins de 60 ans sont contributeurs nets.

Les contributeurs nets se concentrent en effet parmi les ménages actifs et aisés, âgés entre 40 et 60 ans, plutôt cadres et urbains. Parmi les 50-59 ans, près de 70 % sont contributeurs nets à la redistribution élargie. Les ménages de moins de 29 ans ont quant à eux des revenus moyens plus faibles que les autres tranches d'âge actif, mais des taux de prélèvements similaires.

<sup>1</sup> Mathias André, Jean-Marc Germain et Michaël Sicsic, *Insee Analyses* n° 88, Insee, septembre 2023 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7669723>. Cette méthode se fonde sur les recommandations d'un groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution mis en place sous l'impulsion de l'Insee (J.-M. Germain *et al.*, 2021).

<sup>2</sup> Les ménages aisés, qui représentent 10 % de la population, disposent en moyenne de 127 270 euros par unité de consommation de revenu avant transferts, soit 34,4 % du total, contre 6 980 euros par unité de consommation (soit 2,4 % du revenu avant transferts) pour les ménages pauvres, qui représentent 13 % de la population. Après redistribution élargie, les ménages aisés bénéficient d'un « niveau de vie élargi » de 78 480 euros contre 25 330 euros pour les ménages pauvres.

## Revenu des ménages avant et après redistribution élargie, selon l'âge



Notes : Âge de la personne de référence du ménage. Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). Le revenu après transferts ajoute au revenu disponible les transferts en nature et les dépenses collectives.

Lecture : Le revenu avant transferts des 55-59 ans est de 60 810 euros par unité de consommation (UC).

Source : Graphique Vie-publique.fr/DILA, issu des données Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

Quelles que soient les catégories d'âge, **les transferts publics réduisent nettement les écarts entre les niveaux de diplôme** : le revenu après transferts des plus diplômés est 1,4 fois plus élevé que celui des non-diplômés dans la tranche d'âge des 30-39 ans, contre 3,2 pour le revenu avant transferts. Pour les 50-64 ans, ce rapport s'élève à 1,9 après transferts, contre 3,5 en revenu avant transferts.

En dehors des retraités, les bénéficiaires nets de la redistribution élargie sont surtout les plus modestes ainsi que les familles avec enfants et les ménages les moins diplômés. En revanche, l'Insee montre que le bilan de la redistribution élargie pour les employés et les ouvriers est plutôt neutre.

Enfin, **53 % de la réduction des inégalités s'explique par les transferts en nature, en particulier les dépenses de santé et d'éducation**, et 40 % par les prestations monétaires.

L'Insee relève par ailleurs que les transferts réduisent les inégalités de revenus entre les habitants de l'agglomération parisienne et les autres unités urbaines.

L'approche par la redistribution élargie rappelle ainsi que loin de se limiter aux seuls transferts monétaires, les mécanismes redistributifs, au cœur du pacte social, constituent un levier central pour réduire les inégalités.

#### 4. Mais en partie victime de son succès, le modèle social est en proie à un déséquilibre financier durable sans perspective de résorption à court terme

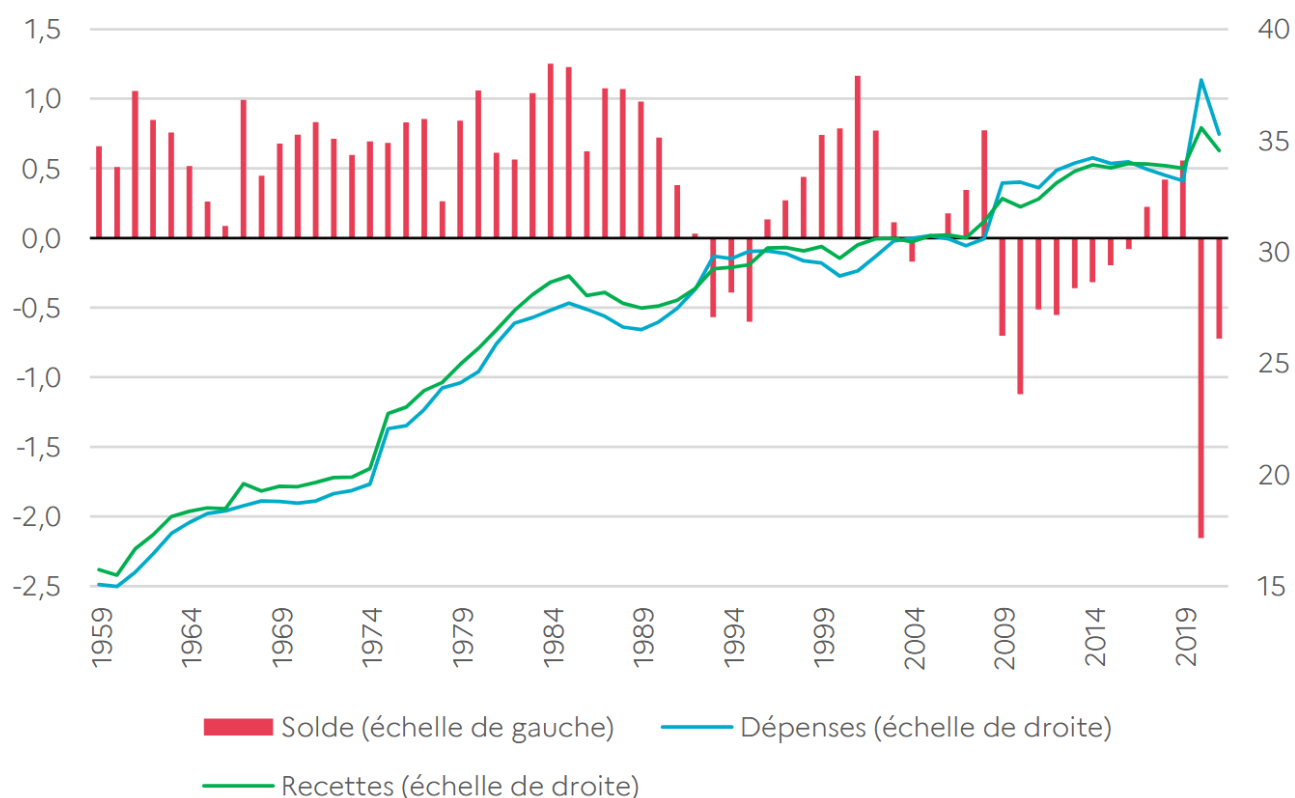
Depuis les années 1980 et surtout 1990, la protection sociale est entrée dans une zone de déséquilibre financier récurrent, rendant la réalisation de ses promesses plus incertaine. Le constat d'une crise de l'État-providence a concomitamment fait son entrée dans le débat public et intellectuel<sup>1</sup>.

Il met en lumière toute la difficulté à faire vivre le modèle social dans une société caractérisée par une longévité accrue, une plus faible activité et des besoins sociaux en expansion. Dans un monde marqué par un plus haut degré de conflictualité, qui appelle de possibles révisions dans les priorités publiques, cette difficulté est aujourd'hui exacerbée.

**Sont remis en question la soutenabilité même du compromis social d'après-guerre et la valeur d'universalité, bâtis sur l'abondance du travail, la certitude de la croissance et la continuité démographique.**

**Solde, dépenses et recettes de la protection sociale en points de PIB de 1959 à 2021**

En points de PIB



Note : À partir de 2006, les dépenses et recettes du compte de capital sont prises en compte, ce qui induit une rupture de série.

Source : Drees, CPS ; Insee, comptes nationaux annuels pour le PIB

<sup>1</sup> Voir notamment les contributions de plusieurs grands auteurs de sciences sociales (Robert Castel, Jacques Donzelot, François Ewald ou encore Pierre Rosanvallon).

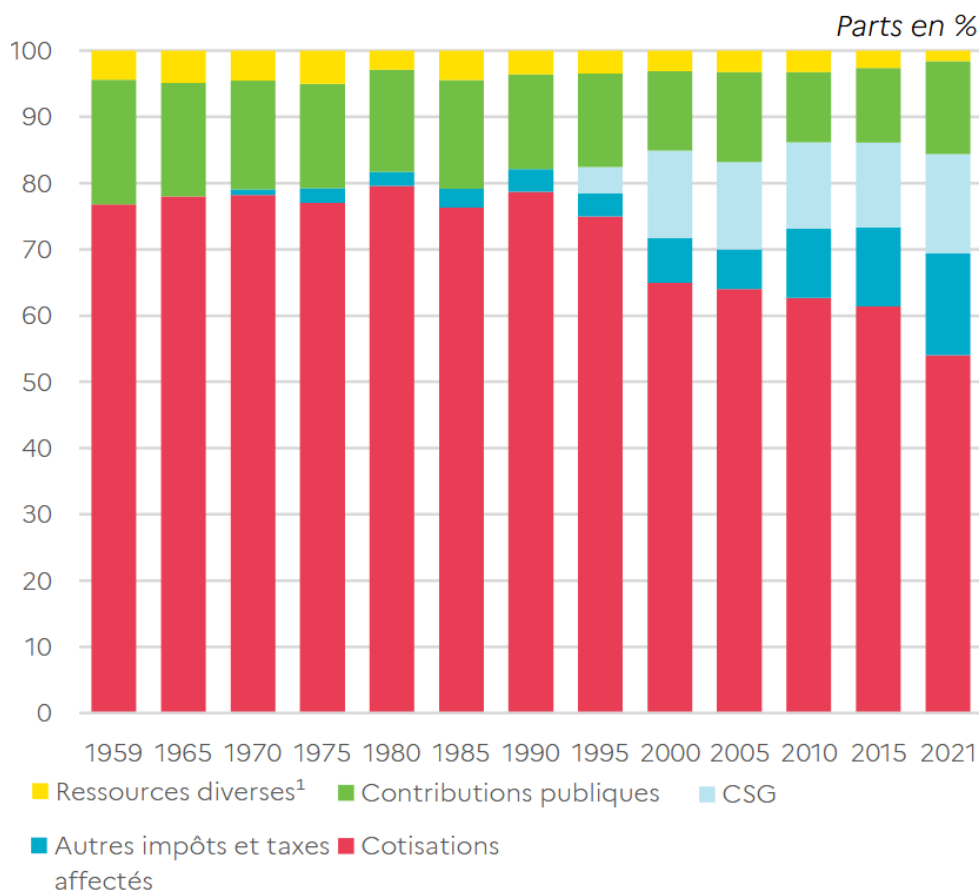
Depuis les années 1970, du fait d'une augmentation des dépenses supérieure à celle des ressources, les seuls comptes de la sécurité sociale sont marqués par une succession de déficits plus fréquents que les excédents avec une évolution qui s'est aggravée au cours des deux dernières décennies.

Pour faire face aux besoins de financement et accompagner la hausse des dépenses, les ressources de la protection sociale ont été diversifiées avec l'introduction de la contribution sociale généralisée (CSG) en 1991. Parallèlement, les exonérations de cotisations, justifiées par la nécessité d'alléger le coût du travail, se sont multipliées.

L'élargissement de l'assiette de financement aux revenus de remplacement et à certains revenus du capital a fait reculer la part des cotisations sociales. Une tendance de plus en plus marquée s'est ainsi engagée **vers la dissociation entre financement et base active**<sup>1</sup>.

La part des cotisations sociales représentait environ 80 % du financement de la protection sociale en 1974 contre 60 % en 2017 et plus que 49 % en 2023.

### Répartition des ressources de la protection sociale par type de prélèvement



Source : Drees, CPS

<sup>1</sup> En 2018, le taux de la CSG a été relevé de 1,7 point sur l'ensemble des assiettes en contrepartie d'allègements sur les cotisations sociales : les recettes de la CSG ont ainsi augmenté de 25 %. En 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en allègements de cotisations sociales. Cette baisse a été compensée par une forte hausse de la part de TVA affectée au financement de la protection sociale.

Malgré ces inflexions majeures, les comptes sociaux restent en proie à des déséquilibres structurels. Compte tenu de l'écart croissant entre la dynamique des dépenses et celle des ressources, la Cour des comptes alertait au printemps 2025 sur une « *trajectoire des comptes sociaux hors de contrôle* » ainsi qu'un « *risque croissant de crise de liquidité* »<sup>1</sup>.

**Dans un environnement international plus instable, le modèle social se trouve par ailleurs confronté à une concurrence accrue entre priorités publiques.**

**La tension entre sécurité sociale et sécurité nationale, dans lesquelles le général de Gaulle voyait deux « *buts impératifs et conjugués* », tend aujourd'hui à se reconfigurer sous la forme d'un arbitrage budgétaire explicite que d'aucuns résumant de façon imagée par l'alternative : « *des pensions ou des canons ?* »<sup>2</sup>.**

### **Protéger la nation, protéger la société : souveraineté, solidarité**

**“ Nous voulons que les Français puissent vivre dans la sécurité. À l'extérieur, il faudra que soient obtenues, contre l'envahisseur séculaire, les garanties matérielles qui le rendront incapable d'agression et d'oppression. À l'intérieur, il faudra que soient réalisées, contre la tyrannie du perpétuel abus, les garanties pratiques qui assureront à chacun la liberté et la dignité dans son travail et dans son existence.**

Général de Gaulle, Déclaration publiée dans les journaux clandestins en France, 23 juin 1942

**“ Un État qui ne protège plus ses citoyens à l'intérieur ne peut prétendre les défendre à l'extérieur. La sécurité n'est pas un budget, c'est un pacte. Quand on rogne sur les retraites ou les hôpitaux pour financer des armes, on brise ce pacte. La souveraineté, ce n'est pas seulement des frontières, c'est la capacité à offrir à chacun une existence digne et sécurisée.**

Cynthia Fleury, *Ci-gît l'amer : Guérir du ressentiment*, 2026

Dans un contexte de ressources contraintes, ces arbitrages accentuent la pression sur un modèle social déjà fragilisé : comme le rappelle Julien Damon à titre d'illustration, un effort de défense porté à 3 points de PIB représente environ 90 milliards d'euros, soit un quart des dépenses de retraite, un tiers des dépenses de santé ou encore l'intégralité des dépenses consacrées à la famille et à la lutte contre la pauvreté.

<sup>1</sup> Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale (RALFSS), 2025.

<sup>2</sup> Julien Damon, *Petit Éloge de la Sécu*, 2025.

## B. Une solidarité devenue plus fragile

### 1. Entre attachement presque affectueux et critique d'un monstre bureaucratique, la sécurité sociale suscite des sentiments ambivalents

Profondément ancrée dans l'identité nationale, la sécurité sociale – souvent confondue avec la protection sociale – est perçue par les citoyens comme un bien collectif fondamental, au point d'être désignée de façon presque affectueuse sous le terme de « Sécu ». Mais cet attachement coexiste avec une vision plus critique de l'institution, de plus en plus considérée comme un monstre froid ou une machine bureaucratique coûteuse et en manque de lisibilité.

Les données d'opinion reflètent cette ambivalence : **selon la Drees, deux tiers des Français jugent normal que la protection sociale représente un tiers du revenu national** ; près des trois quarts estiment qu'elle offre un niveau de protection suffisant, et plus de 80 % considèrent qu'elle peut servir de modèle à d'autres pays. Cependant, **plus de trois sur cinq jugent que le modèle coûte trop cher**<sup>1</sup>.

Inquiets de leur niveau de vie, de la pression fiscale et des déserts médicaux, les citoyens expriment des préoccupations croissantes sur la pérennité du système : en 2025, un sondage Ipsos révélait que 88 % des Français jugent probable un scénario où la sécurité sociale ne pourra plus se financer, conduisant à une augmentation généralisée des cotisations<sup>2</sup>.

Au-delà de ces données, le modèle de protection sociale fait l'objet d'une **crise de confiance paradoxale** : bien que porteur d'attentes toujours élevées et plébiscité dans ses objectifs, il est fragilisé par les critiques persistantes de son organisation et l'implication limitée des citoyens dans son fonctionnement. **Un décalage croissant s'est fait jour entre une adhésion de principe et une confrontation trop abstraite aux mécanismes de solidarité.**

Dès les années 1980, Pierre Laroque alertait sur le risque de voir émerger un « *monstre bureaucratique* » susceptible de s'éloigner de ses finalités initiales. Mais il jugeait aussi que la responsabilisation des assurés, souvent invoquée comme levier d'équilibre, était restée inaboutie : **constatant une banalisation du rapport aux prestations, il concluait qu'il fallait « reconnaître qu'aujourd'hui, les assurés sociaux entrent dans une caisse comme ils entreraient dans un bureau de poste. »**<sup>3</sup> Dans son analyse de l'État-providence, Pierre Rosanvallon partage ce constat, soulignant que « **les solidarités réelles sont tellement recouvertes par des mécanismes anonymes et impersonnels qu'elles ne sont plus perçues** »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Baromètre d'opinion de la Drees 2022.

<sup>2</sup> *Les Français et la sécurité sociale, d'aujourd'hui et de demain*, sondage Ipsos, 2025 (Fondation Jean Jaurès et groupe VYV).

<sup>3</sup> Archives INA, « *Succès et échecs de la sécurité sociale vus par Pierre Laroque* », 2 octobre 1983.

<sup>4</sup> Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'État-Providence*, 1981.

Cette tendance va de pair avec la complexification croissante des politiques sociales. La clarté du projet initial de solidarité nationale a progressivement pâti de la résurgence des particularismes socio-professionnels et de la multiplication des régimes. Outre les appels récurrents à la simplification qui s'expriment sous différentes formes, les réformes successives, qu'il s'agisse de l'adaptation des prestations aux situations individuelles, du renforcement des dispositifs de contrôle ou encore de la dématérialisation des procédures, ont contribué à accroître la technicité du système sans toujours en améliorer l'intelligibilité. Pour Didier Tabuteau, l'entremêlement de dispositifs relevant de logiques hétérogènes entretient ainsi un flou institutionnel qui fragilise la lisibilité et, partant, la légitimité de l'ensemble **« en rendant plus complexes les fondements et les modes d'action de l'État-providence, elle peut alimenter les soupçons ou les incompréhensions qui affectent régulièrement les politiques sociales et les prélèvements obligatoires qui les financent »**<sup>1</sup>.

**“** *Prosaïquement, l'accumulation des retouches provoque une bureaucratisation et des tensions de gestion (pour contacter les caisses par exemple) que cherche à atténuer la dématérialisation de la relation de service (les sites Internet de la sécurité sociale figurent parmi les plus consultés). L'amélioration de la productivité produit, en retour, une certaine déshumanisation, en particulier pour les personnes qui se trouvent du mauvais côté de la fracture numérique. Inquisition bureaucratique et maltraitance institutionnelle figurent parmi les maux reconnus et déplorés d'une institution devenue trop opaque, notamment pour les personnes les plus fragiles.*

Julien Damon,  
*Petit Éloge de la sécu, 2025*

La transformation des modes de gestion, notamment à travers la dématérialisation des services, accentue ces tensions.

Si elle répond à des impératifs de rationalisation et de productivité, elle peut engendrer une certaine déshumanisation, en particulier pour les publics les plus vulnérables ou éloignés du numérique. Cette évolution alimente le sentiment d'une distance croissante entre l'utilisateur et l'institution, parfois qualifiée de « maltraitance institutionnelle ».

## **2. Un modèle qui ne sait plus pleinement tenir ses promesses d'égalité et de solidarité**

### **■ Une pauvreté qui a changé de visage et touche essentiellement les jeunes**

En l'espace de cinquante ans, la pauvreté s'est profondément transformée : si elle touchait majoritairement les personnes âgées dans les années 1970, elle concerne surtout les jeunes aujourd'hui.

---

<sup>1</sup> Didier Tabuteau, *Égalité et sécurité sociale*, discours prononcé au CESE, 14 octobre 2025.

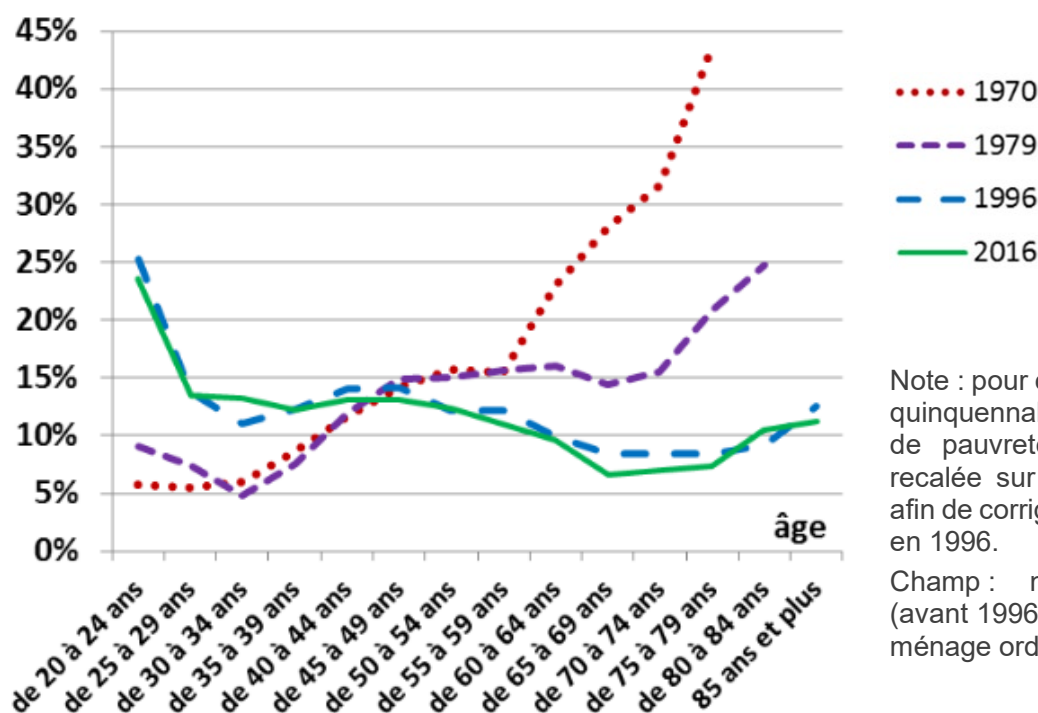
## L'exposition à la pauvreté : une grande inégalité entre générations successives

Pour caractériser l'évolution de la pauvreté au cours du temps, trois ensembles successifs de générations peuvent être distingués :

- « d'abord, les **anciennes générations aujourd'hui décédées**, qui avaient souvent passé **leur retraite ou leur vieillesse dans la pauvreté** ;
- puis des **générations intermédiaires** qui ont vécu leur jeunesse à une époque où les jeunes n'étaient pas encore exposés au risque de pauvreté, et qui vivent leur retraite à une époque où le taux de pauvreté des retraités est faible, si bien qu'elles **n'ont jamais globalement connu un risque élevé de pauvreté** ;
- enfin des **jeunes générations aujourd'hui en activité**, qui débutent ou ont débuté leur vie professionnelle dans un contexte où les jeunes sont fortement **exposés au risque de pauvreté** »<sup>1</sup>.

Les données de l'Insee reflètent ce « basculement, intervenu entre 1979 et 1996, d'une société où le taux de pauvreté augmentait avec l'âge à une société où le taux de pauvreté baisse avec l'âge »<sup>2</sup>.

### Taux de pauvreté selon l'âge de 1970 à 2016



Note : pour chaque tranche d'âge quinquennale, la série des taux de pauvreté 1970-1996 a été recalée sur la série 1996-2016, afin de corriger la rupture de série en 1996.

Champ : ménages ordinaires (avant 1996) ; individus vivant en ménage ordinaire (après 1996).

Source : Insee, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2016

<sup>1</sup> Conseil d'orientation des retraites (COR), « L'évolution de la pauvreté monétaire au fil des générations », document de travail n° 10 de la séance plénière du 11 juillet 2019 (Évolution des inégalités intragénérationnelles).

<sup>2</sup> Ibid.

Le taux de pauvreté des générations nées après 1960 s'est accru au fil des générations avant mais aussi après 30 ans, essentiellement entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990. À l'inverse, **le taux de pauvreté des plus de 45 ans a baissé, essentiellement entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1990. Cette baisse a eu tendance à se poursuivre en particulier chez les jeunes retraités (vers 65-69 ans).**

La comparaison de la situation des générations successives laisse apparaître une **forte baisse du taux de pauvreté à chaque âge au fil du temps** jusqu'aux générations nées vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ce taux remonte ensuite pour les générations les plus récentes.

**C'est avant l'âge de 30 ans que le taux de pauvreté augmente nettement au cours du temps à partir des générations nées après 1950.** La hausse se poursuit de façon plus modérée après l'âge de 30 ans. Pour le COR, cette hausse « *dans les générations nées après 1955 reflète surtout la dégradation de leur niveau de vie relatif : leur niveau de vie absolu progresse toujours au fil des générations, mais moins vite que le niveau de vie médian de l'ensemble de la population* »<sup>1</sup>.

#### ■ Un niveau de pauvreté et de privation qui reste historiquement élevé

Après des décennies de baisse générale puis de stabilisation relative, hormis les fluctuations liées aux crises économiques (2011, 2018, 2019-2021), le taux de pauvreté se maintient aujourd'hui à un niveau relativement élevé par rapport aux niveaux observés depuis 1996. En 2023, en France métropolitaine, il s'élève à 15,4 %, ce qui représente 9,8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire<sup>2</sup>.

**La moitié des personnes pauvres sont des jeunes de moins de trente ans.** En 2022 selon l'Insee, 11,4 % des moins de 18 ans et 10 % des 18-29 ans – soit plus du double du taux des plus de 65 ans – vivaient sous le seuil de pauvreté défini à 50 % du niveau de vie médian<sup>3</sup>.

Le taux de pauvreté d'une génération est d'autant plus élevé que le niveau de vie de cette génération est faible par rapport aux autres générations vivant à la même date et que les inégalités au sein de cette génération sont importantes, notamment dans le bas de la distribution de niveaux de vie.

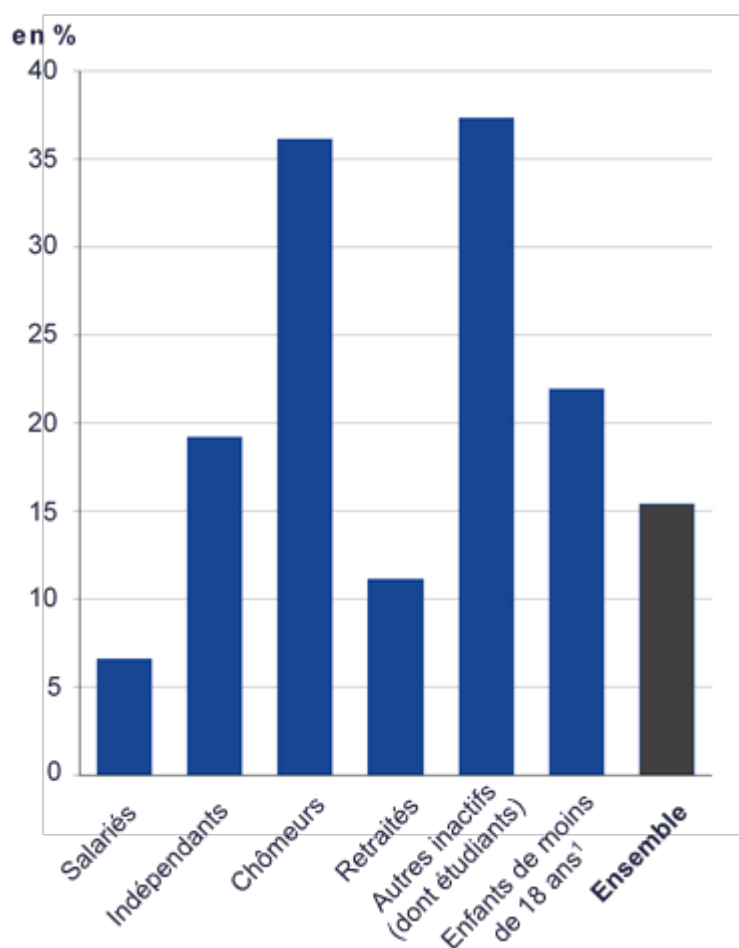
---

<sup>1</sup> Conseil d'orientation des retraites (COR), *op. cit.*

<sup>2</sup> Insee, « Taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement », *Niveau de vie et pauvreté en 2023*, enquête ERFS, 17 février 2026.

<sup>3</sup> Voir notamment les données de l'Observatoire des inégalités : <https://www.inegalites.fr/la-pauvrete-selon-l-age>

## Taux de pauvreté par statut d'activité en 2023



La pauvreté monétaire touche en premier lieu les chômeurs (36,1 %). Parmi les personnes en emploi, les travailleurs indépendants sont plus vulnérables (19,2 %) que les salariés (6,6 %).

Les retraités vivant à domicile sont moins fréquemment en situation de pauvreté (11,1 %) que l'ensemble de la population vivant dans un logement ordinaire (15,4 %).

Les ménages sont différemment exposés à la pauvreté selon leur configuration familiale, les familles monoparentales étant les plus concernées (34,3 %).

Enfin, en 2023, 32,2 % des immigrés sont pauvres, en particulier ceux nés en Afrique (37,7 %).

<sup>1</sup> Toutes les personnes de moins de 18 ans sont considérées comme enfant quelle que soit leur occupation.

Note : taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian.

Lecture : en 2023, 6,6 % des salariés vivent sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un logement ordinaire et dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA,  
[enquête Revenus fiscaux et sociaux 2023](#)

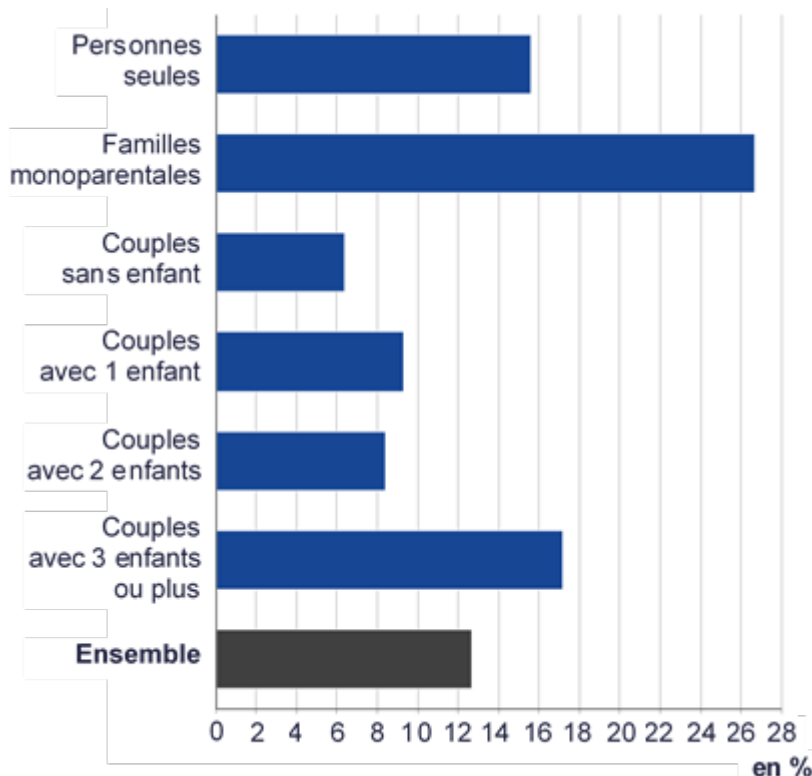
La prise en compte de l'indicateur relatif à la **privation matérielle et sociale**, qui **reflète** l'incapacité à couvrir des dépenses de la vie quotidienne, complète cette approche de la pauvreté.

### Taux de privation matérielle et sociale selon la configuration familiale en 2024

En 2024, 12,7 % de la population métropolitaine vivant dans un logement ordinaire étaient en situation de privation matérielle et sociale.

Ces personnes ne peuvent pas, pour des raisons financières, couvrir les dépenses d'au moins cinq éléments sur une liste de treize de la vie courante (exemple : pouvoir chauffer son logement, acheter des vêtements neufs, etc.).

**Cette situation touchait près de 27 % des personnes vivant dans des familles monoparentales.**



Note : données provisoires. Les autres types de ménage n'apparaissent pas mais sont pris en compte dans l'agrégat « Ensemble ».

Lecture : en 2024, 26,7 % des personnes en famille monoparentale vivent en situation de privation matérielle et sociale.

Champ : France métropolitaine, population vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, dispositif SRCV-Silc

### ■ Des inégalités sociales plurielles qui empêchent de nombreux citoyens de croire en un avenir meilleur.

Bien que les inégalités de revenus se soient fortement réduites en France au cours du temps grâce aux mécanismes de redistribution, les inégalités sociales sont plurielles et beaucoup d'entre elles persistent, voire se sont aggravées<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Les écarts d'espérance de vie entre cadres et ouvriers : 5 ans chez les hommes, 3 ans chez les femmes », *Insee Première* n° 2005, 2024 ; Ministère de la santé, « Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie », *Études et Résultats* n° 1243, 2022 ; Drees, « Les retraités et les retraites », 2024 ; Observatoire des inégalités, « Les milieux populaires largement sous-représentés dans l'enseignement supérieur », 2021 ; Paul Malliet, « L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières », Policy brief 62, OFCE, 9 janvier 2020 ; Amundi Asset management, *Objectif responsable* n°9, 2024 ; Insee Références, « Inégalités d'accès à la fibre optique », 2025.

### **INÉGALITÉ D'ESPÉRANCE DE VIE**

Écart de 8 ans d'espérance de vie à 35 ans pour les hommes entre un diplômé de l'enseignement supérieur et un non-diplômé

### **INÉGALITÉ DE SANTÉ**

Les 10 % de Français les plus modestes ont un risque 2,8 fois plus élevé de développer un diabète que les 10 % les plus aisés.

### **INÉGALITÉ DE PATRIMOINE**

Au cours des 20 dernières années, les 10 % des patrimoines les plus élevés ont augmenté de 54 % tandis que les 10 % de patrimoines les plus faibles ont baissé de 94 %.

### **INÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES**

Les pensions de retraite des femmes sont en moyenne aujourd'hui inférieures de plus de 40 % à celles des hommes, en raison notamment de métiers moins bien rémunérés mais aussi de périodes d'inactivité ou de temps partiel plus longues pendant la carrière.

### **INÉGALITÉ DANS L'ÉDUCATION ET L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Les enfants de cadre sont trois fois plus nombreux à l'université que les enfants d'ouvriers.

### **INÉGALITÉ FACE AU LOGEMENT**

33 % des personnes pauvres souffrent du bruit environnant dans leur logement contre 19 % des personnes se situant au-dessus du seuil de pauvreté.

### **INÉGALITÉ DANS L'ACCÈS AUX LOISIRS**

65 % des cadres et des professions intermédiaires partent en vacances chaque année contre 47 % des ouvriers.

### **INÉGALITÉ LIÉE AU TERRITOIRE DE VIE**

21 % des habitants de la région Bretagne ne sont pas couverts par la fibre optique contre 4 % des habitants de la région Normandie.

### **INÉGALITÉ DANS LA « CAPACITÉ » À POLLUER**

Les 10 % les plus pauvres émettent en moyenne 10 à 15 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an en France contre 35 à 45 tonnes pour les 10 % les plus riches.

### **INÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION OU DE PARTICIPATION dans les lieux de pouvoir**

### **INÉGALITÉ FACE À L'EXPOSITION AUX RISQUES**

Les ménages les plus modestes sont 2 à 3 fois plus souvent exposés aux zones inondables ou littorales à risque que les ménages les plus aisés.

Les systèmes d'éducation et de protection sociale, en particulier, font l'objet d'une sorte d'épuisement : si la massification scolaire a suscité beaucoup d'espoirs, les enquêtes « PISA » montrent que l'origine sociale demeure un facteur déterminant pour la réussite scolaire, l'ascension sociale n'étant plus aussi efficace qu'autrefois. Les inégalités se fondent désormais moins sur le fait d'être allé ou non à l'école que sur les écarts entre les cursus.

Martin Hirsch voit une évolution similaire pour le travail, considérant que « *celui-ci ne protège plus de la pauvreté [...dès lors que] l'on trouve, parmi les personnes en âge d'être actives, autant de pauvres parmi ceux qui travaillent que parmi ceux qui ne travaillent pas. Cela bouleverse nombre de nos systèmes de pensée* »<sup>1</sup>.

Dans une société mue par une revendication égalitaire historiquement motrice, ces multiples inégalités, qui souvent se conjuguent, peuvent non seulement expliquer une « *insatisfaction et une frustration grandissantes* »<sup>2</sup> mais **nourrissent aussi un sentiment croissant de divergence des destins**. Si une partie de la population est soumise à de fortes contraintes, qui limitent parfois drastiquement sa capacité de choix, voire l'annihilent, une autre partie voit son éventail de possibilités s'élargir.

Tandis que la récurrence des crises est appelée à s'accroître, ces inégalités limitent la capacité à se projeter dans un avenir meilleur, en particulier pour la génération suivante.

Dans ce contexte, Agathe Cagé estime que le sentiment d'insécurité « *s'exprime désormais dans la crainte, partagée par une large majorité de citoyens, de nourrir des désirs et des ambitions jugées démesurées au regard de l'avenir dans lequel ils peuvent objectivement se projeter* »<sup>3</sup>.

“

*Le degré de tolérance aux inégalités, dans les années à venir – à l'horizon 2030 comme à l'horizon 2050 – pèsera de manière décisive sur l'avenir du modèle social français. Il sera d'autant plus déterminant que l'accroissement des inégalités, s'accompagne, dans notre pays, d'un sentiment diffus mais puissant : celui de ne plus disposer d'un avenir, mais d'un destin, au sens des tragédies grecques. Quels que soient les efforts déployés au fil des actes, l'issue semblerait écrite d'avance.*

Agathe Cagé, audition de la délégation à la prospective,  
24 février 2026

---

<sup>1</sup> Audition de la délégation à la prospective, 24 février 2026.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

## C. Des valeurs sociales mises à l'épreuve par la nouvelle donne démographique

### 1. L'inversion du solde naturel est arrivée plus vite que prévu, confirmant l'inéluctable vieillissement de la société

Avec une natalité qui ne permet plus le renouvellement des générations, la France est entrée dans une **transition démographique d'ampleur**.

Depuis les années 1970, l'évolution du nombre de naissances a suivi trois périodes : d'abord celle du baby-boom, avec plus de 800 000, voire 900 000 naissances annuelles enregistrées jusqu'au premier choc pétrolier, puis une période de fluctuations jusqu'au début des années 2010, enfin l'époque actuelle, caractérisée par une **baisse durable du nombre de naissances**.

**En 2025, l'indicateur conjoncturel de fécondité a atteint son niveau le plus faible depuis la fin de la Première Guerre mondiale** (1,56 enfant par femme). Le nombre de naissances était inférieur de 24 % à celui de 2010, tandis que le nombre de décès avait augmenté de 1,5 % par rapport à 2024<sup>1</sup>. La baisse de la fécondité s'observe partout dans l'Hexagone, quels que soient les territoires, urbains ou ruraux, et les catégories sociales.

Dans ce contexte, **le solde naturel a été en 2025 pour la première fois négatif depuis quatre-vingts ans** (- 6 000). Le solde migratoire était quant à lui estimé à + 176 000 personnes.

Cette évolution apparaît durable car structurelle, **l'indicateur de descendance finale** (le nombre d'enfants que les femmes auront au terme de leur vie féconde) étant **estimé à 0,85 enfant par femme pour la génération 1995, qui a trente ans aujourd'hui** contre un peu plus de 2 pour les femmes de la génération 1965<sup>2</sup>.

L'Institut national des études démographiques (Ined) indique par ailleurs que **le nombre idéal d'enfants dans une famille et le nombre d'enfants souhaités diminuent**<sup>3</sup>. **Plusieurs facteurs d'explication sont mis avant, parmi lesquels une peur de l'avenir chez les jeunes générations**<sup>4</sup>.

---

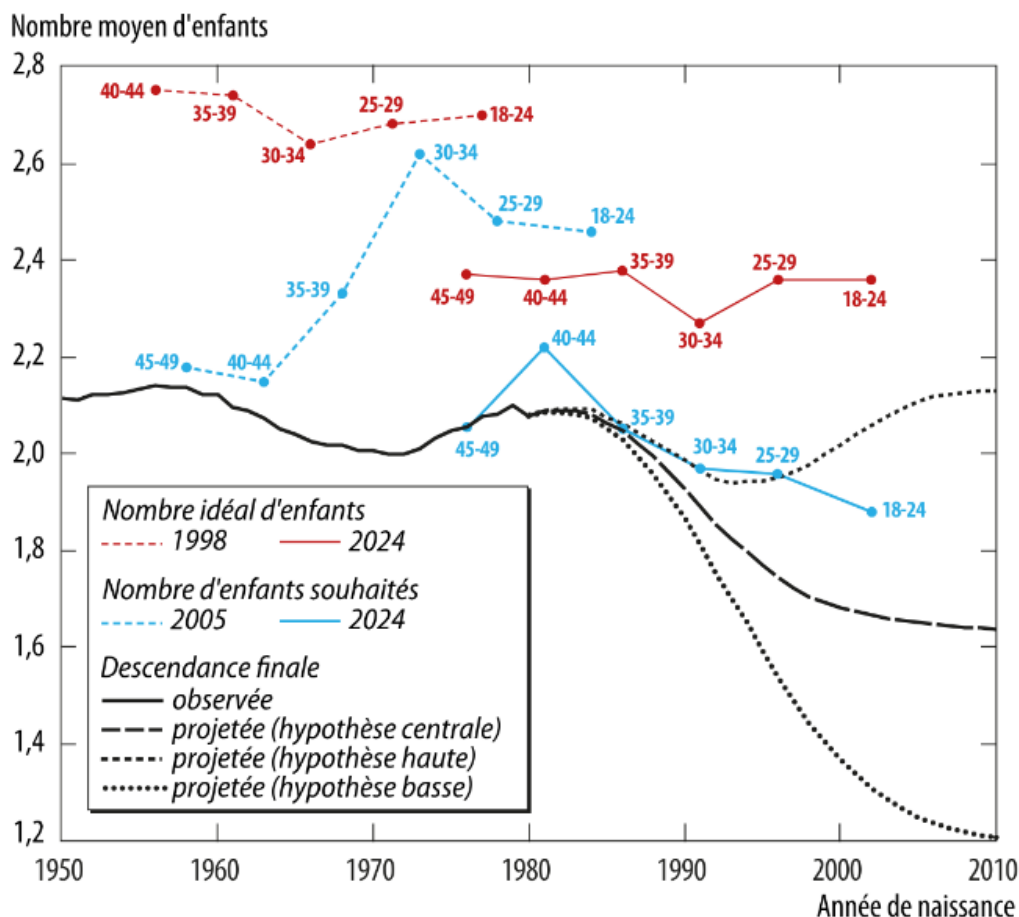
<sup>1</sup> Insee, « En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale », Bilan démographique 2025, *Insee Première*, n° 2087, janvier 2026 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8719824>

<sup>2</sup> Audition de Sylvie Le Minez, cheffe de l'unité des études démographiques et sociales de l'Insee, par la commission des affaires sociales du Sénat, 28 janvier 2026.

<sup>3</sup> Milan Bouchet-Valat et Laurent Toulemon, « Les Français veulent moins d'enfants », Ined, *Population & Sociétés*, n° 635, juillet-août 2025 : <https://shs.cairn.info/revue-population-societes-2025-7-page-1?lang=fr>

<sup>4</sup> Audition de François Clanché, directeur de l'Ined, par la commission des affaires sociales du Sénat, 28 janvier 2026.

## Nombre idéal d'enfants, nombre d'enfants souhaités selon l'âge et l'année, et descendance finale selon l'année de naissance des femmes



M. Bouchet-Valat, L. Toulemon, *Populations & Sociétés*, 635, juillet-août 2025, Ined  
 Lecture : En 2024, les femmes de 40-44 ans (nées autour de 1981) considèrent en moyenne que le nombre d'enfants idéal de 2,4 et souhaiterait avoir 2,2 enfants au total. Le nombre d'enfants par femme pour cette génération est de 2,1

Champ : Femmes de 18-45 ans (1998) ou 18-49 ans (2005 et 2024) résidant en France hexagonale.

Source : Ined, enquête Intentions de fécondité (1998) ; enquêtes Erfi 1 (2005) et 2 (2024).

Projection : Insee [3] et calcul des auteurs (voir annexe en ligne)

Concomitamment, la hausse depuis plus de trente ans du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, s'est accélérée au milieu des années 2010 en raison de la hausse de l'espérance de vie et de l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom, dont les plus anciennes sont âgées de 80 ans aujourd'hui.

Estimée à 69,1 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la population française compte aujourd'hui **22 % d'individus âgés de 65 ans et plus**, soit une proportion presque identique à celle des moins de 20 ans<sup>1</sup>. Les personnes âgées d'au moins 75 ans représentent quant à elles environ 11 % de la population contre un peu plus de 8 % en 2006.

<sup>1</sup> Insee, « En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale », Bilan démographique 2025, *Insee Première*, n° 2087, janvier 2026 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8719824>



### **Quelles sont les causes de ce phénomène ?**

*D'abord, il y a vraisemblablement **la montée d'un certain individualisme** : on ne considère plus que l'on doit des enfants à la société, mais on a des enfants parce que l'on en a envie.*

*Ensuite, **le coût de l'éducation, qui augmente**. L'exigence face à l'éducation des enfants étant plus forte et son coût augmentant, on hésite à avoir des enfants.*

*Par ailleurs, **la maternité est contraignante pour la vie personnelle et professionnelle**, notamment des femmes. Avoir des enfants est coûteux pour la carrière des femmes ; les hommes étant beaucoup moins présents pour assumer les enfants.*

*Enfin, on observe **une peur de l'avenir chez les jeunes générations**, qui se perçoivent comme désavantagées. **S'y ajoutent deux peurs – l'une relative à l'évolution de la démocratie et l'autre à l'évolution de la planète –**, qui sont presque plus prégnantes que la peur économique : l'inquiétude économique pèse moins sur les intentions de fécondité que l'inquiétude sur la société en général, l'avenir de la planète et l'équilibre entre les générations.*

François Clanché, directeur de l'Ined,  
janvier 2026

À l'avenir, le ratio de dépendance, soit le rapport entre le nombre des personnes âgées d'au moins 65 ans et celui des 20-64 ans, qui s'élève aujourd'hui à 40 %, va poursuivre sa hausse<sup>1</sup>. **La France ne fera plus exception en Europe.**

Dans l'exercice de projection démographique réalisé par l'Insee en 2021, quels que soient les scénarios étudiés, le nombre de naissances restera sous les 700 000 dans les prochaines décennies, malgré un léger rebond des naissances attendu entre 2030 et 2040 en raison des générations plus nombreuses nées entre le milieu des années 2000 et 2010<sup>2</sup>.

**Dans les années 2050, la France comptera quelque 800 000 décès annuels. Le solde naturel restera durablement négatif, d'autant plus que la fécondité est basse. Dans tous les scénarios, la population continuera de croître jusqu'au milieu des années 2040 avant de diminuer, l'apport migratoire devenant alors un paramètre déterminant.**

<sup>1</sup> Le ratio des plus de 65 ans sur les 20-65 ans devrait tendre vers 0,6 à l'horizon 2070 contre 0,25 jusqu'au début des années 1990. La part de la population âgée de plus de 80 ans deviendra plus importante que celle des moins de 20 ans.

<sup>2</sup> Insee, « Projections de population 2021-2070 », *Insee Première* n° 1881, novembre 2021.

## 2. Cette évolution soulève un double enjeu de financement et d'équité intergénérationnelle

Plus des deux tiers des dépenses sociales bénéficient aujourd'hui aux personnes âgées, l'essentiel de l'effort collectif étant concentré sur le risque vieillesse. France Stratégie estime que d'ici 2040, à structure de financement inchangée, **le surcoût lié au vieillissement atteindra environ 85 milliards d'euros pour les retraites et 20 milliards pour le système de santé**<sup>1</sup>.

### Protection sociale et vieillissement de la population

Sur longue période, une part croissante des dépenses de protection sociale tend à bénéficier aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Entre 1979 et 2019, la part des plus de 60 ans dans la population est passée de 17 % à 26 % tandis que les dépenses sociales progressaient de 25 % à 31 % du PIB. Comme le rappelle France Stratégie, « *les 60-79 ans sont, de très loin, les premiers destinataires de la protection sociale, avec des dépenses de plus de 300 milliards d'euros* ».

On constate une croissance avec l'âge des montants moyens de dépenses de santé et des montants moyens (très élevés) de dépenses de retraite.

Selon France Stratégie, cette tendance a toutefois été freinée au cours des dernières années par les réformes successives du système de retraite<sup>2</sup> et la diversification des ressources de la protection sociale<sup>3</sup>. Le poids de la contribution sociale généralisée (CSG) et des impôts et taxes affectés, dont l'assiette est particulièrement large, a eu tendance à augmenter par rapport à celui des cotisations sociales.

L'instance souligne ainsi que **si les plus de 60 ans restent bénéficiaires nets de la protection sociale, le montant des prestations sociales reçues en moyenne par une personne de plus de 60 ans croît désormais moins vite que le PIB par habitant, ce qui « a permis en retour de limiter pour les actifs la hausse des coûts associés au vieillissement de la population »**. Les personnes d'âge actif continuent néanmoins de financer l'essentiel de la protection sociale.

Il n'en reste pas moins que la quasi-totalité de la croissance des dépenses de protection sociale se concentre sur les risques vieillesse-survie et maladie tandis que les dépenses liées à la famille ont vu leur poids diminuer. La couverture du risque vieillesse-survie (pensions de retraite et de réversion, pensions d'invalidité, minimum vieillesse, prestations liées à la perte d'autonomie) mobilisait 14,2 % des ressources nationales en 2023 contre 5,5 % en 1959, avec un point haut à 14,8 % en 2016. Les dépenses de couverture du risque maladie représentaient près de 10 % du PIB en 2023 contre 3,6 % du PIB en 1959.

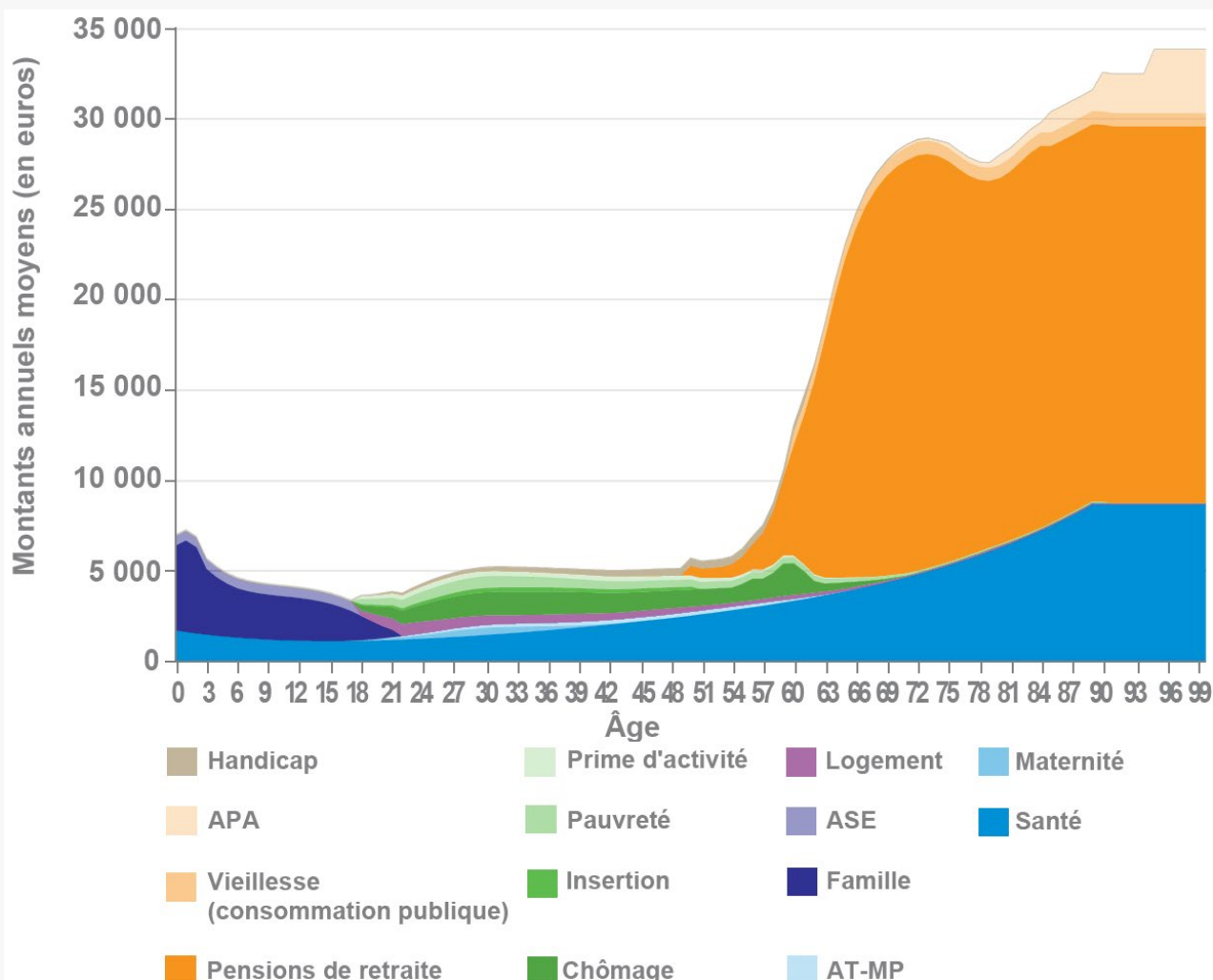
<sup>1</sup> France Stratégie, « Protection sociale, le choc du vieillissement est-il (in)soutenable ? », *La note d'analyse*, n° 111, 20 juillet 2022.

<sup>2</sup> La Drees rappelle que l'âge moyen de départ à la retraite est passé de 60,5 ans en 2010 à 62,2 ans en 2019 et que le taux de retraités à 61 ans est descendu de 76 % en 2010 à 31 % en 2019 (Drees, « Les retraites et les retraités », *Panorama de la Drees*, 2021). Diverses évolutions ont par ailleurs été apportées au mode de calcul des retraites dans le sens d'une modération du niveau de pension.

<sup>3</sup> France Stratégie, « Protection sociale : qui paie le coût du vieillissement de la population ? », *La note d'analyse*, n° 103, décembre 2021.

À l'inverse, les dépenses liées à la maternité, aux prestations familiales et à l'aide sociale à l'enfance ne s'élevaient plus qu'à 2,3 % en 2019 contre plus de 4 % du PIB au début des années 1960.

### Profil par âge des dépenses par tête de protection sociale en 2019

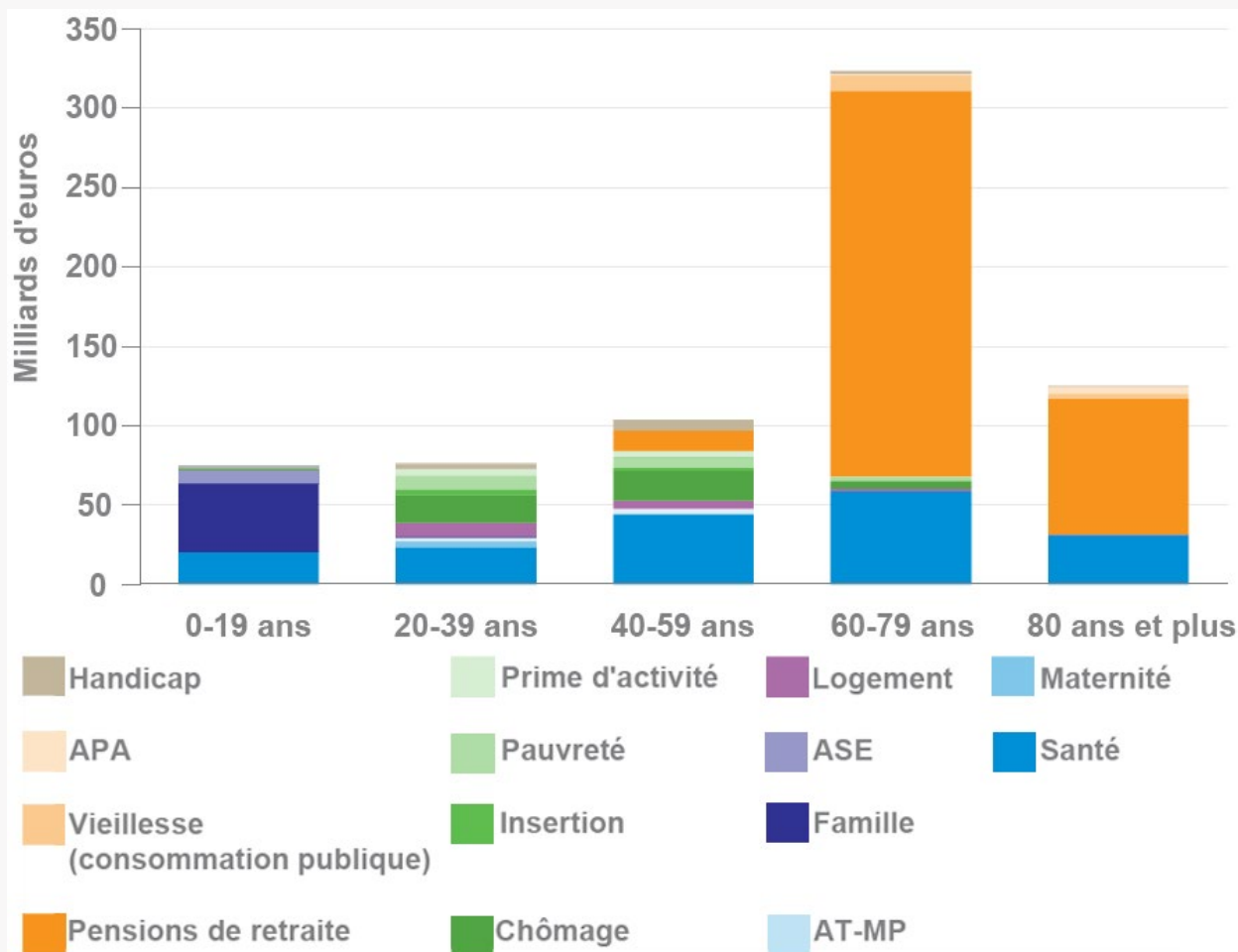


Lecture : en 2019, en moyenne, un individu âgé de 75 ans recevait environ 28 600 euros de prestations annuelles, dont 22 100 euros de pension de retraite.

Note : la rubrique « Handicap » regroupe l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé), la PCH (prestation de compensation du handicap) et l'AAH (allocation aux adultes handicapés). La rubrique « Vieillesse (consommation publique) » correspond à l'hébergement des personnes âgées. APA : allocation personnalisée d'autonomie – ASE : aide sociale à l'enfance – AT-MP : accidents du travail et maladies professionnelles.

Source : comptes de transferts nationaux (CTN)

## Dépenses totales de protection sociale pour cinq classes d'âge en 2019



Lecture : en 2019, les 60-79 ans ont reçu collectivement 323 milliards d'euros de prestations sociales dont 243 milliards d'euros de pensions de retraite (champ des CTN).

Note : la rubrique « Handicap » regroupe l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé), la PCH (prestation de compensation du handicap) et l'AAH (allocation aux adultes handicapés). La rubrique « Vieillesse (consommation publique) » correspond à l'hébergement des personnes âgées. APA : allocation personnalisée d'autonomie – ASE : aide sociale à l'enfance - AT-MP : accidents du travail et maladies professionnelles.

Source : comptes de transferts nationaux

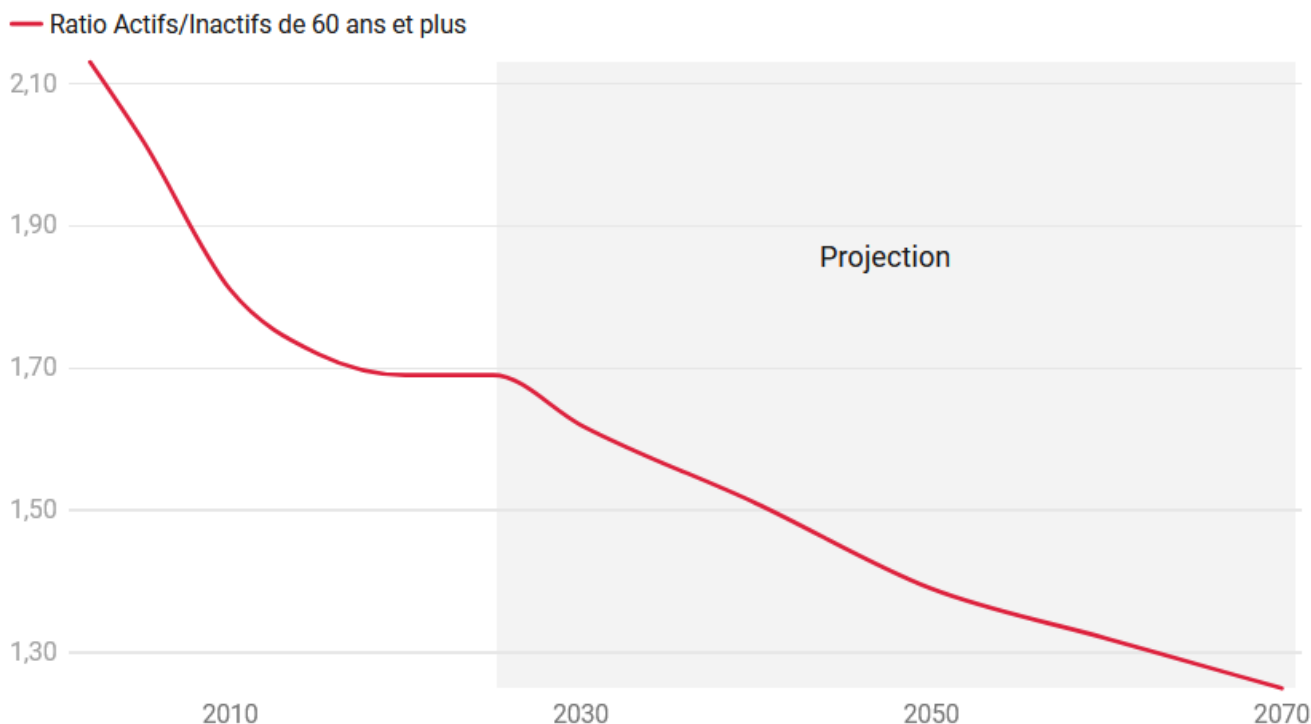


*Si on retient le groupe d'âge des moins de 25 ans, les dépenses d'éducation par tête rapportées au PIB par tête sont passées de 11,7 % en 1979 à 13,3 % en 2019, avec un point haut à 15,1 % en 2003. Depuis le début des années 2000, les dépenses d'éducation par tête des moins de 25 ans progressent donc moins vite que le PIB par tête. À titre de comparaison, les dépenses de santé par tête des plus de 60 % sont passées sur la même période de 11,3 % à 14 % du PIB par tête.*

Dans un contexte marqué par l'alourdissement de la charge pesant sur les générations actives, sans contrepartie assurée pour leur propre avenir, **ce déséquilibre soulève la question de la soutenabilité tout à la fois sociale et financière du modèle.**

Le vieillissement démographique met un terme à la dynamique favorable héritée du dividende démographique de l'après-guerre en réduisant progressivement la part de la population active et le niveau de PIB par habitant. La promesse selon laquelle « *la Nation assigne également au système de retraite par répartition un objectif de solidarité entre générations* »<sup>1</sup> devient plus incertaine.

### En France, le rapport entre le nombre d'actifs et d'inactifs âgés devrait continuer de baisser



Source : Le Grand Continent, d'après données Insee

L'érosion de la base active fragilise durablement le pacte social implicite aux termes duquel « *chaque génération pouvait financer la retraite de la précédente sans conflit, parce qu'elle était à la fois plus nombreuse et plus productive. Dans une telle perspective, financer les pensions n'était alors pas un acte de charité, mais un contrat avantageux pour l'actif d'aujourd'hui qui anticipait une base contributive plus large demain* »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Article L111-2-1 du Code de la sécurité sociale.

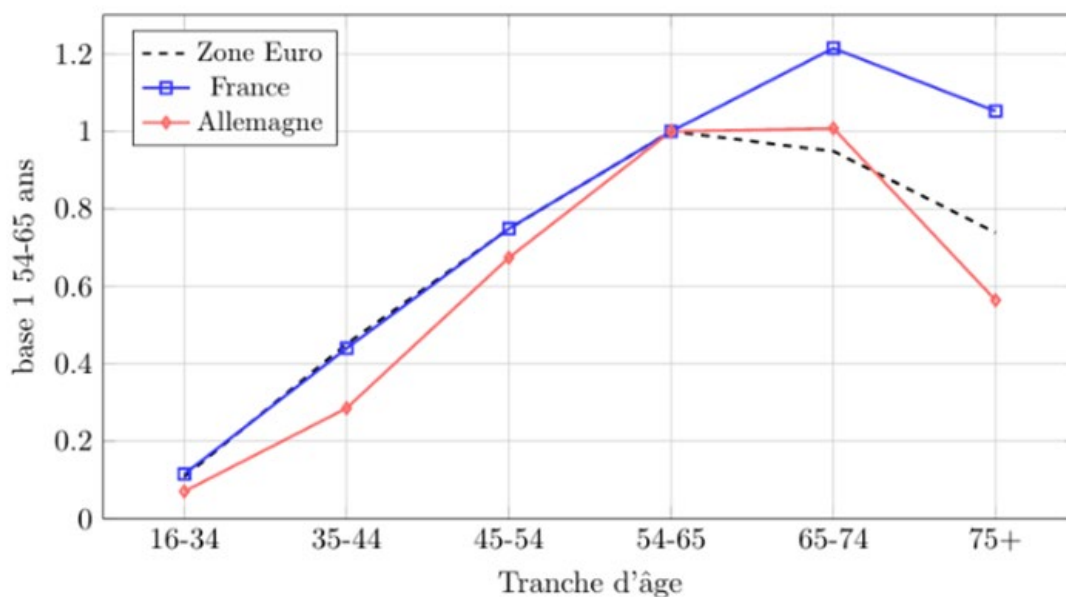
<sup>2</sup> Ferdinand Carré, Quentin Regnaud, Laure Arcizet, Mathias Abitbol, Antoine Hébert, « Démographie : l'État-providence va-t-il devenir un État hospice ? », *Le Grand Continent*, 26 janvier 2026.

### 3. La question de la distribution des richesses entre générations est désormais au centre des enjeux

Dans ce contexte de fragilisation des équilibres intergénérationnels, la question de l'allocation de l'épargne et de la distribution des richesses entre générations pourrait venir reconfigurer les termes du pacte social.

Depuis une décennie, **le patrimoine net des seniors dépasse celui des actifs.**

**Patrimoine net médian par tranche d'âge en Europe en 2021**



Lecture : En France, le patrimoine des seniors est supérieur à celui des actifs. En 2021, le patrimoine net médian en France des 65-74 ans était 20 % plus élevé que celui des 54-65 ans, contre 5 % de moins en moyenne dans la zone Euro.

Source : Chaire TDTE et Rexecode

Les analyses économiques ont longtemps surestimé l'ampleur de la désépargne des retraités tout en sous-estimant les effets de la concentration de la richesse aux âges les plus avancés : dans un contexte où les pensions sont restées protectrices et où l'environnement macroéconomique a favorisé la valorisation des actifs immobiliers et financiers détenus par les générations les plus âgées, **la désépargne est restée limitée**. La Cour des comptes explique cette persistance de l'épargne « *par des motifs de précaution face aux incertitudes sur l'espérance de vie et les coûts de la dépendance, par des restrictions d'accès au crédit, par la volonté de transmettre un patrimoine, ou par des dépenses inférieures aux revenus, générant une épargne involontaire* »<sup>1</sup>.

Dès lors qu'il augmente la part des individus situés dans les âges où la richesse patrimoniale est forte, le vieillissement démographique pourrait paradoxalement favoriser la demande globale d'actifs (monétaires ou immobiliers).

<sup>1</sup> Cour des comptes, *Démographie et finances publiques*, rapport public thématique, décembre 2025.

La concentration croissante de la richesse dans les classes d'âge les plus avancées pose à la fois un problème d'inefficacité économique, en raison d'une épargne faiblement orientée vers les investissements les plus risqués, et un enjeu d'équité intergénérationnelle, **les transmissions intervenant de plus en plus tardivement, à un âge où les besoins d'investissement (logement, éducation des enfants) sont la plupart du temps déjà satisfaits.**

Comme le souligne Pauline Rossi, « *ce qui apparaissait jusqu'ici comme un contrat naturel entre les âges devient une source de tension politique, le rendement démographique et économique du transfert intergénérationnel s'étant effondré* »<sup>1</sup>. **Les enjeux de solidarité intergénérationnelle se jouent de moins en moins à l'échelle des revenus courants et de plus en plus à celle des stocks de richesse.**

Ce que certains économistes désignent comme la « *Grande Transmission* »<sup>2</sup> devrait se traduire par une « **vague successorale sans précédent où les seniors français transmettront 9 000 milliards d'euros de patrimoine à leurs héritiers en quinze ans** »<sup>3</sup>, soulevant un enjeu crucial d'égalité entre héritiers et non-héritiers.



***La question patrimoniale se trouve au cœur de ce qui pourrait tenir lieu de traité de paix entre les générations.***

Source : F. Carré, Q. Regnaud, L. Arcizet, M. Abitbol, A. Hébert,  
« Démographie : l'État-providence va-t-il devenir un État hospice ? »,  
*Le Grand Continent*, 26 janvier 2026

Une telle perspective pose la question d'un partage patrimonial qui soit compatible avec la soutenabilité macroéconomique et la cohésion sociale : le pacte redistributif français doit-il faire l'objet d'une refondation en profondeur, ou bien être ajusté à la marge par des réformes incrémentales, afin de préserver l'équilibre entre efficacité économique et justice entre les générations ?

---

<sup>1</sup> Pauline Rossi, *Le déclin démographique, une urgence économique ?*, 2026.

<sup>2</sup> Alexandre Quizille, Théo Iberrakene, Boris Julien-Vauzelle, *Face à la « grande transmission », l'impôt sur les grandes successions*, Fondation Jean Jaurès, 2024.

<sup>3</sup> *Ibid.*

## II. Pris en étau entre aspirations au vivre-ensemble et quête quasi normative d'individualité, le lien social fait l'objet de profonds bouleversements

### A. Une forte aspiration à l'individualisation qui touche toutes les instances de la vie sociale

#### 1. Une forte montée des valeurs d'individualisation

Les études sociologiques montrent que dans le contexte de la « massification scolaire » et de l'élévation du niveau moyen d'éducation, **les jeunes générations sont devenues des citoyens plus autonomes et plus réflexifs**, qui entretiennent un rapport plus critique vis-à-vis des normes et de leurs choix.

Outre une baisse d'adhésion aux figures d'autorité ou aux collectifs traditionnels (syndicats, instances politiques, État), cette évolution produit des attentes plus fortes envers la liberté de décision ainsi qu'une demande de reconnaissance des singularités. **C'est la montée de l'autonomie comme valeur centrale.**

Dans l'analyse qu'il a réalisée à partir des résultats de l'**enquête sur les valeurs des Européens menée périodiquement depuis 1981 (EVS)<sup>1</sup>**, Pierre Bréchon explore cette tendance au prisme d'une **distinction entre individualisation et individualisme.**

« Chacun pour soi » ou « chacun ses choix » ? :  
deux orientations qui structurent les systèmes de valeurs sociales



<sup>1</sup> L'enquête « *European Values Study* » (EVS) est menée tous les 9 ans dans plus d'une trentaine de pays européens depuis 1981, avec pour objectif de mieux connaître l'évolution des valeurs. Sa réalisation repose sur une méthode d'entretien en face-à-face d'environ une heure, à partir d'une batterie de questions qui n'ont que peu évolué depuis l'origine.

Pierre Bréchon montre ainsi que **l'individualisation ne cesse de croître quand l'individualisme régresse**, malgré la persistance de différences importantes entre l'Ouest et l'Est de l'Europe<sup>1</sup>. Toutes deux entretiennent une relation inversement proportionnelle, sans que l'analyse des données ne permette de mettre en exergue un lien de causalité entre ces deux phénomènes.

Le sociologue estime toutefois que « *la sécularisation des sociétés occidentales et le développement économique semblent avoir largement contribué à la montée d'une culture de l'individualisation* ».

### Évolution de l'individualisme et de l'individualisation en Europe (en % dans 22 pays)

	Individualisme fort	Individualisation forte
<b>1990-1991</b>	-	26
<b>1999-2001</b>	55	32
<b>2008-2010</b>	52	37
<b>2017-2020</b>	<b>44</b>	<b>53</b>

Source : Pierre Bréchon dans *Futuribles* n° 456, 2023

Si le niveau d'individualisme était relativement stable au début des années 2000, il a ensuite reculé significativement entre les deux dernières vagues de l'enquête. À l'inverse, l'individualisation a crû fortement sauf dans les pays de l'Est, où l'individualisme est également resté stable. Un écart croissant s'observe ainsi entre pays européens dans la structuration des valeurs.

### Individualisme et individualisation selon les zones géographiques (en % dans 34 pays)

	Individualisme fort	Individualisation forte
<b>Pays nordiques</b>	28	88
<b>Europe de l'Ouest</b>	34	75
<b>Europe du Sud</b>	38	56
<b>Europe de l'Est (UE)</b>	62	34

<sup>1</sup> Pierre Bréchon (dir.), *Les Européens et leurs valeurs. Entre individualisme et individualisation*, Presses universitaires de Grenoble, 2023. Pierre Bréchon a construit un indice d'individualisme reposant sur 16 indicateurs qui mesurent « une attitude de retrait, à la fois dans la relation à autrui et dans l'implication politique » et un indice d'individualisation reposant sur 15 indicateurs.

	Individualisme fort	Individualisation forte
Europe de l'Est (hors UE)	52	17
Russie	79	19
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>53</b>

Source : Pierre Bréchon dans Futuribles n° 456, 2023

Au sein même de l'Europe de l'Ouest, Pierre Bréchon oppose trois pays fortement individualisés et faiblement individualistes (Allemagne, Suisse, Autriche) à trois pays un peu moins individualisés mais un peu plus individualistes (Pays-Bas, Royaume-Uni, France).

Contrairement à l'individualisme, qui concerne aussi bien les plus jeunes que les plus âgés, les personnes individualisées sont plus jeunes, plus diplômées et bénéficient d'un meilleur niveau de vie.

Au terme de son analyse, Pierre Bréchon prédit une poursuite de la tendance à l'individualisation, les évolutions de l'individualisme étant plus incertaines et fortement dépendantes des orientations sociales et politiques dans un contexte économique difficile.

## 2. Désir d'autonomie et quête de soi ne contredisent toutefois pas les aspirations au vivre-ensemble

Si contrairement à certaines idées reçues, les jeunes générations sont tendanciellement de moins en moins individualistes, elles témoignent également d'un altruisme affirmé et d'aspirations à la solidarité dans un contexte de crise économique et sociale.

La même enquête EVS propose en effet de suivre une mesure de l'altruisme de 1999 à nos jours au sein de 22 pays inclus dès l'origine dans le périmètre d'étude<sup>1</sup>. Il en ressort qu'à rebours des évolutions souvent perçues, **la proportion de personnes valorisant beaucoup l'altruisme est passée de 40 % en 1999-2001 à 43 % en 2008-2010 puis à 53 % en 2017-2020**. L'altruisme est le plus élevé en Europe du Sud (68 %), de l'Ouest (62 %) et dans les pays nordiques (60 %) et plus faible à l'Est.

L'analyse de ces résultats conduit Pierre Bréchon à observer une corrélation entre altruisme et individualisation : « *La valorisation de l'autonomie des choix individuels va de pair avec une forte sociabilité, une ouverture et une confiance à autrui, plus de participation associative, une implication dans les solidarités collectives, une meilleure*

<sup>1</sup> Cette échelle permet de suivre des indicateurs d'altruisme **identitaire** (le fait de se sentir concerné par les conditions de vie des personnes de son voisinage, de ses concitoyens, des habitants de la région, des Européens, de l'humanité tout entière) et d'altruisme **social** (le fait de se sentir concerné par les conditions de vie des personnes âgées, malades ou en situation de handicap, des chômeurs, des immigrés).

*acceptation des immigrés et un plus faible nationalisme, un plus fort soutien à l'égalité entre citoyens et aux valeurs démocratiques. »<sup>1</sup>*

Cette étude ne permet toutefois pas de savoir si les comportements suivent la même évolution que les valeurs exprimées.

Il n'en demeure pas moins que le mouvement d'individualisation s'accompagne d'une forte aspiration à l'égalité entre citoyens et d'un attachement aux libertés individuelles ainsi qu'aux valeurs démocratiques. Dans une société inquiète de son avenir mais moins conformiste et plus critique qu'autrefois, cette analyse tend à relativiser les alertes sur le délitement du lien social, en dépit de l'existence indéniable d'oppositions ciblées multiples entre des groupes politiques ou sociaux sur des problèmes particuliers.

### **3. Identité et reconnaissance se fondent aujourd'hui sur la participation à des communautés plurielles mais aussi sur des liens sociaux plus éphémères**

#### **■ Une identité qui se construit à partir de multiples cercles d'appartenance**

Corrélativement au processus d'individualisation qui caractérise nos sociétés contemporaines, **les modalités de construction de l'identité et les formes de reconnaissance sociale se transforment.**

À la différence des sociétés médiévales, dans lesquelles l'individu était absorbé par son affiliation aux cercles sociaux, les sociétés modernes se caractérisent par une **identité davantage choisie et qui se recompose tout au long des trajectoires individuelles.** Le sociologue Georg Simmel le présentait dès le début du XX<sup>e</sup> siècle en soulignant : *« C'est moins le groupe en tant que tel qui fonde l'identité que la juxtaposition de groupes différents – ou de cercles sociaux – qui s'entrecroisent de façon unique en chaque individu. Il s'agit d'un processus historique qui place chaque individu dans une plus grande autonomie apparente par rapport aux groupes auxquels il est lié, mais qui l'oblige à se définir lui-même en fonction du regard d'autrui porté sur lui. »<sup>2</sup>*

Cette évolution s'est accentuée avec la mise en place de l'État social. Le sociologue Serge Paugam rappelle qu'**en l'absence d'un système d'assurances à visée universelle, les individus « seraient restés plus dépendants des protections données par leur appartenance à des cercles sociaux plus restreints et le processus d'individualisation n'aurait pas pu être aussi rapide et aussi généralisé »<sup>3</sup>.** Le développement d'un système de protection sociale a contribué à renforcer son autonomie et la conscience de son individualité tout en diversifiant les liens qui le rattachent à la société : **l'individu appartient et participe aujourd'hui à de multiples groupes offrant diverses formes de protection et de reconnaissance.**

---

<sup>1</sup> Réponses de Pierre Bréchon au questionnaire des rapporteurs.

<sup>2</sup> Georg Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, 1908.

<sup>3</sup> Serge Paugam, *Le lien social*, 2009.

## Les différents types de lien social d'après Serge Paugam

Types de lien	Formes de protection	Formes de reconnaissance
Lien de <b>filiation</b> (entre parents et enfants)	Compter sur la solidarité intergénérationnelle Protection rapprochée	Compter pour ses parents et ses enfants Reconnaissance affective
Lien de <b>participation élective</b> (entre conjoints, amis, proches choisis...)	Compter sur la solidarité de l'entre-soi électif Protection rapprochée	Compter pour l'entre-soi électif Reconnaissance affective ou par similitude
Lien de <b>participation organique</b> (entre acteurs de la vie professionnelle)	Emploi stable Protection contractualisée	Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle
Lien de <b>citoyenneté</b> (entre membres d'une même communauté politique)	Protection juridique (droits civils, politiques et sociaux) au titre du principe d'égalité	Reconnaissance de l'individu souverain

*Source : Serge Paugam, Le lien social, 2009, p. 64*

Pour Sandra Hoibian, directrice du Crédoc<sup>1</sup>, l'identité contemporaine peut se comprendre comme un « palimpseste »<sup>2</sup>: une partition sans cesse réécrite, où les appartenances se superposent, se recomposent, voire s'effacent. C'est « *l'idée que tout est possible et que le choix individuel doit être la valeur suprême gouvernant le corps, le désir de s'émanciper des institutions en pratiquant le bricolage, le do it yourself.* »<sup>3</sup> La sociologue y voit une liberté inédite mais aussi une tentative de reprise de contrôle d'un monde devenu incontrôlable, dont le phénomène du « bionisme » serait l'une des manifestations les plus poussées.

Cependant, cette mutation des formes de reconnaissance n'est pas exempte d'ambiguïté. Lorsqu'elle est vécue comme une injonction à se définir soi-même, elle s'accompagne d'une **dépendance accrue à des normes plus diffuses et à des formes plus instables de « validation sociale »**. Tout se passe comme si l'identité était désormais plus exposée au regard d'autrui et à une nouvelle forme de vulnérabilité.

<sup>1</sup> Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

<sup>2</sup> Selon la formule de Zygmunt Bauman.

<sup>3</sup> Sandra Hoibian, *La mosaïque française. Comment (re)faire société aujourd'hui*, 2025.

“

*La reconnaissance qui découlait de l'attachement stable à des groupes sociaux restreints – et des contraintes formelles de participation qui en découlait – passe aujourd'hui de plus en plus par une plus grande autonomie, voire émancipation, de l'individu par rapport à ses attaches traditionnelles, ce qui lui confère une marge plus grande d'interprétation des normes collectives, mais fragilise en même temps son identité tant celle-ci est soumise au regard d'autrui et, par conséquent, aux menaces de déni ou de mépris.*

Serge Paugam

■ Une société « liquide » où l'engagement devient plus éphémère ?

• Un lien social plus évolutif et réversible

À mesure que le lien social devient plus évolutif, il est aussi marqué par davantage d'instabilité, voire de réversibilité, dans le cadre de ce que certains auteurs décrivent comme une « société liquide » : **bien que plus nombreux, les liens sociaux semblent moins intenses et aussi moins durables.**

Dans ces conditions, les individus sont plus souvent qu'avant appelés à s'adapter, sans toujours disposer des moyens pour sécuriser leurs choix.

“

*La société du début du XXI<sup>e</sup> siècle est marquée par la mobilité, l'éphémère, la vitesse, la flexibilité. Le sociologue anglo-polonais Zygmunt Bauman qualifie notre société de liquide. Les situations dans lesquelles les hommes agissent se modifient, avant même que leurs façons d'agir ne réussissent à se consolider en procédures et en habitudes. Une telle société nécessite une adaptation sans cesse renouvelée de ses membres, sans jamais leur en donner les moyens. La liberté est incertaine et dépourvue de sécurité rassurante. Ce contexte crée de nouvelles formes d'inégalités : les moyens de s'offrir une certaine sécurité (sociale, psychologique, professionnelles) sont individualisés et inégalement répartis.*

Sandra Hoibian

**Si les cadres collectifs paraissent moins prescriptifs, la capacité à naviguer dans l'incertitude peut elle-même devenir un facteur de différenciation.**

La fluidification des liens s'inscrit par ailleurs dans le contexte d'une plus grande dispersion des trajectoires sociales et économiques : depuis les années 1990, les carrières sont plus fragmentées, les parcours résidentiels diversifiés, l'insertion professionnelle de plus en plus dissociée de l'accès au patrimoine. Or le sociologue Louis Chauvel estimait que : « *La cohésion d'une génération dépend, en grande partie, de la standardisation des trajectoires.* »<sup>1</sup> Par conséquent, les groupes d'âge ont perdu de leur homogénéité.

La divergence des parcours individuels au sein de chaque classe d'âge participe de ce que Martin Hirsch appelle une « déstratification de la société » : il y a moins de catégories sociales bien définies et le principe d'une solidarité entre des groupes relativement homogènes s'est estompé.

**Cette recomposition peut rendre plus incertaine l'identification à des intérêts communs.**

- **Une nouvelle façon de vivre l'engagement**

L'engagement n'a lui-même pas disparu mais sa nature a changé : **il se fait plus ponctuel, plus flexible, moins institutionnalisé.**

Cette transformation se reflète particulièrement dans les formes d'engagement des jeunes générations même si ces dernières sont nécessairement plurielles.

Comme en témoigne le développement du vote intermittent, désormais majoritaire chez les générations post-baby-boomers et milléniaux, leur rapport aux institutions représentatives apparaît plus distancié. Mais si le vote semble avoir perdu son caractère central, le répertoire d'action des jeunes générations s'est étendu.

**Les études sociologiques soulignent en effet leur envie de participer à la société, y compris par des modes opératoires alternatifs auxquels les générations nées dans les années 1980, 1990 et 2000 adhèrent<sup>2</sup>. Ainsi, malgré les fractures sociales et politiques qui les traversent, « *des enjeux forts comme la solidarité ou l'écologie occupent une place prépondérante dans le répertoire des valeurs citoyennes de toutes les jeunesse* »<sup>3</sup>.**

Ce constat rejoint celui formulé par la délégation sénatoriale à la prospective en 2019, qui soulignait qu'outre « *leur attrait pour la participation non conventionnelle ou protestataire, les jeunes semblent de plus en plus privilégier un engagement "à bas bruit", dans des formes d'action directes et concrètes, en dehors des cadres institutionnels de la vie politique. Comme le souligne la sociologue Cécile Van de Velde : "On observe une politisation accrue des vies. Des petits actes quotidiens – consommer, manger bio, aider la voisine âgée, choisir sa vie, quitter un travail salarié qui ne plaît pas... – sont souvent associés à un discours très réflexif contre la société. Ils deviennent codés comme des actes politiques."* »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Louis Chauvel, *Le destin des générations : structures sociales et cohortes en France du XX<sup>e</sup> siècle aux années 2010*, 2010.

<sup>2</sup> Vincent Tiberj, « Voter ne suffit plus. Renouveau générationnel, rapport à l'élection et transformation de la participation politique », *Agora Débats-Jeunesse*, 86 (3), 2020.

<sup>3</sup> Réponses d'Anja Durovic et de Nicolas Duvoux (co-directeurs de *Jeunesse françaises contemporaines*, 2024) au questionnaire des rapporteurs.

<sup>4</sup> Rapport d'information sénatorial n° 38 (2018-2019) de M. Julien Bargeton, Mmes Fabienne Keller et Nadia Sollogoub, *Inventer les solidarités de demain face à la nouvelle donne générationnelle*, fait au nom de la délégation à la prospective.

## B. Une valeur du travail qui reste centrale mais touchée par une crise du sens

De nombreux travaux récents<sup>1</sup> confirment une évolution profonde du rapport au travail, que la crise de la covid-19 et l'essor du télétravail n'ont fait qu'accélérer.

### 1. Un rapport au travail marqué par les transformations économiques du marché de l'emploi et un effritement des solidarités professionnelles

#### ■ Des difficultés croissantes à accéder à des emplois de qualité, qui reportent dans le temps le passage à l'âge adulte

Il va de soi que l'évolution du rapport au travail dépend étroitement des transformations économiques du marché de l'emploi au cours des dernières décennies et de ses conséquences sur l'organisation des tâches et leur contenu.

Or depuis les années 1980, le marché du travail s'est fortement précarisé. Selon la Dares, entre 1993 et 2017, les recrutements en CDD ont été multipliés par 4 pour les établissements de plus de 50 salariés, passant d'environ 20 % à 84 %<sup>2</sup>. **Un peu plus de 4 actifs sur 10 travaillent aujourd'hui sous une autre forme d'emploi que le CDI à temps plein**<sup>3</sup>.

La précarité touche particulièrement les jeunes. Depuis une quarantaine d'années, le taux de chômage des 15-24 ans est supérieur à 15 % en France. Depuis une quinzaine d'années, lorsqu'ils sont en emploi, plus de la moitié des moins de 25 ans exercent leur activité dans une forme de contrat précaire (CDD, intérim, apprentissage).

De façon plus générale, les emplois créés se concentrent aujourd'hui dans des secteurs à faibles salaires : **71 % des emplois créés depuis 2014 l'ont été dans des secteurs d'activité dont le salaire moyen par tête est inférieur au salaire moyen de l'ensemble des secteurs**, soit une proportion supérieure de dix points à leur poids dans l'emploi total en 2014<sup>4</sup>. Le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans ayant le plus faible niveau de formation initiale (55 %) est par ailleurs le plus bas des pays européens comparables<sup>5</sup>.

Dans ce contexte, l'enquête « Générations » du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) montre qu'au fil des années 2000, **les difficultés pour les jeunes d'accéder à un emploi et à un parcours d'insertion de qualité se sont accrues**, avec toutefois de grandes inégalités selon les situations. Le diplôme continue en effet de jouer un rôle protecteur essentiel.

---

<sup>1</sup> Pour une synthèse des travaux sociologiques, voir notamment : Jennifer Clerté et Marc Malenfer, « Le rapport des Français au travail. Évolutions et perspectives », *Futuribles* n° 456, septembre-octobre 2023. Dans le cadre du Conseil national de la refondation, un rapport des garants des Assises du travail analyse les mutations du travail et formule des recommandations pour prendre en compte les préoccupations exprimées : Sophie Thiery et Jean-Dominique Senard, *Re-considérer le travail*, avril 2023.

<sup>2</sup> Kévin Milin, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *Dares Analyses*, n° 26, juin 2018.

<sup>3</sup> Insee, *France, portrait social*, 2025.

<sup>4</sup> *Ibid.* La Chaire TDTE et Rexecode l'expliquent notamment par la politique de préservation de l'accès à l'emploi pour les travailleurs les moins qualifiés au moyen des mécanismes d'allègements de cotisations sociales au bas de la distribution des salaires adoptés depuis le début des années 1990.

<sup>5</sup> Chaire TDTE et Rexecode, « La protection sociale à l'épreuve du vieillissement », septembre 2025.

Dans leur étude sur les *Jeunesses françaises contemporaines* (2024)<sup>1</sup>, Anja Durovic et Nicolas Duvoux montrent que **cette insécurisation des débuts de carrière produit des effets en chaîne sur les autres dimensions de l'accès à l'autonomie**. En particulier, elle retarde l'accès à un logement indépendant et, plus largement, à une stabilité matérielle. Bien que les jeunes quittent en moyenne le domicile parental à 23,4 ans, cette décohabitation apparaît de plus en plus fragile et elle est potentiellement réversible pour les plus précaires.

Le passage à l'âge adulte s'en trouve globalement différé. Ce décalage est largement subi, sauf dans certaines classes favorisées en cas de soutien familial<sup>2</sup>.

### ■ Une fragilisation de la solidarité professionnelle

Les transformations structurelles du travail ont pour conséquence d'affaiblir les mécanismes traditionnels de solidarité professionnelle. La montée de l'emploi précaire, la fragmentation des statuts, la plateformes de l'économie, l'intensification des rythmes de production ou encore la diffusion du télétravail sont identifiées comme autant de facteurs qui participent à la désagrégation des collectifs de travail analysée par Alain Supiot<sup>3</sup>.

Alors que la division du travail, qui reposait traditionnellement sur une interdépendance fonctionnelle génératrice de cohésion, l'hyperspécialisation des tâches accentue la dépendance aux autres, tout en rendant ces derniers invisibles, selon une logique où « *l'on dépend des autres, mais on ne les voit plus* ».

Le sociologue des organisations François Dupuy souligne la désincarnation progressive du travail engendrée par la parcellisation des tâches, consécutive au mouvement de mondialisation et de financiarisation de l'entreprise : « procéduration », numérisation, individualisation des objectifs et des évaluations tendent à rendre le management plus abstrait et constituent des transformations du travail peu visibles mais dont l'impact sur les valeurs partagées dans la sphère professionnelle est majeur<sup>4</sup>.

Ainsi, **les entreprises ne jouent globalement plus le même rôle de socialisation, d'apprentissage de la coopération ou de mutualisation des risques**. Face à l'« *effilochement de l'unité de lieu et de temps que créait l'ancienne entreprise* », la fonction intégratrice du travail se trouve fragilisée.

Cette fragilisation de la solidarité professionnelle se reflète dans les perceptions des actifs eux-mêmes. Selon l'enquête du Crédoc « *Conditions de vie et aspirations* » menée en 2023, dans un contexte d'intensification du travail opérée depuis les décennies 1980 et 1990, **68 % des actifs de 40 à 59 ans se disent inquiets de ne pas être suffisamment en bonne santé pour tenir jusqu'à la fin de leur carrière**<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Anja Durovic et Nicolas Duvoux, *Jeunesses françaises contemporaines*, CNRS Éditions, 2024. Rapport commandé par la ministre Sylvie Retailleau en 2023.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Voir notamment son cours au Collège de France, « *Etat social et mondialisation* » (2012-2019).

<sup>4</sup> François Dupuy, *Lost in management*, Seuil, 2011 ; *La faillite de la pensée managériale*, Seuil, 2015.

<sup>5</sup> Crédoc, « Comment les 40-59 ans se projettent-ils dans leur fin de carrière ? », enquête pour Adecco Group Foundation, 2023.

## 2. Une quête de sens devenue centrale mais des attentes qui diffèrent selon le niveau de diplôme

### ■ Des aspirations renouvelées sur le sens du travail

Le travail est censé permettre, d'une part, l'épanouissement dans une activité productive et la reconnaissance sociale qui en découle, d'autre part, une protection face à l'avenir, à condition que l'emploi soit suffisamment stable pour permettre de se projeter. C'est cette articulation entre satisfaction au travail et sécurité de l'emploi qui fonde ce que Serge Paugam désigne comme une « *intégration assurée* ».

Les études récentes convergent sur le constat que l'importance du travail dans la construction des identités n'est pas remise en cause, en particulier chez les jeunes générations. Au-delà des caractéristiques objectives des emplois – niveau de rémunération, pénibilité ou possibilités de télétravail – **deux exigences structurent les attentes : la quête de sens et la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle**<sup>1</sup>.

Loin d'annoncer un désengagement massif vis-à-vis du travail (« *la grande démission* »), ces évolutions témoignent plutôt d'une volonté de le réinvestir autrement : les jeunes aspirent à des activités dans lesquelles ils puissent se sentir utiles, reconnus, respectés et autonomes<sup>2</sup>.

Or face à la dégradation objectivée des conditions de travail depuis plusieurs décennies et un sentiment diffus de perte de sens, la délégation à la prospective notait déjà en 2019 que « *ces attentes paraissent à bien des égards en contradiction avec la réalité du monde du travail. Ainsi, l'essor du thème des bullshit jobs et le rejet des "métiers à la con" touchent désormais des emplois de cadre, stables, qualifiés et bien payés. Au-delà de la "révolte des premiers de la classe", les sociologues attirent l'attention sur la frange des "loyaux critiques", qui ont réussi à l'école et au travail mais qui n'y croient plus.* »<sup>3</sup>

Les données de la Dares montrent par ailleurs qu'un nombre croissant de travailleurs français se détournent des métiers dont les conditions de travail sont difficiles ou incompatibles avec un équilibre de vie satisfaisant<sup>4</sup>. Pour des activités pourtant reconnues d'utilité publique, l'une des explications réside dans la perception d'un manque de reconnaissance<sup>5</sup> qui tend à dévaloriser certaines professions déjà en pénurie de main-d'œuvre et touchées par de fortes inégalités, notamment en matière de santé.

Les jeunes en particulier refusent plus qu'avant un travail considéré comme peu valorisant.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Pierre Bréchon, *Jeunes Européens. Travailleurs, mais exigeants, Projet*, avril-mai 2024.

<sup>3</sup> Rapport d'information sénatorial n° 38 (2018-2019) de M. Julien Bargeton, Mmes Fabienne Keller et Nadia Sollogoub, *Inventer les solidarités de demain face à la nouvelle donne générationnelle*, fait au nom de la délégation à la prospective.

<sup>4</sup> Thomas Coutrot, « Quelles sont les conditions de travail qui contribuent le plus aux difficultés de recrutement dans le secteur privé ? », *Dares Analyses*, n° 26, juin 2022.

<sup>5</sup> Flora Baumlin, Marie Gariazzo et Gaspard Jaboulay, « Où sont passées les « première et deuxième » lignes ? », Fondation Jean Jaurès, 2023.

## ■ Des exigences qui diffèrent selon le niveau de diplôme

Dans une enquête d'avril 2025 relative aux aspirations des jeunes de 16 à 30 ans vis-à-vis du travail, l'Institut Montaigne souligne que l'insatisfaction que ces derniers peuvent ressentir résulte souvent d'un « *décalage entre leurs attentes et la réalité des emplois qu'ils occupent. Plus leur niveau de qualification est élevé, plus grand est le risque de déception.* »<sup>1</sup>

Cette désillusion touche davantage les jeunes issus de filières universitaires généralistes que les diplômés des filières professionnelles techniques (CAP, BEP, BTS, DUT) et davantage les filières relevant des services à la personne que celles débouchant sur des métiers « de production ».

Au total, seul environ un tiers des jeunes sont satisfaits ou relativement satisfaits de leur travail, un autre tiers voit ses exigences en termes de reconnaissance ou de bien-être au travail insatisfaites tandis que 38 % soit renonceraient à travailler, soit se résignent en réduisant fortement leurs attentes à l'égard du travail.

Dans leur appréciation des conditions de travail, le stress au travail apparaît comme « *le critère le plus cité par les jeunes actifs dans les secteurs du commerce, des services, de l'enseignement et de la santé* », particulièrement concernés par les « *contraintes émotionnelles* ».

**La première cause d'insatisfaction générale reste néanmoins la rémunération en tant que condition indispensable de l'autonomie, du logement et de la dignité.**

“ **Aussi, deux modèles professionnels distincts émergent nettement. Les jeunes issus des métiers de la production industrielle s'inscrivent dans le schéma théorisé par Raymond Boudon : leurs attentes s'adaptent aux perspectives perçues, ce qui se traduit par un niveau d'exigence plus faible. À l'inverse, les jeunes formés aux métiers des services – et particulièrement aux services à la personne – refusent davantage de se résigner à des emplois de moindre qualité qui correspondraient à leur niveau de diplôme.**

Institut Montaigne, avril 2025

## C. Face à un sentiment croissant de « vide », l'immense défi de la santé mentale et du soin apporté aux plus vulnérables

### 1. Des fragilités relationnelles de plus en plus nombreuses, en particulier chez les personnes âgées

Afin de porter une appréciation sur l'évolution dans le temps du lien social et des solitudes, il convient de **distinguer la « solitude relationnelle » du « sentiment de solitude »**. La première est quantifiable et constitue un indicateur d'isolement social.

<sup>1</sup> Institut Montaigne, « *Les jeunes et le travail : aspirations et désillusions des 16-30 ans* », avril 2025.

Le second est subjectif car l'on peut se sentir régulièrement seul malgré le fait de pouvoir s'appuyer sur d'autres personnes.

Depuis environ 15 ans, ces deux phénomènes font l'objet d'indicateurs de suivi dans les rapports annuels de la Fondation de France.

- **Un isolement relationnel qui touche particulièrement les personnes âgées**

L'étude *Solitudes 2025* montre ainsi qu'en France **11 % des personnes de plus de 15 ans, soit environ 6 millions de personnes, sont isolées des cinq principaux réseaux de sociabilité** (famille au-delà du foyer, amis, voisins, collègues, associations), en hausse de 1 point par rapport à 2023<sup>1</sup>.

Le nombre de personnes isolées est **relativement stable dans le temps** ; il était de 10 % en 2016. Mais il touche particulièrement les personnes âgées.

Selon le recensement effectué par les Petits frères des pauvres en septembre 2025, repris à son compte par le Gouvernement, le nombre de personnes âgées vivant en situation de « mort sociale », c'est-à-dire sans contact significatif avec des proches ou des réseaux associatifs, s'élève aujourd'hui à 750 000, ce qui représente « **une ville entière qui n'a aucune visite, aucun échange, aucun mot partagé avec autrui** »<sup>2</sup>. La population la plus exposée à ce phénomène d'isolement extrême est celle des personnes de 80 ans et plus ainsi que les aînés en situation de pauvreté.

Or la perte de liens sociaux réduit l'espérance de vie, l'isolement conduisant à l'aggravation des pathologies psychiques et physiques, en particulier la démence, la dépression et le suicide<sup>3</sup>.

Dans ce contexte de solitude, accentué par une forme de refoulement social de la mort dans les sociétés occidentales<sup>4</sup>, de nombreuses personnes âgées ou vieillissantes peuvent se retrouver seules face à leurs craintes.

- **Un sentiment de solitude qui augmente, notamment chez les jeunes**

**Un Français sur quatre, soit environ 13,6 millions de personnes, affirme se sentir régulièrement seul** et, parmi eux, plus de 8 personnes sur 10 disent souffrir de leur situation. Ce sentiment touchait 19 % de la population âgée de plus de 15 ans en 2016<sup>5</sup>.

Le sentiment de solitude s'accroît chaque année chez les plus jeunes. Il atteint 37 % des moins de 25 ans en 2025 contre 32 % en 2019. Cette population souffre par ailleurs d'un sentiment d'inutilité sociale et d'exclusion particulièrement fort : il est partagé par 51 % d'entre eux contre 19 % chez les 70 ans et plus. La Fondation de France souligne que cette évolution est à mettre en relation avec l'accentuation des situations de précarité des jeunes au cours des dernières années.

---

<sup>1</sup> Sont considérées comme isolées les personnes n'ayant aucun contact ou très rarement avec ces cinq réseaux.

<sup>2</sup> Info.gouv.fr, « Personnes âgées : le silencieux fléau de l'isolement social, comment s'en sortir ? », 23 janvier 2026.

<sup>3</sup> Voir notamment le rapport de l'OMS, *From loneliness to social connection*, 2025, ou encore le rapport du U.S. Surgeon General, *Our Epidemic of Loneliness and Isolation*, 2023.

<sup>4</sup> Norbert Elias, *Essai sur « la solitude des mourants »*, 1982.

<sup>5</sup> Fondation de France, *Les solitudes en France*, 2016.

Si une **corrélation forte et durable existe entre les situations de précarité (revenus, logement, emploi, santé, etc.) et les situations d'isolement et de solitude**<sup>1</sup>, l'étude *Solitudes* ne met pas en évidence un effet lié à la ruralité dans le **sentiment de solitude**. Au contraire, dans l'agglomération parisienne et les communes de plus de 100 000 habitants, 28 % des personnes interrogées déclaraient se sentir seules, contre 21 % dans les communes rurales. Pour la Fondation de France, « *cette solitude dans les grandes agglomérations fait écho à ce que Cécile Van de Velde nomme les solitudes "au cœur du lien", un sentiment de solitude qui survient dans le couple, au travail ou en famille, en dépit d'une densité existante de contacts.* »<sup>2</sup>

En toile de fond de ces phénomènes, la place occupée par le domicile dans l'emploi du temps tend à augmenter continuellement au détriment des liens sociaux physiques forgés à l'extérieur du foyer.

“

***Le temps passé au domicile augmente continûment : il atteint en moyenne seize heures par jour [et] cette durée pourrait atteindre vingt heures par jour à l'horizon 2030. L'ampleur du phénomène est considérable. Cela signifie que, pour une moyenne de vingt heures, si l'on exclut les enfants scolarisés et les travailleurs qui n'exercent pas en télétravail, des pans entiers de la population sortent très peu, voire plus du tout, et n'entretiennent plus de contact physique réel avec le reste de la société.***

Agathé Cagé, audition de la délégation à la prospective,  
24 février 2026

## **2. Le numérique et les réseaux sociaux : libération ou atomisation du lien social ?**

Comme l'ont illustré avec force les confinements vécus lors de la dernière crise sanitaire, il n'existe pas d'effet unique du numérique, lequel reste profondément ambivalent sur les valeurs sociales.

---

<sup>1</sup> En 2025, 45 % des personnes au chômage souffraient de solitude contre 30 % en 2019.

<sup>2</sup> Réponses de la Fondation de France au questionnaire des rapporteurs.

## Noa en 2050, le numérique, deux sociétés possibles

Le numérique n'est ni intrinsèquement solidaire ni forcément excluant. En 2050, il peut être un puissant levier de coopération et d'entraide ou, au contraire, un facteur de fragmentation sociale, selon les choix sociétaux – politiques, économiques et éthiques – qui orientent son usage.

### **Le numérique, vecteur de nouvelles solidarités**

En 2050, Noa a 30 ans. Il vit dans une métropole dense, marquée par de fortes inégalités sociales mais aussi par une culture de l'entraide profondément renouvelée par le numérique.

Chaque matin, il consulte une application de coopération locale qui centralise les besoins du quartier : accompagnement de personnes âgées, aide alimentaire, soutien scolaire, menues réparations... Devenue une infrastructure essentielle du lien social, cette plateforme est gérée sans but lucratif.

Noa connaît bien cette application car il travaille comme informaticien au sein de la société coopérative qui l'a développée. Son métier ne ressemble toutefois plus à celui des développeurs du début du siècle. Chargé de la maintenance des outils numériques utilisés quotidiennement par les habitants du quartier, il doit veiller scrupuleusement au respect de principes éthiques universels inscrits dans la loi : transparence des algorithmes, absence de mécanismes addictifs, protection stricte des données, accessibilité à tous, sobriété énergétique. Chaque mise à jour importante est discutée publiquement avec les citoyens. Dans ce cadre, Noa agit comme garant de confiance.

### **Le numérique, facteur de décomposition sociale**

Dans un autre 2050, Noa a toujours 30 ans mais son quotidien est très différent. Il commence sa journée en consultant ses alertes et flux personnalisés : indice individuel de stabilité émotionnelle, actualités, offres d'emploi.

Noa enchaîne des « micro-emplois » sur plusieurs plateformes en ligne concurrentes. Elles proposent à des clients fortunés des services de correction des traces numériques : Noa doit effacer des comportements mal notés, améliorer des historiques d'achats ou encore rendre des profils et des indices de fiabilité plus attractifs pour les IA de recrutement. Chaque tâche est classée, évaluée et notée par une IA à laquelle Noa doit rendre compte de son activité.

Le jeune homme est seul face à des interfaces impersonnelles, en concurrence permanente avec d'autres travailleurs invisibles. Les solidarités professionnelles ont disparu au profit d'une logique de compétition individuelle où chacun doit optimiser son profil pour survivre économiquement.

Les réseaux sociaux donnent l'illusion d'une connexion permanente mais Noa échange rarement en dehors de ces cercles. Conçus pour maximiser l'attention, les algorithmes l'enferment dans une bulle informationnelle qui renforce ses opinions et ses peurs.

L'après-midi, Noa consacre une heure à une mission bénévole coordonnée *via* une autre plateforme civique : il aide des personnes âgées à utiliser les services administratifs numériques. Les échanges se font souvent en visioconférence mais débouchent régulièrement sur des rencontres physiques dans des tiers-lieux de quartier, ce qui permet de rompre l'isolement dont souffrent souvent les aînés.

Le soir, il participe à une assemblée citoyenne hybride, qui a lieu à la fois en présentiel et en ligne. Les décisions locales (budget participatif, aménagements urbains, restauration scolaire...) sont discutées collectivement. Des simulations numériques avec IA permettent de connaître presque instantanément les conséquences directes et indirectes de chaque projet discuté. Les algorithmes sont transparents et permettent de prendre en compte la diversité des points de vue.

Dans ce quotidien, le numérique n'a pas remplacé les relations humaines, il les a renforcées. Noa a le sentiment d'appartenir à une communauté solidaire, capable de débattre, de décider et d'agir pour relever les défis démographique, économique, écologique et social.



Lorsqu'une crise locale survient – pénurie, catastrophe naturelle, conflit social – l'entraide est limitée. Les appels à la solidarité circulent surtout au sein de groupes déjà privilégiés. Les autres restent invisibles, faute d'algorithmes favorables ou de compétences numériques suffisantes. En effet, les espaces numériques sont cloisonnés : communautés fermées, abonnements payants, accès conditionnés par le niveau de revenu ou le capital social.

Le soir, Noa reçoit une alerte sur son état émotionnel : l'algorithme décèle qu'il présente des signes de fatigue chronique et un risque accru d'isolement social. Mentalement épuisé, il hésite à appeler sa sœur avant de renoncer : les conversations familiales trop longues influencent parfois les indicateurs de stabilité sociale, ce qui peut faire baisser le « *scoring* social » dont dépend son affiliation à sa mutuelle.

Noa demande plutôt à son assistant conversationnel de lancer une séance de « dialogue empathique ». Malgré cela, il ressent une forme de solitude paradoxale : bien que destinataire de messages numériques en tous genres, il se sent las et vide.



S'il peut renouveler le lien social ou renforcer des liens déjà existants, le numérique peut aussi, lorsqu'il est utilisé de manière intensive, réduire le temps consacré à des interactions « en face-à-face » et accroître le risque d'isolement.

Dans son rapport de 2025 sur les usages des réseaux sociaux et la santé des adolescents, l'Anses montre que 58 % de ces derniers utilisent quotidiennement les réseaux sociaux, l'usage du smartphone représentant entre 2 à 5 heures par jour pour une grande partie des 12 à 17 ans<sup>1</sup>. L'usage passif comme le « scrolling » est davantage corrélé à la souffrance psychique et à la solitude ressentie que les usages plus actifs comme la création de contenu ou la participation.

L'enquête « Conditions de vie et aspirations » de 2022 du Crédoc paraît confirmer ce constat, 32 % des personnes qui participent à des réseaux sociaux éprouvent fréquemment un sentiment de solitude, contre 24 % de celles qui s'en abstiennent<sup>2</sup>.

**Florian Porta Bonete y voit l'émergence de la figure du « *nouvel individu hyperconnecté, disposant d'une moindre capacité d'attention soutenue et d'un contact plus réduit avec le sensible, c'est-à-dire avec l'humain* ».**

“ Le premier [sujet] est l'avènement et le développement de la société technologique, du numérique, des écrans, où le virtuel prend le pas sur le réel, où le rapide et l'instantané l'emportent sur le durable, où l'infini semble à la portée de tous, nous faisant presque oublier notre finitude. [...] **Qu'en sera-t-il dans quelques années, avec l'intelligence artificielle et la généralisation de l'emprise technologique ? Peut-être même s'agit-il de la mutation anthropologique à laquelle nous sommes confrontés. Auparavant, on grandissait dans un village où l'on ne rencontrait que cinq ou dix personnes du même âge avec qui l'on pouvait faire sa vie. Aujourd'hui, on a une infinité de possibilités. Or que fait le cerveau de cette infinité ? Je ne saurais vous le dire.**

Florian Porta Bonete,  
audition de la délégation à la prospective, 24 mars 2026

### 3. Une santé mentale devenue un enjeu de société majeur

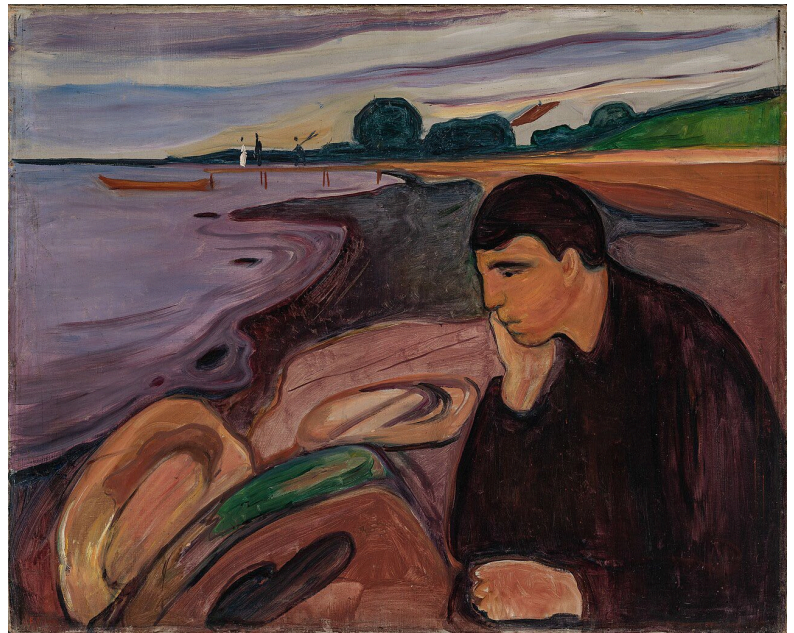
La santé mentale représente le premier poste de dépenses de l'assurance maladie. Au cours des dernières années, en particulier depuis l'épidémie de la covid-19, c'est surtout le nombre de personnes atteintes par des troubles anxieux et des dépressions qui a augmenté. Celui des personnes souffrant de pathologies telles que les schizophrénies ou les troubles de l'humeur bipolaires est resté stable.

<sup>1</sup> Anses, *Usages des réseaux sociaux numériques et santé des adolescents*, rapport d'expertise collective, décembre 2025 : <https://www.anses.fr/system/files/AP2019-SA-0152-RA.pdf>

<sup>2</sup> Sandra Hoibian, *La mosaïque française. Comment (re)faire société aujourd'hui*, 2025.

Les résultats du Baromètre de Santé publique France pour 2024 montrent que **près d'un adulte âgé de 18 à 79 ans sur six a vécu un épisode dépressif caractérisé en 2024, dont plus de la moitié n'a pas consulté de professionnel de santé**. Les plus concernés sont les jeunes de 18 à 29 ans (22 %), avec une majorité de femmes, et les personnes percevant leur situation financière comme difficile (28 %)¹.

Les éditions successives de ce baromètre indiquent que la santé mentale des Français se dégrade au cours du temps, notamment chez les adolescents et les jeunes adultes. Parmi les jeunes de 17 ans, 9,5 % étaient concernés par des symptômes anxiodépressifs sévères en 2022 contre 4,5 % en 2017². La dernière décennie est marquée par une hausse des pensées suicidaires et des tentatives de suicide au cours de la vie chez les 18-24 ans. Leur prévalence est passée 3,3 % des jeunes de cette classe d'âge en 2014 à 7,2 % en 2021.



Edvard Munch, Mélancolie, 1894-1896

Malgré l'intensification des alertes sur la santé mentale, la prise en charge du mal-être psychologique demeure très problématique, faute de moyens suffisants dans l'offre de soins³ mais aussi en raison d'un phénomène de non-recours : **les jeunes adultes seraient plus nombreux que les autres catégories d'âge à penser que rien ne peut être entrepris contre leurs souffrances. Ainsi, plus d'un tiers des 18-24 ans estime ne pas prendre soin de sa santé mentale.**

Pour le sociologue Alain Ehrenberg, qui estime que la stabilisation à un niveau très élevé de la consommation de médicaments psychotropes est « *un trait de l'homme moderne* »⁴, la santé mentale constitue « *un langage qui nous permet de formuler les tensions morales d'une société imprégnée par les idéaux sociaux d'autonomie individuelle* ». Dans cette approche, les troubles mentaux comme la dépression renvoient à des difficultés de socialisation en raison de leurs effets inhibiteurs ; ils éloignent du groupe social.

---

¹ Santé publique France, *Baromètre de Santé publique France : résultats de l'édition 2024*, décembre 2025.

² Santé publique France, enquête Escapad, 2017 et 2022, OFDT.

³ Selon la Drees, le nombre de pédopsychiatres en exercice en France s'élevait par exemple à 2 000 en 2025 contre 3 000 en 2010.

⁴ Selon la Cnam, entre 2019 et 2023, le nombre de jeunes de 12 à 25 ans sous antidépresseurs a augmenté d'environ 60 % (SNDS, 2024).

L'essor des questions de santé mentale est en effet concomitant de celui des idéaux d'autonomie individuelle : c'est « *l'aspiration à devenir quelque chose de mieux que sa provenance [qui] est devenue un idéal social commun, massifié, lors de l'après-Deuxième Guerre mondiale* ».

**Vers une société du « pouvoir d'agir » et de mise en jeu de l'idéal du moi**  
**« Que m'est-il permis de faire ? »  « De quoi suis-je capable ? »**

“ Nous sommes entrés dans une société du « pouvoir d'agir », où il s'agit d'être l'acteur de sa carrière professionnelle, ou encore de sa vie. Ainsi, la capacité à s'affirmer de manière appropriée devient un élément central de la socialisation à tous les niveaux de la hiérarchie sociale, [...], notre société est passée du commandement par les ordres au commandement par la négociation. **Cette reconfiguration d'ensemble accroît la responsabilité de l'agent sur sa propre action. La conséquence est que tout ce qui concerne le comportement individuel, la subjectivité ou la personnalité devient une préoccupation sociale majeure.** L'importance prise par les questions de santé mentale tient justement au fait que l'autonomie concerne tout ce qui atteint ou développe la subjectivité individuelle, ce qui n'est pas le cas de l'obéissance.

Alain Ehrenberg, audition de la délégation à la prospective,  
24 mars 2026

Parmi les facteurs avancés pour expliquer la dégradation de la santé mentale des jeunes, la recherche en sciences humaines et sociales, notamment en psychologie, pointe **la forte dépendance du développement du cerveau et des compétences socio-émotionnelles** (empathie, régulation émotionnelle, coopération) **des jeunes actuelles aux expériences vécues et à l'environnement de socialisation**<sup>1</sup>. Cela concerne les relations avec la famille et les pairs mais aussi le durcissement du contexte social (école, travail, logement)<sup>2</sup>.

Une partie de ces troubles s'expliquerait par l'exposition à des situations négatives et traumatiques au cours du développement et par les crises multiples (sanitaire, économique, démocratique, écologique, militaire) auxquelles est confrontée la jeunesse. Ce contexte peut générer du stress et une incapacité à se projeter dans le futur. Chez nombre de patients parmi les jeunes générations, Florian Porta Bonete identifie en particulier une « *authentique éco-anxiété liée au réchauffement climatique* », qui « *pourrait indiquer une angoisse d'anéantissement* ».

<sup>1</sup> Réponses d'Anja Durovic et de Nicolas Duvoux, co-directeurs de *Jeunes françaises contemporaines* (2024), au questionnaire des rapporteurs.

<sup>2</sup> *Ibid.*

Ce constat renvoie plus globalement à la dimension de la transcendance de nos vies humaines. Pour Alain Ehrenberg, la dépression n'est plus le résultat d'un écart entre le désir et la morale, elle devient celui de l'absence de désir. C'est la montée d'un sentiment de vacuité. Florian Porta Bonete abonde en ce sens, « *frappé par le fait que, en consultation, un grand nombre de patients nous disent qu'ils se sentent vides. C'est le symptôme principal qui est rapporté, ce qui est assez déroutant, d'autant que cela semble largement plus fréquent aujourd'hui qu'il y a dix, vingt ou trente ans, comme en attestent mes confrères plus anciens. Ce vide existentiel, de quoi est-il le nom ?* ».

### III

## L'AVENIR DES VALEURS SOCIALES À L'HORIZON 2050 : QUATRE SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION

Héritier du compromis social d'après-guerre et enrichi au fil du temps, le modèle social français repose sur des valeurs structurantes : la solidarité intergénérationnelle, la place centrale du travail pour l'intégration sociale, l'universalité de la protection sociale, le rôle de régulation joué par l'État ou encore l'importance du service public, en particulier celui de l'école.

Ces valeurs se trouvent aujourd'hui bouleversées par une série de profondes transformations : le vieillissement démographique, la transformation du travail sous l'effet de l'automatisation et de l'intelligence artificielle, le maintien d'inégalités sociales, économiques et territoriales plurielles, la numérisation croissante des interactions sociales et de l'accès aux droits, l'augmentation des troubles de santé mentale, un sentiment grandissant de solitude, enfin, dans ce contexte de crises multiples, la difficulté à croire en un futur meilleur pour les générations à venir.

Comment ces évolutions contribueront-elles à remodeler les solidarités d'ici à 2050 ? Quelles seront les formes de protection face à des risques sociaux dont l'intensité ne faiblira pas ? Ira-t-on vers de nouvelles logiques de coopération ou vers celles d'un repli sur soi ? Quel équilibre entre autonomie individuelle et protection collective ?

Pour imaginer les futurs possibles, deux axes peuvent être retenus.

**Le premier est celui du rapport à l'autonomie individuelle**, qui peut être envisagée selon deux manières :

- comme un facteur d'émancipation lorsqu'elle permet aux individus d'accroître leur « pouvoir d'agir » ;
- ou, à l'inverse, comme une autonomie « subie » lorsqu'elle conduit à l'isolement et à la désaffiliation davantage qu'à la liberté.

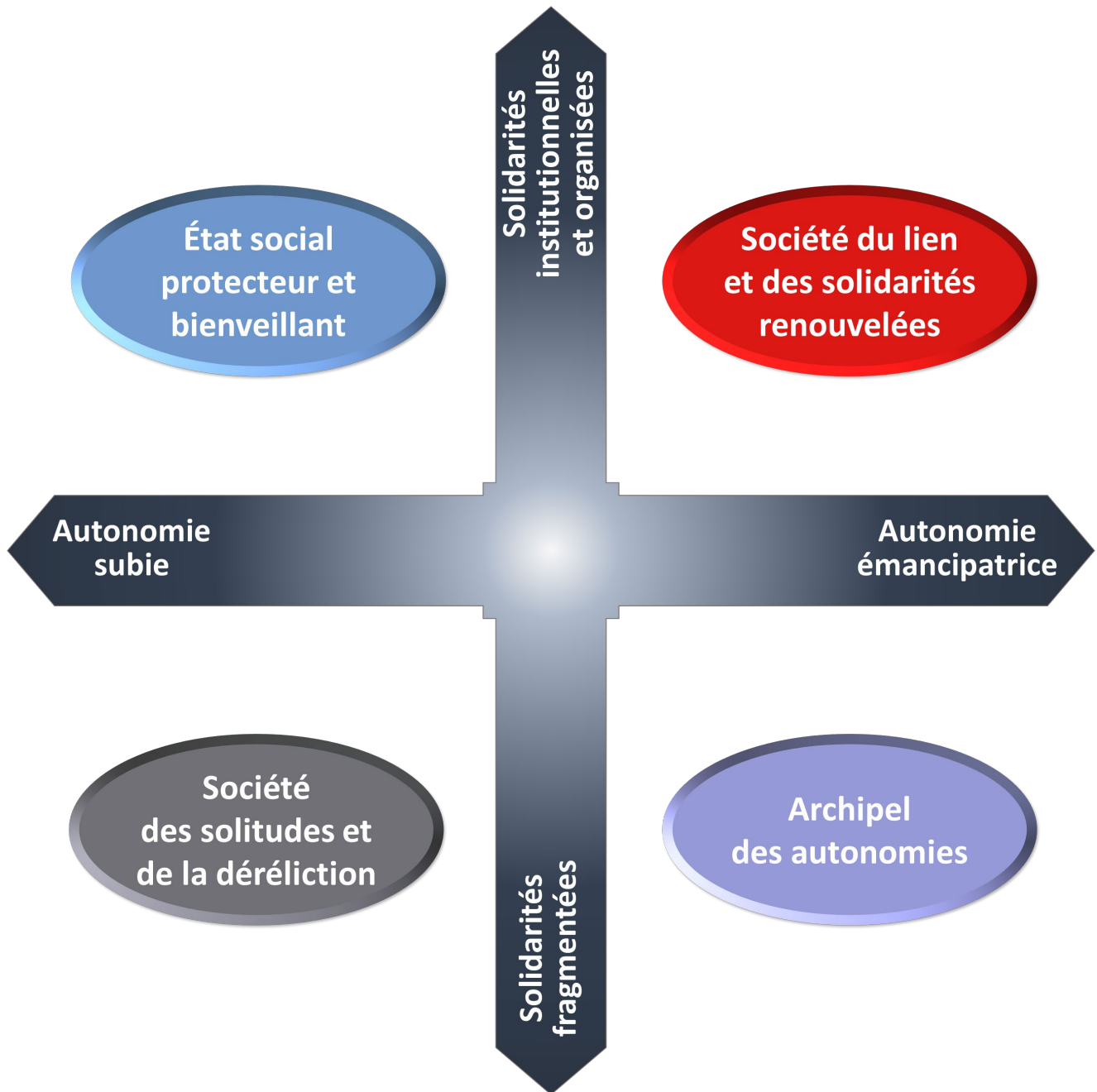
**Le second axe concerne la nature des solidarités**, qui peuvent elles aussi revêtir deux formes principales :

- une solidarité institutionnalisée, reposant sur des mécanismes collectifs, une logique de coopération et la confiance sociale ;
- ou bien une solidarité fragmentée ou concurrentielle, reposant sur des logiques plus individuelles ou communautaires.

**Le croisement de ces deux axes permet d'identifier quatre scénarios d'évolution des valeurs sociales à l'horizon 2050.**

Dans les scénarios les plus favorables à la cohésion sociale, le modèle évolue vers un système privilégiant l'investissement humain et le lien social, dans une logique de prévention plus que de réparation. La société est parvenue à organiser une redistribution plus équilibrée entre générations et à investir massivement dans l'éducation et la santé mentale dans le cadre d'un nouveau pacte social.

À l'inverse, dans les scénarios les plus pessimistes, la combinaison des inégalités, des tensions intergénérationnelles et de la défiance envers les institutions conduit à une érosion progressive de la cohésion nationale.



## I. La société du lien et des solidarités renouvelées (scénario n° 1)

Au tournant des années 2030, la société française a pris conscience des conséquences délétères de l'accroissement des inégalités sociales sur l'avenir du vivre-ensemble. La nécessité de renforcer la résilience de la société face aux transformations économiques est un constat partagé.

Plusieurs facteurs ont joué un rôle clé : la crise sanitaire mondiale des années 2020, une succession d'évènements climatiques et écologiques majeurs, la multiplication des conflits géopolitiques, les incertitudes liées aux ressources énergétiques, la progression de l'endettement public dans une société vieillissante, les interrogations sur l'avenir de l'humanité à l'ère de l'intelligence artificielle et la forte hausse des troubles anxiodépressifs dans toutes les classes d'âge. La montée des situations d'isolement relationnel et la dégradation de la santé mentale, en particulier celle des jeunes, ont joué un rôle d'alerte.



**Un consensus politique et social s'est construit sur les valeurs essentielles que représentent la dignité humaine, la qualité du lien social et la coopération. L'interdépendance entre les individus est explicitement reconnue et l'attention portée aux fragilités propres à la condition de l'homme sur la Terre constitue une valeur partagée.**

Fort de ces valeurs, le pays a opté pour une refonte ambitieuse de son modèle social. Une **réforme structurelle du financement de la protection sociale** a permis d'asseoir les politiques publiques sur une logique d'investissement social et de solidarité active dans **trois domaines devenus prioritaires : l'éducation, la lutte contre l'isolement et la préservation de la santé mentale.**

En 2050, le financement du socle universel de la protection sociale repose sur les cotisations sociales et une adaptation de la fiscalité écologique et numérique.

La taxe carbone, dont une partie du produit est redistribuée, a vu son niveau relevé tandis que les grandes entreprises du numérique font l'objet d'une contribution de 5 % sur les bénéfices.

Dès les années 2030, une réforme fiscale a par ailleurs été mise en œuvre pour réduire la concentration croissante du patrimoine chez les plus âgés, libérant de nouvelles marges de manœuvre budgétaires. Les très gros héritages font désormais l'objet d'un plafonnement et d'une taxation plus progressive. De fortes incitations sont privilégiées pour encourager les transmissions anticipées aux jeunes générations.

Les complémentaires santé restent mutualisées, avec des tarifs progressifs en fonction des revenus.

La réforme de la fiscalité des successions a permis la création d'un « **capital de départ universel** » **versé à tous les jeunes à leur majorité**. Ce dispositif doit leur permettre de financer leur entrée dans l'âge adulte et la transition vers la vie active.

Le niveau relatif des dépenses publiques consacrées à la **petite enfance** a été significativement relevé dans l'objectif d'universaliser les modes d'accueil et de soutenir la parentalité. En 2050, près de 90 % des enfants âgés de moins de trois ans disposent ainsi d'un mode d'accueil en dehors de la famille. Des moyens suffisants sont désormais réunis pour réduire autant que possible les inégalités dès les premières années de la vie.

**La baisse du nombre d'enfants entrant à l'école et la fermeture de classes ont été mises à profit pour revaloriser la grille salariale des enseignants de l'Éducation nationale, avec une augmentation des rémunérations à l'embauche de 20 %**. Les concours d'entrée dans l'enseignement public sont devenus plus attractifs et plus sélectifs ; la confiance dans l'institution scolaire est renforcée.

L'école publique connaît ainsi une renaissance progressive, la part de l'enseignement privé cessant de progresser.

**La préservation de la santé mentale est devenue un pilier du modèle social**. Plusieurs dispositifs sont généralisés : consultations annuelles de prévention en santé mentale pour tous, présence de psychologues dans l'ensemble des établissements scolaires, renforcement de la médecine de prévention en santé mentale en entreprise. Les actions de qualité de vie au travail sont devenues la mission prioritaire des comités sociaux et économiques, ce qui a contribué à une réduction de l'absentéisme au travail.

Un **indice national de bien-être psychosocial** a vu le jour et fait l'objet d'un suivi périodique au même titre que l'évolution du taux de chômage ou du niveau de pauvreté. La prévention est intégrée dès l'école et des « espaces d'écoute » mis en place dans chaque quartier, animés par des psychologues et des bénévoles formés.

Dans un pays qui compte près d'un tiers d'habitants âgés de plus de 65 ans, **l'isolement relationnel est reconnu comme un risque social à part entière**. La lutte contre l'isolement constitue un objectif transversal des politiques publiques : logement, urbanisme, transports, prise en charge de la dépendance. Les maisons de quartier intergénérationnelles et les tiers-lieux sociaux se sont multipliés, offrant des services polyvalents (lieux de rencontres et de cafés solidaires, téléconsultation, garderie, ateliers de réparation ou de médiation numérique). Ces dispositifs permettent de créer dans les territoires des lieux physiques où les citoyens se rencontrent. Ils peuvent servir de centres de coordination en cas de canicule ou de pénurie alimentaire.

Dans chaque bassin de vie, les solidarités intergénérationnelles s'organisent à travers des programmes de mentorat entre seniors et jeunes actifs, des formes de cohabitation intergénérationnelle et des réseaux plus informels de solidarité locale.

Des plateformes de voisinage solidaire et des dispositifs de visites citoyennes chez les personnes âgées ont également vu le jour. **Dotés d'un statut juridique et d'un financement public, ces « réseaux de voisinage » sont reconnus comme des acteurs de la protection sociale**.

**Les transitions entre la fin de la vie active et l'entrée dans l'âge de la retraite ont été rendues plus flexibles**, en particulier à travers l'élargissement des dispositifs de retraite progressive. La **reconnaissance des aidants familiaux** a également été renforcée : ils bénéficient désormais d'un statut officiel qui leur permet d'accéder à des formations gratuites, à des possibilités plus larges d'aménagement du temps de travail et à la prise en compte de leur activité en tant qu'aidants dans la constitution de leurs droits à retraite.

L'emploi salarial est plus souvent concilié avec d'autres formes d'activité à forte valeur ajoutée sociale et la possibilité de s'engager dans des projets collectifs tels que les coopératives de quartier.

Sous l'effet de l'intelligence artificielle et de l'automatisation d'un grand nombre de tâches, le marché du travail s'est transformé. **Cependant, des choix ont été faits pour éviter une disparition massive des emplois et revaloriser les métiers relationnels.** Le nombre d'emplois créés dans les secteurs du soin, de la transition écologique et de l'économie sociale a fortement augmenté. Dans les métiers du « care » (aides à domicile, aides-soignants, infirmiers) et de la médiation (travailleurs sociaux, médiateurs numériques), les salaires ont fait l'objet de revalorisations substantielles.

Grâce au rôle facilitateur joué par l'État, la place des associations a évolué en même temps que leur modèle économique. Le bénévolat étant désormais mieux reconnu, en particulier pour faire valoir ses droits à la formation ou à la retraite, il connaît un renouveau : en 2050, un Français sur trois est bénévole régulier dans une association œuvrant dans le domaine du lien social et de la solidarité. Dans ces conditions, un nouveau souffle a pu être donné aux innovations sociales et aux initiatives de terrain.

**Dans un écosystème d'entraide associant collectivités, associations et citoyens, l'État agit comme catalyseur. La société a réussi à transformer l'autonomie individuelle en capacité d'agir collective. La solidarité n'est plus seulement institutionnelle, elle est culturelle et relationnelle.**

La société se caractérise par un haut niveau de cohésion sociale, une forte confiance dans les institutions, en particulier locales, et une diminution sensible des situations de précarité économique et sociale. Le climat social est plus apaisé et le sentiment d'appartenance collective plus fort.

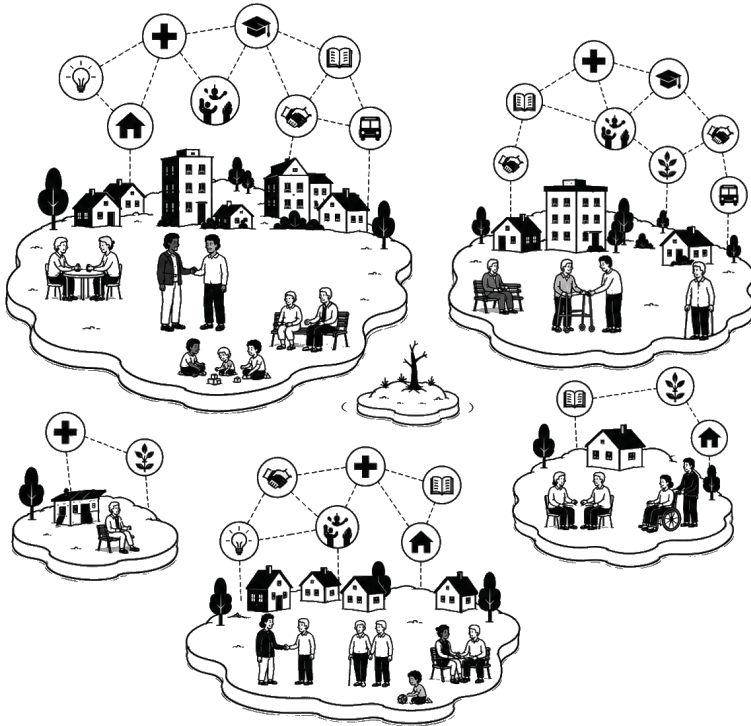
Cependant, si ce modèle permet de pousser très loin la logique de solidarité et du soin, les valeurs dominantes sont parfois vécues comme des injonctions à l'empathie et à prendre soin, susceptibles de provoquer une saturation émotionnelle.

En outre, la soutenabilité financière du modèle est tributaire non seulement de la croissance économique mais aussi de la capacité à réformer durablement les bases fiscales et sociales.

Sa solidité dépend enfin de l'efficacité de la coordination administrative entre acteurs publics et associatifs et du niveau de confiance entre les citoyens et les institutions. Or, le risque de lourdeur bureaucratique est souvent dénoncé. Pour éviter le clientélisme, la culture civique doit demeurer forte.

## II. L'archipel des autonomies (scénario n° 2)

Face aux difficultés budgétaires et aux incertitudes géopolitiques de plus en plus marquées des années 2020 et 2030, l'État s'est recentré sur ses fonctions régaliennes et sur les enjeux de sécurité extérieure ; il n'est plus en mesure de garantir l'ensemble des services publics autrefois jugés essentiels.



Trop occupé par les enjeux de souveraineté et d'indépendance énergétique, **le débat public n'a pas réservé une place centrale à la question des valeurs sociales.** Le sens qui leur est donné devient très dépendant des individus, des communautés ou des territoires.

Ce qu'il reste des solidarités s'organise à l'échelle locale ou au sein de communautés spécifiques. L'écrasante majorité des dépenses sociales, dont la progression globale a nettement ralenti, sont faites dans les territoires, souvent à l'échelle régionale ou intercommunale.

Dans le discours public, la dignité renvoie avant tout à la capacité de chacun à être autonome, c'est-à-dire à se prendre en charge tout au long de son parcours de vie. Dans ce contexte, les évolutions sociétales sont fortement dépendantes des transformations économiques et technologiques et de la place prise par les grandes entreprises du numérique. Par la force des choses, les valeurs d'autonomie et de liberté individuelle sont devenues dominantes.

**La protection sociale revêt un visage plus modulaire et personnalisé,** avec un essor des assurances privées et une part grandissante des mutuelles professionnelles ou territoriales. L'État laisse coexister plusieurs régimes, n'endossant qu'un rôle marginal de régulateur.

Dans le domaine de la santé, seul un socle public minimal financé par l'impôt couvre les urgences et les maladies graves. De nombreux individus ont construit leurs propres systèmes de protection et de coopération, dans lesquels les technologies numériques et les plateformes jouent un rôle central.

**L'autonomie favorise néanmoins les initiatives locales et l'expérimentation.** De nouvelles formes de coopération ont émergé : coopératives citoyennes pour l'alimentation ou plateformes d'entraide pour l'accès au logement par exemple. Certaines communautés ont mis en place leurs propres mutuelles, créant de petits écosystèmes locaux fondés sur des caisses de solidarité et des partenariats avec les communes. Dans certains cas, les cotisations sont remplacées par des contributions en nature, comme par exemple des heures de travail dans une ferme collective.

**Les solidarités entre générations s'organisent surtout au sein des familles.** La fiscalité sur les héritages et le droit des successions n'ont fait l'objet d'adaptations qu'à la marge, sans transformation radicale. Le patrimoine continue ainsi de jouer un rôle déterminant dans les trajectoires individuelles, marquées par de fortes inégalités au sein d'une même classe d'âge.

**L'autonomie des organisations et la flexibilité du marché du travail permettent une adaptation rapide aux évolutions technologiques.** Certaines compétences particulièrement recherchées, comme celles de spécialistes en cybersécurité, experts en IA ou ingénieurs en transition énergétique, voient leurs rémunérations augmenter fortement. Les écarts de revenus se creusent avec les autres professions.

Dans de nombreux secteurs, **le travail dans le cadre d'une approche par projet est devenu la norme**, accentuant la flexibilité et la discontinuité des parcours. Le CDI a fortement reculé au profit du statut d'indépendant ou de formes de travail hybrides, qui concernent désormais près de 4 actifs sur 10.

Les modèles éducatifs se sont diversifiés. L'enseignement privé concentre désormais un tiers des élèves. Les familles les plus aisées investissent davantage dans des parcours éducatifs personnalisés, s'appuyant notamment sur les plateformes numériques d'apprentissage qui ont connu un essor important.

La coopération existe mais le plus souvent sous des formes contractuelles ou entrepreneuriales, en particulier dans les réseaux professionnels et économiques.

**Si la santé mentale constitue un enjeu majeur, sa prise en charge apparaît très inégale.** Les individus qui le peuvent recourent à des services numériques de santé, à des communautés de soutien en ligne et à des dispositifs de coaching. Pour faire face aux difficultés d'accès aux soins pour les personnes, toujours plus nombreuses, souffrant de troubles anxieux et dépressifs, certains départements ont signé des chartes de coopération pour mutualiser certaines ressources, comme le partage de médecins. Cependant, à certains endroits, plus de 20 % des personnes âgées vivent seules, en dehors de tout réseau relationnel régulier et sans suivi médical rapproché.

**La charité se fait plus sélective** : dans certains territoires, les associations aident en priorité ceux qui le « méritent », selon des critères définis le plus souvent localement, comme la durée de résidence ou l'engagement associatif réciproque. La philanthropie revêt un caractère plus clientéliste. Les donateurs sont disposés à financer un projet ou une infrastructure à la condition qu'elle puisse leur être utile ; ils imposent leurs priorités.

Si les individus disposent théoriquement d'une plus grande liberté pour organiser leur parcours de vie – professionnel, social et éducatif –, **cette liberté reste surtout l'apanage des plus favorisés.**

**Malgré une dynamique d'innovation sociale localement fructueuse, les inégalités territoriales se creusent et la cohésion nationale s'affaiblit.** Certaines métropoles sont devenues des pôles d'innovation dynamiques, affichant un taux de pauvreté d'environ 5 % de la population, tandis que des territoires ruraux ou les anciennes zones minières connaissent un irrémédiable déclin économique et social, avec un taux de pauvreté dépassant les 25 %.

Cet écart entre territoires résilients et zones déshéritées se double d'une guerre de ressources qui accentue le repli identitaire. D'aucuns dénoncent les travers d'une balkanisation de la société.

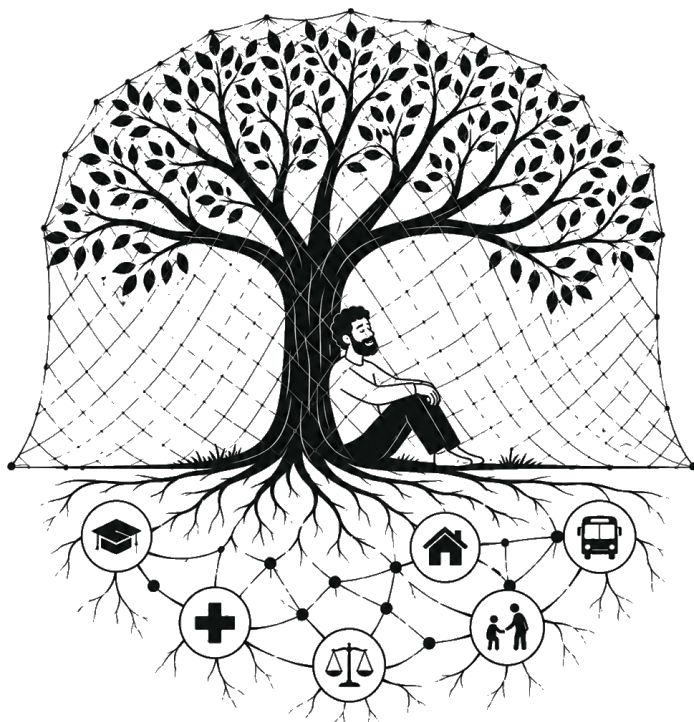
### III. L'État social protecteur et bouclier (scénario n° 3)

Les nombreuses crises économiques, climatiques et géopolitiques traversées par la société au cours des années 2020 puis 2030 ont conduit les citoyens à exprimer **une forte demande de sécurité**.

L'État a considérablement renforcé son rôle protecteur et fonde désormais son action sur les valeurs de sécurité et de stabilité. **La solidarité est institutionnelle avant d'être culturelle**. La priorité est la sécurité face aux risques, la liberté individuelle devenant secondaire.

Le modèle de protection sociale a été profondément réformé dans le cadre de la **mise en place d'une grande sécurité sociale**. Les mécanismes complémentaires, assurés par des couvertures privées, sont désormais très minoritaires.

**Le travail demeure une valeur centrale**. La durée moyenne d'activité a été relevée et le dispositif des 35 heures abrogé. Couplées à l'IA, les technologies numériques permettent de renforcer la productivité mais elles sont aussi devenues un outil de management et parfois de surveillance professionnelle.



Les cotisations sociales ont été progressivement augmentées de même que la fiscalité sur les hauts revenus, tandis que les grandes entreprises technologiques sont redevables d'une nouvelle contribution sociale.

Pour limiter les concentrations patrimoniales, une réforme des héritages a été adoptée, qui inclut un plafonnement de certains avantages fiscaux et une taxation accrue des très grandes successions. Les transmissions familiales restent néanmoins importantes et les transferts intergénérationnels essentiellement familiaux.

Bien que n'ayant pu éviter la disparition d'un grand nombre d'emplois en raison du développement de l'IA générative, **l'État exerce un rôle appuyé de régulateur du marché de l'emploi**, avec une action résolument interventionniste pour atténuer les écarts de revenus. Les salaires dans les services publics (éducation, santé, justice) ont été revalorisés afin de maintenir l'attractivité des métiers et permettre le maintien d'un maillage territorial le plus dense possible. L'école publique, les services de santé et les administrations locales permettent de répondre à la demande de proximité.

Grâce à la redistribution, les inégalités de revenus sont relativement contenues. Les niveaux de retraite sont stabilisés. Pour sécuriser les parcours de vie et accompagner les transitions professionnelles, un **revenu social garanti** a par ailleurs été instauré.

Les valeurs sociales sont incarnées par les pouvoirs publics : la dignité est associée à la sécurité matérielle et à l'égalité devant les institutions. La reconnaissance sociale passe principalement par les **statuts professionnels** ; les fonctions publiques, les professions réglementées et les services essentiels bénéficient d'une reconnaissance particulière.

L'instruction occupe une place centrale dans la formation civique et la cohésion nationale. Un service civique universel de douze mois est rendu obligatoire pour les jeunes à l'âge de 16 ans. Il favorise les échanges entre générations. La part de l'enseignement privé est résiduelle, s'élevant à moins de 10 % des élèves.

Une redéfinition de la politique de santé mentale a par ailleurs conduit au déploiement de programmes nationaux de prévention et de résilience psychologique à grande échelle.

Dans un contexte de crises répétées, ce modèle offre un cadre rassurant, reposant sur une stabilité institutionnelle, des protections sociales étendues et un accès garanti aux services essentiels.

Mais cette société repose sur une **solidarité avant tout verticale**. Perçue comme un droit garanti par la puissance publique, **la solidarité ne rend pas indispensable l'engagement de la société civile. La coopération est moins spontanée**. La société se caractérise par des efforts significatifs en faveur de l'égalité réelle mais aussi par une forte dépendance à l'État et, au final, par un affaiblissement du tissu social.

Les associations continuent de jouer un rôle actif mais demeurent très dépendantes des prescriptions de l'État et des contraintes liées au respect des diverses normes et procédures. L'autonomie individuelle et la participation citoyenne sont moins valorisées. Les logiques de bénévolat et d'engagement citoyen s'en trouvent affaiblies.

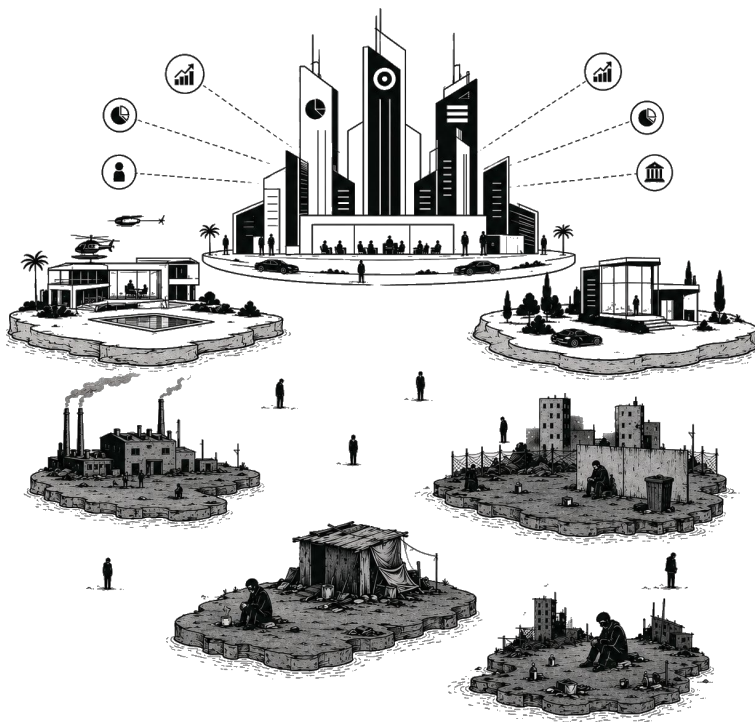
Dans un modèle où les dépenses sociales atteignent un niveau historiquement élevé en pourcentage du PIB, le financement du système repose sur une **forte pression fiscale et sociale**, laquelle pèse sur la compétitivité économique. **La capacité d'adaptation aux mutations technologiques est limitée. L'innovation sociale est faible**.

La prééminence de l'État et des administrations publiques réduit l'autonomie des acteurs locaux tout en freinant les initiatives du fait d'une bureaucratisation marquée. Certains observateurs dénoncent les dérives d'une centralisation excessive, une rigidité des procédures et une tendance au paternalisme institutionnel qui menace la liberté individuelle.

## IV. La société des solitudes et de la déréliction (scénario n° 4)

La société française a abordé les années 2030 dans un contexte marqué par une accumulation de profondes transformations sans parvenir à redéfinir son pacte social. Le constat que le modèle social, fondé sur la réparation des risques, a atteint ses limites, n'a débouché sur aucun nouveau projet fédérateur. Dans ces conditions, **la solidarité est devenue essentiellement transactionnelle**.

Pris en étau entre les efforts nécessaires à la protection de la souveraineté du pays et ceux indispensables au maintien du modèle social, les pouvoirs publics n'ont pas su faire d'autres choix que de sacrifier ce dernier. Pour faire face aux enjeux de compétitivité économique et ne pas risquer le défaut de paiement, l'État s'est désengagé de pans entiers de la protection sociale, laissant le champ libre aux assureurs privés et aux géants du numérique.



**Si les valeurs sociales restent présentes dans le discours public, leur traduction dans les faits est faible. Renvoyant chacun à sa responsabilité, le pays suit une trajectoire d'affaiblissement des valeurs collectives et de désagrégation du lien social.**

Dans le domaine de la protection sociale, les décisions collectives sont prises au sein d'agences techniques où siègent des experts et des représentants du secteur privé, les usagers n'ayant qu'un rôle consultatif. Une réforme radicale de réduction de la dépense sociale a été mise en œuvre.

La couverture du risque « santé » a été recentrée sur un panier de soins minimal. Face aux assureurs privés, les mutuelles peinent à exister.

Les retraites par répartition ont été presque totalement privatisées, dans le cadre de comptes individuels gérés par des fonds de pension. L'âge moyen de départ à la retraite est proche de 70 ans et le niveau réel moyen des pensions a baissé de 10 % en 25 ans.

De nombreux individus financent eux-mêmes leur retraite, leur formation et leur santé complémentaire. Des algorithmes de « *scoring social* » se sont imposés et déterminent l'accès aux services, discriminant entre citoyens en bonne santé et bénéficiant de tarifs préférentiels, et citoyens en situation de précarité et orientés vers des dispositifs « *low-cost* ». Le plus souvent, la prévention relève d'applications de « *self-tracking* » qui vendent des données aux assureurs.

Les maisons de retraite et établissements pour personnes âgées dépendantes sont gérés par des groupes privés. **Tout se monnaie, y compris les gestes de « solidarité »** : par exemple, une heure de visite à un senior permet d'obtenir une réduction sur sa facture d'électricité.

Dans les territoires, les services publics se sont raréfiés et le sentiment de proximité avec les institutions publiques n'est plus qu'un lointain souvenir. Les catégories sociales les plus favorisées vivent dans des « écoquartiers » sécurisés proposant des services intégrés et les dernières innovations technologiques et médicales (crèches, écoles, cliniques, infrastructures de loisirs) tandis que les moins favorisés dépendent de réseaux informels et des quelques associations caritatives survivantes.

Les associations apparaissent en effet comme le dernier rempart mais elles peinent à mobiliser. Faute de subventions et ne pouvant compter que sur les dons et le mécénat d'entreprise, elles recentrent leurs missions sur les cas jugés les plus urgents. Certaines survivent grâce au bénévolat résiduel des retraités aisés. Dans le domaine de la philanthropie, les milliardaires consentent à financer des projets culturels et médiatiques, en particulier de restauration du patrimoine historique, mais les petits dons s'effondrent.

Les écarts patrimoniaux se sont fortement creusés, les héritages étant devenus déterminants pour les trajectoires individuelles.

La dignité est menacée par la montée des situations de précarité et d'isolement, les faibles dispositifs publics existants ne permettant pas de garantir des conditions d'existence décentes à l'ensemble de la population. La fatigue sociale est profonde. Des émeutes de la faim sporadiques ont créé un climat d'insécurité et de violence. Si l'espérance de vie des 20 % les plus pauvres a reculé de trois ans en l'espace de vingt ans, celle des plus riches est relativement stable.

### **Les citoyens attendent peu des institutions publiques.**

Le travail est devenu extrêmement flexible, plus de la moitié des actifs étant indépendants ou en situation de cumul forcé d'emplois. Le marché du travail devient très polarisé. Une minorité de professions très qualifiées bénéficie de revenus élevés tandis qu'une large part de la population souffre d'emplois précaires et de revenus instables. Les carrières sont devenues très instables et discontinues. L'IA a remplacé une part importante des emplois intermédiaires. 60 % des emplois sont des micro-tâches (livraison, saisie de données), souvent payées à l'unité.

Les individus dont les activités sont valorisées économiquement bénéficient d'une forte reconnaissance tandis que d'autres catégories se sentent invisibles ou marginalisées. Un cinquième des actifs dépendent d'une « allocation de survie » de 300 euros par mois.

Dans un contexte d'insécurité sociale grandissante, le sentiment de solitude est largement répandu. Les réseaux sociaux sont devenus des bulles identitaires, reposant sur des algorithmes qui renforcent les divisions. **Une part importante de Français déclare ne faire confiance à personne d'autre en dehors de son cercle familial proche.**

Les troubles psychiques connaissent une forte augmentation, les enquêtes indiquant qu'un tiers environ des jeunes adultes déclarent souffrir d'épisodes anxieux sévères.

La prise en charge de la santé mentale est particulièrement inégalitaire. Certaines entreprises proposent des « packs bien-être » à leurs salariés (thérapie ou coaching en ligne, retraites nature). Pour les autres, les déserts médicaux et thérapeutiques sont un obstacle à la prise en charge. Les délais d'attente dans les quelques centres médico-psychologiques restants atteignent parfois plusieurs années.

Dépassé par la situation, l'État a autorisé la délivrance de médicaments antidépresseurs en vente libre, sans suivi médical.

Dans le domaine de l'éducation, les inégalités scolaires se sont fortement creusées, accentuant les écarts de réussite entre territoires. Dans certains territoires urbains favorisés, plus de la moitié des élèves sont scolarisés dans le système privé. L'école publique concentre davantage d'élèves issus de milieux plus modestes.

La société est en proie à d'importantes inégalités, une profonde fragmentation sociale et une forte défiance envers les institutions.

## SYNTHÈSE DES 4 SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DES VALEURS SOCIALES À L'HORIZON 2050

	<b>La société du lien et des solidarités renouvelées</b>	<b>L'archipel des autonomies</b>	<b>La société de l'État bouclier</b>	<b>La société des solitudes et de la dérégulation</b>
<b>Valeurs dominantes</b>	Interdépendance, solidarités concrètes, coopération, dignité	Liberté individuelle, initiative, autonomie, responsabilisation	Sécurité, protection, stabilité, solidarité institutionnelle	Autonomie, responsabilité individuelle
<b>Protection sociale</b>	Politique d'investissement social et de prévention étendue	Modèle hybride public-privé	Protection sociale publique étendue	Protection sociale résiduelle
<b>Vigueur des solidarités intergénérationnelles</b>	Soutien public et dispositifs locaux de coopération	Initiatives majoritairement locales, communautaires ou familiales	Dispositifs publics nationaux	Solidarités familiales déterminantes
<b>Rapport au travail</b>	Valorisation des métiers relationnels et du « care »	Forte flexibilité du travail, approche du travail « par projet »	Travail régulé, automatisation limitée	Travail discontinu et souvent précaire
<b>Vigueur du lien social</b>	Très valorisé, avec des « infrastructures » de la relation	Très dépendant des territoires et des communautés	Lien social secondaire par rapport à la sécurité	Multiplication des situations d'isolement social
<b>Éducation</b>	Pilier de la cohésion sociale et acteur essentiel de la coopération	Système diversifié et concurrentiel	École centralisée et structurante	Fortes inégalités éducatives
<b>Engagement citoyen</b>	Soutien des associations et encouragement au bénévolat	Engagement avant tout communautaire ou entrepreneurial	Engagement civique institutionnalisé	Faible participation citoyenne
<b>Numérique</b>	Outil d'inclusion et d'accès au droit assorti d'un accompagnement humain	Outil d'auto-organisation	Outil administratif central	Souvent un facteur d'exclusion supplémentaire
<b>Santé mentale</b>	Indicateur central des politiques publiques et approche transversale	Prise en charge très dépendante des ressources individuelles	Programmes publics de prévention et de prise en charge	Crise majeure de santé mentale
<b>Rôle de l'État</b>	Stratège et facilitateur	Peu interventionniste, coordinateur a minima	Protecteur et régulateur	État affaibli
<b>Confiance dans les institutions</b>	Élevée mais horizontale et fragile	Relativement faible à moyenne	Forte mais verticale et fragile	Faible

## IV

# TROIS ORIENTATIONS POUR RECONSTRUIRE UN PACTE SOCIAL FONDÉ SUR LA SOLIDARITÉ ET LA PROXIMITÉ, PROTECTEUR DE LA CAPACITÉ D'AGIR

Dans un monde traversé par des transitions multiples – démographiques, écologiques, numériques, professionnelles –, l'avenir ne saurait être ni de préserver à l'identique les institutions sociales, ni de céder à la fragmentation des valeurs.

À l'horizon 2050, la vitalité des valeurs sociales reposera au contraire sur la capacité de la société à concilier trois exigences : transformer sans fragiliser, protéger sans enfermer, libérer sans isoler. C'est le sens des orientations qui suivent.

### **I. Articuler individualisation des parcours et cadre collectif protecteur**

L'individualisation des trajectoires de vie constitue une réalité durablement inscrite dans le paysage social. Cependant, comme le soulignait Norbert Elias dès les années 1990 dans *La Société des individus*, ce processus d'individualisation requiert aussi une forte intégration sociale.

La liberté réelle suppose que chacun dispose des moyens effectifs d'exercer ses choix aux différents âges de la vie. Elle implique aussi de reconnaître la vulnérabilité comme une valeur partagée de la vie en société et de faire de la préservation de la santé mentale un objectif prioritaire.

#### **A. Adapter notre modèle aux transitions qui rythment les parcours de vie**

Pour parvenir à faire de l'individualisation une chance et non un facteur d'insécurité, le modèle social doit tout d'abord s'adapter aux transitions qui caractérisent les parcours de vie et garantir une continuité effective des droits – santé, formation, protection contre les risques – indépendamment des statuts.



*Une société véritablement émancipatrice est une société dans laquelle, à tout moment de l'existence, chacun peut franchir une étape supplémentaire, bifurquer, se reconverter et progresser.*

Didier Tabuteau, audition de la délégation à la prospective,  
24 février 2026

C'est le cas en particulier **dans le domaine de l'éducation et de l'orientation scolaire ou professionnelle** où la France se caractérise par une faible flexibilité.

Le sociologue Nicolas Charles souligne que dans le modèle éducatif français, tout semble se jouer avant même l'entrée dans l'âge adulte. Cette rigidité crée non seulement une injustice majeure pour ceux dont la maturité des projets est plus tardive mais constitue aussi « *une source silencieuse des futures insatisfactions professionnelles* ».

“

*Le modèle suédois propose une vision alternative du parcours académique. Là-bas, les études ressemblent à un métro où l'on peut monter et descendre à différentes stations de sa vie. Contrairement au « TGV français », caractérisé par une trajectoire linéaire, ultrarapide et sans arrêt possible sous peine de déclassement, le système suédois repose sur une logique de réseau. Environ 70 % des étudiants y commencent leurs études vers 21 ou 22 ans, après une ou plusieurs années d'expériences professionnelles ou de césures. Cette flexibilité permet aux individus de construire leur parcours « à la carte », en articulant périodes d'études, emploi salarié et vie personnelle.*

Nicolas Charles,  
maître de conférences en sociologie de l'éducation à l'Université de Bordeaux<sup>1</sup>

Fort de ce constat, Nicolas Charles appelle de ses vœux **une réduction de « cette irréversibilité des parcours de vie » pour « ne plus punir le temps long »**. Cela peut par exemple passer par la valorisation de l'expérience extra-académique dans les procédures de sélection de type « Parcoursup » ou « Mon Master » ou par la réduction des barrières financières à la reprise d'études.

Plus généralement, cela implique aussi de réfléchir aux mécanismes de sécurisation des transitions et de portabilité des droits sociaux, par exemple à travers la mise en place de revenus de transition professionnelle.

**Le travail lui-même devra évoluer vers davantage de souplesse**, notamment en fin de carrière, pour offrir de nouvelles formes de conciliation entre le maintien en activité, l'engagement dans la vie sociale et au service des autres générations, en particulier en tant qu'aidant familial, et la transition vers la retraite.

---

<sup>1</sup> Nicolas Charles, « Enseignement supérieur : le piège de la massification *low cost* », *The Conversation*, 7 mars 2026.

## B. Reconnaître la vulnérabilité comme une valeur partagée

Exposition à des risques croissants, santé mentale fragilisée, dépendance liée à l'âge, transitions professionnelles plus nombreuses, risque accru de précarité : la société de demain devra reconnaître que la vulnérabilité est une condition partagée et évolutive au cours de la vie. Robert Castel y insistait déjà dans les années 1990 lorsqu'il suggérait que c'est en tant qu'êtres sociaux dépendants de leur insertion dans des collectifs stables que les individus sont vulnérables<sup>1</sup>.

Pour construire une société capable d'assumer collectivement ses fragilités, la philosophe Cynthia Fleury invite à **prendre en compte la vulnérabilité au-delà de son seul sens ontologique**<sup>2</sup>.

La vulnérabilité n'est pas seulement la condition première de l'homme en tant qu'être mortel, ce qui fait que « *nous sommes tous des prématurés : autrement dit, sans le soutien (présent et à venir) des autres, l'individu ne peut survivre.* »<sup>3</sup> Elle résulte aussi, d'un point de vue plus intégré et non purement biologique, de « *la propension des individus à subir des impacts négatifs dus à des facteurs économiques, sociaux, culturels, institutionnels* ».

Intégrer la dignité de la vulnérabilité suppose de faire émerger un modèle fondé sur quelques principes structurants : priorité donnée au temps long et à la prévention, proximité de l'action publique, intégration du « care » comme valeur cardinale, reconnaissance des contributions invisibles.

“ Jamais il n'y a eu dans nos sociétés occidentales un discours aussi consensuel de reconnaissance de la vulnérabilité, jamais on n'a tant donné à la vulnérabilité la possibilité de se raconter, non seulement dans les espaces privés, mais aussi dans l'espace public. [...] Il y a [...] **toute une axiologie (ou théorie des valeurs morales), qui intègre la dignité de la vulnérabilité. Celle-ci est envisagée comme un vecteur de connaissance et un levier capacitaire au sens où, c'est au chevet des plus vulnérables que l'on peut vraiment appréhender la complexité des situations.**

Cynthia Fleury

---

<sup>1</sup> Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, 1995.

<sup>2</sup> Voir notamment *La Clinique de la dignité* (2023) et la *Conférence sur la vulnérabilité* (Faculté de santé, Sorbonne Université, 2023).

<sup>3</sup> Entretien d'Aurélié Djavadi avec Cynthia Fleury, « Très souvent, ce qui a été pensé pour les plus vulnérables finit par être utilisé de manière universelle. », *The Conversation*, 21 avril 2025.

Dans cet esprit, il paraît impératif de **reconsidérer les « métiers du vivant »** – soin, éducation, agriculture, écologie – qui assurent la pérennité matérielle et sociale de la société, dans une approche de plus en plus intégrée<sup>1</sup>.

Leur revalorisation, tant symbolique qu'économique, constitue un levier majeur de cohésion et de robustesse collective. Comme le souligne encore Cynthia Fleury : « *Le soin passe par le corps, il passe par des ressources, mais ce n'est jamais une simple activité matérielle. Le soin active la fonction symbolique des êtres, il fabrique de l'éducation, il fabrique la potentialité des êtres et la résilience des sociétés.* »

**Cette exigence prend une acuité particulière dans le domaine de l'autonomie et du grand âge.** Le vieillissement va entraîner une augmentation significative des situations de très grande dépendance. Leur prise en charge dans des établissements spécialisés induit d'ores et déjà des coûts souvent très supérieurs au niveau moyen des pensions, faisant peser un risque accru d'inégalités et de ruptures.

Face à ces évolutions, des choix structurants devront être opérés. La Cour des comptes souligne que « *le financement de la perte d'autonomie des générations nombreuses nées après-guerre [...] constitue l'enjeu le plus incertain* », en raison de l'ampleur des besoins et de l'incertitude persistante pesant sur les modalités de financement, publiques ou privées.

Mais au-delà des divers mécanismes financiers, parmi lesquels certains évoquent la création d'une couverture dépendance obligatoire et universelle, c'est un choix moral qui se dessine : celui d'accorder une place centrale au soin des plus vulnérables.

### **C. Faire de la santé mentale une priorité collective**

L'attention portée à la santé mentale doit devenir un pilier des politiques publiques, en particulier pour les jeunes générations qui grandissent dans un contexte de crises plurielles et durables.

Cet enjeu ne doit toutefois pas être traité sous le seul angle du soin, même si le sous-dimensionnement de l'offre de soins dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie ne pourra rester sans réponses à la hauteur des besoins.

**La santé mentale doit constituer une priorité transversale, intégrée dès l'école, puis dans le travail et dans l'organisation territoriale.**

Cela implique de systématiser la formation à la prévention, de garantir un accès universel à des services de soutien psychologique et à des espaces d'écoute, de renforcer l'accompagnement des aidants et d'explorer encore davantage les possibilités offertes par des dispositifs innovants tels que les pratiques de « *pair-aidance* », les équipes mobiles de soutien et les plans locaux de résilience sociale.

Afin d'éclairer la décision publique au-delà des seuls critères économiques, le recours à des indicateurs de « santé sociale » reste à développer. Éric Chenut propose par exemple de « *faire du bien-être psychique un indicateur structurant de la cohésion sociale* », aux côtés des indicateurs « *biomédicaux* » tels que l'espérance de vie.

---

<sup>1</sup> Voir l'approche du « *One Health* » et les travaux de la délégation à la prospective sur les valeurs économiques.

Enfin, l'enjeu de la santé mentale révèle des difficultés plus profondes liées à l'organisation sociale et à une vision collective déficitaire, qu'il s'agisse de l'affaiblissement des lieux physiques de sociabilité déjà évoqué ou de la perte de repères communs, bref de l'imaginaire collectif qui reste à construire.

## **II. Réaffirmer l'importance de la protection sociale comme institution cardinale de solidarité**

Au-delà de sa fonction protectrice, le modèle social apporte une contribution majeure à la cohésion nationale et à la stabilité de nos démocraties : une société qui protège, dans laquelle l'égalité est pensée à la fois comme une égalité des droits et comme un horizon à atteindre, est une société capable de débattre sans s'abîmer.

C'est pourquoi il convient non seulement de réaffirmer l'importance de la protection sociale comme institution centrale de la solidarité mais aussi d'en poursuivre l'adaptation pour préserver sa capacité à protéger les générations futures.

### **A. Accepter que « l'instabilité est l'essence même de la sécurité sociale » sans sacrifier l'ancrage dans le temps long**

Pour préserver la solidarité à travers la redistribution entre générations, entre malades et bien-portants ou encore entre territoires, la protection sociale est appelée à évoluer sans relâche ; elle doit rester une institution vivante pour répondre aux transformations de la société.

Dans cet exercice, face aux critiques sur le manque de stabilité et la complexification des dispositifs, d'aucuns sont tentés par la perspective d'un « grand soir » qui résoudrait une fois pour toutes les multiples difficultés rencontrées.

Quels que soient les choix opérés dans le futur, **il faut cependant se souvenir, comme aimait à le rappeler Jean-Jacques Dupeyroux, que « l'instabilité est l'essence même de la sécurité sociale »<sup>1</sup> : c'est précisément sa plasticité qui garantit sa pérennité.**

Dans cette perspective, l'universalisme ne s'oppose pas à la différenciation, ni le respect d'une égalité des droits à des réponses adaptées aux personnes et aux territoires. En d'autres termes, universalité et solidarité devront rester des valeurs cardinales sans céder à une volonté d'uniformisation à tout prix.

**Accepter cette instabilité ne doit toutefois pas masquer l'importance d'un ancrage de notre imaginaire commun dans le temps long.**

Dans cet esprit, le pilotage des dépenses sociales, en particulier celles liées à la santé et plus largement au vieillissement démographique, gagnerait en efficacité s'il s'inscrivait dans **une logique contraignante de pluriannualité**. Dans son rapport

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Dupeyroux, « Le temps qui reste », *Droit social*, mars 2011.

annuel pour 2025, le Conseil d'État en fait une recommandation forte pour inscrire l'action publique dans le temps long<sup>1</sup>.

Cette préconisation rejoint une recommandation récente de la Cour des comptes qui appelle plus largement de ses vœux « **une prise en compte plus systématique et plus marquée des transformations démographiques dans la gouvernance budgétaire** ».

L'adoption d'une vision de long terme et d'une « posture d'anticipation » améliorerait en effet la programmation des réformes structurelles tout en renforçant la visibilité des changements pour les acteurs concernés.

L'enjeu reste de concilier ces exigences avec nos règles démocratiques.

## **B. Construire un modèle social soutenable et protecteur pour les générations futures**

La sécurité sociale constitue « *le système le plus solide* »<sup>2</sup> de solidarité nationale, à condition que ses réformes garantissent aux générations futures une protection équivalente à celle dont bénéficient leurs aînés.

Mais pour assurer la pérennité de sa fonction protectrice, le modèle social doit être solvable : **il ne pourra échapper à un débat responsable sur l'architecture de son financement et sur les choix de dépenses.**

Face à la dynamique attendue des coûts, faut-il poursuivre la réorientation des ressources vers une logique plus « beveridgienne », qui s'appuie sur l'impôt ? Quelle cohérence entre cotisations contributives et solidarité ? Quelle articulation entre protection sociale et assurance, deux invariants dans la détermination des politiques sociales ? Faut-il privilégier la solidarité intergénérationnelle ou intragénérationnelle, le secteur public ou le secteur privé ?

Quels que soient les ajustements retenus, **encore faudra-t-il garantir un haut niveau de consentement à l'impôt, ce qui suppose aussi une politique de responsabilisation des citoyens et des efforts de pédagogie sur les ressorts de la solidarité.**

Comme l'indique Éric Chenut, président de la Mutualité française, « *le risque d'un individualisme croissant et la recherche de retour sur investissement, par exemple sur les cotisations sociales ou de santé, conduisent les Français à se considérer davantage comme consommateurs-contribuables au détriment de leur citoyenneté. La solidarité n'est parfois qu'un réflexe. Elle doit être apprise, expliquée, outillée. Dans le cas contraire, nous risquons un délitement du consentement à l'impôt, ce qui entraînerait la fin de notre modèle social. Pour ce faire, il est indispensable d'avoir un discours de vérité et responsabilisant vis-à-vis de chaque citoyen.* »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Conseil d'État, *Inscrire l'action publique dans le temps long*, 2025.

<sup>2</sup> Didier Tabuteau, « Égalité et sécurité sociale », discours devant le Conseil économique, social et environnemental, 14 octobre 2025.

<sup>3</sup> Éric Chenut, président de la Mutualité française, réponses au questionnaire des rapporteurs.

Martin Hirsch formule une observation similaire lorsqu'il appelle à « *réintroduire de la solidarité au cœur même de la citoyenneté, plutôt que de la maintenir comme un mécanisme extérieur.* »<sup>1</sup>

Dans un modèle qui restera dépendant de la solidité de la base productive, elle-même étroitement liée au niveau du taux d'emploi, le débat devra également porter sur les efforts poursuivis pour accroître l'activité, en particulier celle des seniors.

Le taux d'emploi français reste inférieur à la moyenne européenne, le retard par rapport à un pays comme l'Allemagne s'expliquant pour 40 % par le sous-emploi des seniors<sup>2</sup>. Au total, Martin Hirsch relève que « *si l'on examine les déficits sociaux, il apparaît qu'un alignement du taux d'emploi des jeunes, des non-qualifiés et des seniors français sur la moyenne européenne suffirait à les faire disparaître du jour au lendemain. Cela représenterait entre 100 et 150 milliards d'euros de recettes supplémentaires.* »

Enfin, à l'aube du grand mouvement de transmission du patrimoine lié au vieillissement de la population, **la question de l'avenir du financement de l'action sociale ne pourra s'exonérer d'une réflexion sur l'épargne des seniors et le régime fiscal de la transmission**, qu'il s'agisse des donations ou des successions. L'enjeu est celui de la réorientation d'une partie de cette richesse vers les générations plus jeunes et vers des investissements de plus long terme, favorables au financement futur du modèle social.

“ *La cause de notre déclin est d'avoir orienté, pendant trop longtemps, nos dépenses en direction d'une seule classe d'âge : les personnes âgées, c'est-à-dire celles qui votent [...]. Pour voir où est la tête d'un homme politique, il faut voir où sont ses pieds, aurait dit Clemenceau. Ce sont autant de ressources qui ne sont pas dégagées pour l'école et l'écologie, il faut revoir ces dépenses, voilà l'équation.*

Jacques Attali,  
audition de la délégation à la prospective, 6 janvier 2026

Du côté des dépenses, la réflexion devra en effet porter sur les choix prioritaires et **les investissements à réaliser en direction des plus jeunes et des générations à naître** : que souhaitons-nous collectivement prioriser ? pour quelles politiques sommes-nous prêts à payer davantage qu'aujourd'hui ?

<sup>1</sup> Audition de la délégation à la prospective, 24 février 2026.

<sup>2</sup> Cour des comptes, *Démographie et finances publiques*, rapport public thématique, décembre 2025.

Dans le domaine de l'éducation, la baisse des naissances offre certes une perspective dont il est difficile de se réjouir mais elle peut aussi être l'occasion d'apporter au service public de l'école la bouffée d'oxygène qui lui manque aujourd'hui, en desserrant l'étau budgétaire. Comme le rappelle la Cour des comptes, « *la baisse de la natalité allège la contrainte pesant sur le financement des dépenses consacrées à l'éducation et à la politique familiale. Cette évolution s'observe particulièrement dans l'enseignement primaire et secondaire, où la diminution des effectifs d'élèves est marquée, avec, à la clé, des choix budgétaires à arbitrer.* »<sup>1</sup>

Une attention particulière devra être portée à l'adaptation des dispositifs créés à une époque où les groupes sociaux identifiés étaient plus homogènes. Dans une société caractérisée par une certaine « déstratification », la pertinence des dispositifs de solidarité progressive, fondés sur les niveaux de revenus et dont certains existent parfois déjà dans le domaine des transports ou de la restauration collective, fait partie des possibles options.

Au regard des enjeux d'équité territoriale et des inégalités « des coûts de la vie » en fonction du lieu de résidence, il ne faut pas davantage s'interdire d'ouvrir le débat sur l'uniformité géographique des conditions d'accès aux prestations sociales, en particulier celles sous conditions de ressources.

### **C. Consacrer la prévention comme une politique transversale d'investissement social**

La soutenabilité du modèle social et les transformations démographiques auxquelles celui-ci est confronté rendent d'autant plus nécessaire le passage d'une logique séculaire essentiellement réparatrice à une logique d'investissement social. Il s'agit de placer la prévention au cœur, en acceptant de consentir un effort financier collectif dès aujourd'hui pour éviter des conséquences sociales et financières plus graves demain.

“

*Un modèle de protection contre les risques ne fonctionne que s'il agit sur les risques ; qu'il soit impuissant face à eux, et il s'épuisera. Or notre système est clairement plus orienté vers la compensation que vers la prévention.*

Martin Hirsch, audition de la délégation à la prospective,  
24 février 2026

D'un point de vue strictement financier, l'objectif est d'agir sur les déterminants de la dépense, en réduisant autant que possible les coûts évitables.

---

<sup>1</sup> Cour des comptes, *Démographie et finances publiques*, rapport public thématique, décembre 2025.

Afin d'être efficace, la prévention ne doit pas rester une injonction individuelle mais être pensée dans un cadre collectif partagé. Pour reprendre les termes du président de la Mutualité française, « *ce n'est pas seulement "prendre soin de soi", mais aussi prendre soin du collectif, en particulier pour lutter contre les inégalités sociales de santé qui se construisent très tôt* ».

C'est pourquoi la prévention doit s'entendre dans une approche transversale et tout au long de la vie : elle ne mobilise pas uniquement la politique de santé mais bien l'ensemble des politiques publiques : éducation, infrastructures, urbanisme, logements, agriculture, environnement ou encore organisation du travail, secteurs où le risque de dépendance doit être réduit dès l'origine.

### **III. Réinventer les solidarités de proximité et les espaces de coopération et de lien social**

Face au décalage entre des cadres institutionnels perçus comme distants et les besoins de proximité qui s'expriment, la réinvention des solidarités passe par la valorisation de la coopération, la création de lieux physiques d'échange et la pleine reconnaissance de l'engagement citoyen comme moteurs essentiels du lien social.

#### **A. Valoriser la coopération plus que la compétition**

Loin d'exprimer un souhait de renforcement des logiques de mise en concurrence, la poursuite de la dynamique d'individualisation est l'occasion de **réorienter le système de valeurs vers davantage de coopération à l'horizon 2050**.

Il s'agit de transformer une « individualisation compétitive », centrée sur la performance individuelle, en une individualisation fondée sur de nouvelles formes de solidarité.

Cette inflexion suppose de redonner toute sa portée à la notion de coopération, entendue dans son sens étymologique – du latin « **cumoperari** » –, comme le fait d'« *œuvrer ensemble dans un même but* » ; elle renvoie à la capacité d'agir conjointement en vue d'un objectif partagé. Elle va donc au-delà de la simple collaboration – du latin « **cumlabore** » ou « *travailler avec* » –, qui désigne une mise en commun de moyens ou de contributions, sans impliquer nécessairement une convergence forte sur les finalités.

“ *Il me semble qu'il est désormais **urgent de sortir de la valorisation du modèle « méritocratique » de compétition entre individus qui, loin de créer de la justice sociale, fait le lit du ressentiment et d'un désir de revanche.***

Sandra Hoibian,  
*La mosaïque française.*  
*Comment (re)faire société aujourd'hui, 2024*

La coopération constitue en ce sens une forme plus intégrée de l'action collective que celle généralement promue aujourd'hui. Dès lors qu'elle implique la définition explicite d'objectifs communs, l'alignement des intérêts et la coresponsabilité dans les résultats, elle paraît de nature à nourrir une cohésion sociale plus durable.

Atténuer la primauté accordée à la compétition implique une transformation des pratiques organisationnelles afin que celles-ci puissent valoriser l'engagement individuel dans des projets porteurs de sens.

Cela suppose de renforcer les mécanismes de délibération et, de reconnaissance mutuelle. Dans le domaine du travail, cela implique aussi une évolution des pratiques managériales qui puisse, en particulier pour les plus jeunes, contribuer à réconcilier les attentes vis-à-vis du travail avec la réalité des emplois.

Des expérimentations concrètes semblent attester de la faisabilité de ce changement de paradigme. Le cadre juridique instauré par la loi de 2001 relative aux sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)<sup>1</sup> offre par exemple une architecture institutionnelle propice à l'hybridation des intérêts (publics, privés, citoyens) et à la gouvernance partagée, condition d'une coopération effective plutôt que d'une simple juxtaposition de collaborations.

## **B. Aménager pour toutes les générations des lieux physiques d'échange et de « respiration sociale »**

Au-delà des mécanismes institutionnels qui participent du maintien de la cohésion sociale, celle-ci doit s'enraciner dans des relations concrètes qui puissent véritablement donner corps au lien social.

Or parallèlement à la hausse des situations d'isolement social et à l'affaiblissement du sentiment d'appartenance collective, l'importance donnée aux espaces physiques de sociabilité s'est réduite.

“

***Nous sommes pris aujourd'hui dans une dynamique de mise à l'épreuve du lien social physique et il faut inverser cette tendance.***

Agathe Cagé, audition de la délégation à la prospective,  
24 février 2026

À l'horizon 2050, il conviendra de réinventer les conditions matérielles du lien social, en développant des **lieux physiques de rencontres et de « respiration sociale »** : tiers-lieux, espaces de parole, maisons du lien.

---

<sup>1</sup> Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel.

Ces espaces devront être promus comme des infrastructures sociales essentielles, au même titre que les équipements publics traditionnels, et faciliter l'expression concrète des valeurs de solidarité, d'engagement et de participation. Il s'agit de répondre au besoin de proximité, d'écoute et de reconnaissance selon des modalités encore insuffisamment prises en compte dans nos modèles institutionnels.

À travers des **formes de solidarité « plus sensibles »**, essentielles à la qualité du lien, l'action sociale portée par les collectivités, les associations ou des communautés d'entraide plus informelles revêtira ainsi une dimension relationnelle et territoriale plus forte.

### **C. Poursuivre les efforts visant à mieux reconnaître l'engagement**

Malgré son rôle structurant, l'engagement, qu'il soit associatif, civique ou solidaire, demeure encore insuffisamment reconnu comme un facteur de réussite, de mérite ou de contribution à la richesse collective.

Sa reconnaissance institutionnelle doit être renforcée, en particulier dans les parcours de formation et professionnels, en développant les dispositifs de valorisation explicites : reconnaissance des compétences acquises, prise en compte dans les trajectoires de carrière ou encore articulation avec les dispositifs de formation.

Il convient également de mieux prendre en compte la diversité croissante des formes d'engagement, souvent plus souples, plus diffuses et moins formalisées, notamment celles qui émergent à l'intersection de plusieurs sphères : bénévolat, engagement écologique ou encore participation à des démarches d'expertise citoyenne.



## Les orientations

### Articuler individualisation des parcours et cadre collectif protecteur

1. Adapter notre modèle aux transitions qui rythment les parcours de vie
2. Reconnaître la vulnérabilité comme une valeur partagée
3. Faire de la santé mentale une priorité collective

### Réaffirmer l'importance de la protection sociale comme institution cardinale de solidarité

4. Accepter que « *l'instabilité est l'essence même de la sécurité sociale* » sans sacrifier l'ancrage dans le temps long
5. Construire un modèle social soutenable et protecteur pour les générations futures
6. Consacrer la prévention comme une politique transversale d'investissement social

### Réinventer les solidarités de proximité et les espaces de coopération et de lien social

7. Valoriser la coopération plus que la compétition

8. Aménager pour toutes les générations des lieux physiques d'échange et de « respiration sociale »

9. Poursuivre les efforts visant à mieux reconnaître l'engagement

## POUR EN SAVOIR PLUS

Le contrôle en clair « [Quelles valeurs en 2050 ?](#) »



**Pierre BARROS**  
Rapporteur  
Val-d'Oise  
Communiste Républicain Citoyen  
et Écologiste - Kanaky



**Bernard FIALAIRE**  
Rapporteur  
Rhône  
Rassemblement Démocratique et  
Social Européen



**Khalifé KHALIFÉ**  
Rapporteur  
Moselle  
Les Républicains

✉ [secretariat-prospective@senat.fr](mailto:secretariat-prospective@senat.fr)

☎ 01.42.34.27.20

🌐 [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

